



HAL
open science

Les espaces verts urbains à travers le prisme des usagers : approche socio-spatiale. Application à trois cas rennais

Marc Chaillet

► To cite this version:

Marc Chaillet. Les espaces verts urbains à travers le prisme des usagers : approche socio-spatiale. Application à trois cas rennais. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02489973

HAL Id: dumas-02489973

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02489973v1>

Submitted on 24 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

LES ESPACES VERTS URBAINS À TRAVERS LE PRISME DES USAGERS :

APPROCHE SOCIO-SPATIALE

-
Application à trois cas rennais

MARC CHAILLET

Master 2 Aménagement et Urbanisme

Spécialité : Dynamiques Sociales et

Aménagement des TERritoire

Session : 2018

Mémoire réalisé sous la direction de : **LOUISA PLOUCHART – EVEN**, maître de conférences



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

**LES ESPACES VERTS URBAINS A TRAVERS
LE PRISME DES USAGERS :
APPROCHE SOCIO-SPATIALE**

-

Application à trois cas rennais

MARC CHAILLET

Mémoire de master 2 mention aménagement et urbanisme

Spécialité : Dynamiques Sociales et Aménagement des TERitoires

Session 2018

Mémoire réalisé sous la direction de : LOUISA PLOUCHART – EVEN, maître de conférences

RESUME :

Dans le contexte actuel d'accroissement de la population urbaine mondiale, les espaces de nature dans les villes prennent de plus en plus d'importance. Les citoyens invoquent un besoin de nature et classent les espaces verts urbains comme l'un des enjeux les plus urgents à considérer. Cette demande de nature se traduit à travers les bienfaits immatériels que les espaces verts nous apportent, aussi appelés services écosystémiques culturels. Par conséquent, nous avons étudié les bienfaits perçus par les usagers dans trois parcs et jardins de Rennes : le Thabor, les Gayeulles et la Confluence. Ces terrains, aux caractéristiques très disparates, permettent d'examiner si les bienfaits perçus dépendent du type de parc. Les résultats présentés sont le produit d'une enquête quantitative par questionnaires effectuée en face-à-face au sein des trois espaces d'étude.

Mots clés : Espaces verts, nature, bien-être, parc, jardin, bienfait, services écosystémiques culturels, parc du Thabor, parc des Gayeulles, jardin de la Confluence, Rennes

ABSTRACT :

In the current context of increase of the world urban population, spaces of nature in cities take more and more importance. Urban dwellers ask a need of nature and classify green urban spaces as an urgent issues to consider. This request of nature results through immaterials benefits that green urban spaces bring to us, also called cultural ecosystem services. Consequently we studies benefits seen by users in three parks and garden in Rennes : Thabor, Gayeulles and Confluence. These fields to the characteristics which are very disparate, allowed to review if benefits seen depend of the type of park. Results presented are the product of a quantitative investigation by questionnaire performed face to face among three spaces of study.

Keywords: Green spaces, nature, well-being, park, garden, benefit, cultural ecosystem services, Thabor park, Gayeulles park, Confluence Garden, Rennes

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION GENERALE	6
<i>PARTIE 1 : IMBRICATION DES NOTIONS DE « NATURE » ET DE « BIEN-ETRE »</i>	7
A. Emergence des notions de « nature » et de « bien-être »	8
1. La nature dans les sciences humaines et sociales	8
2. Les dimensions psychologiques et spatiales du bien-être humain	9
B. La nature par opposition au minéral : l'expression « espace vert »	11
1. Espace vert : racines et nuances	11
2. Les limites de l'expression « espace vert »	12
3. Morphologie des espaces verts	14
a. Typologie	14
b. Historique et analogie : des jardins de l'Antiquité aux jardins actuels.	15
c. Vers le parc urbain	20
4. Quel statut pour les espaces verts dans la ville ?	21
a. Les espaces verts par l'approche hygiéniste	21
b. La demande de nature actuelle des citoyens.	22
c. Le besoin de nature de proximité.	22
d. La place des espaces verts dans le droit de l'urbanisme	24
C. Marchandisation ou préservation de la nature ?	26
1. Genèse du concept de « service écosystémique »	26
2. Typologie des services écosystémiques	28
3. Définitions des services écosystémiques culturels	29
4. Edification d'une typologie des services écosystémiques culturels	30
D. Rennes : présentation de la ville dans le cadre de l'étude	33
1. Rennes comme place de bien-être	33
2. Rennes, terreau pour la nature urbaine	35
3. Spécificités des parcs rennais	37
4. Classifications des parcs rennais	44
<i>PARTIE 2 : Etude des bienfaits immatériels des parcs et jardins</i>	50
A. Problématique et hypothèses de travail	51
B. Méthodologie et matériel	53
1. Choix du terrain	53

2. Les consignes des observations _____	55
3. Construction du questionnaire _____	56
C. Collecte des données _____	57
1. Descriptions des trois sites _____	57
2. Analyse des observations _____	70
3. Bilan des observations et lien avec l'enquête _____	80
D. Analyse des résultats _____	85
1. Description de l'échantillon _____	85
2. Modalités de fréquentation _____	87
a. Fréquence _____	87
b. Modes de déplacement _____	87
c. Types d'accompagnement _____	88
d. Influences saisonnières et météorologiques _____	89
e. Espace vert de proximité _____	90
3. Liens entre la CSP des enquêtés et leurs types de fréquentation _____	92
a. Qui fréquente quoi ? _____	92
b. Besoins recherchés en fonction de la CSP _____	93
c. Bilan par l'AFC _____	94
4. Les attraits des parcs et jardins _____	95
a. Le stimulus de la venue _____	95
b. La perception de l'espace par les usagers _____	96
c. L'impact de l'espace vert sur l'appartenance à la ville. _____	98
d. Quels rayonnements des parcs et jardins rennais ? _____	99
5. Le rôle de la nature pour le bien-être des usagers _____	100
a. Quelle relation Homme-Nature pour les Rennais ? _____	100
b. L'influence de paramètres naturels sur le bien-être humain _____	101
6. Les bénéfices immatériels _____	102
a. La conscientisation des sociétés _____	102
b. L'impact visuel _____	103
c. Services rendus et perçus _____	105
d. Services inconsiderés _____	107
e. Des bienfaits monochromes ? _____	108
f. Le rôle du parc quant au jardin privé _____	111
E. Synthèse _____	112
F. Limites et ouvertures _____	115
1. Les limites de la recherche _____	115
2. Les biais identifiés _____	116
3. Perspectives d'études _____	117

CONCLUSION GENERALE	119
BIBLIOGRAPHIE	122
TABLE DES FIGURES	126
LISTE DES TABLEAUX	127
ANNEXES	128

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et guidé lors de la rédaction de ce mémoire résultant d'un travail de recherche.

Dans un premier temps je prie ma directrice de mémoire Mme Louisa Plouchart-Even de trouver ici l'expression de ma reconnaissance pour ses encouragements, ses conseils et sa disponibilité sans faille.

Je souhaite remercier notre directeur du master DYSATER M. Yvon Le Caro pour son suivi tout au long de cette année universitaire.

Je ne saurais oublier ma famille pour le soutien qu'elle m'a apporté, en particulier Claire pour sa relecture approfondie.

Egalement, je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'égard de mes camarades du master DYSATER pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée.

Enfin, j'exprime ma gratitude envers les personnes qui ont accepté de répondre aux enquêtes, sans lesquelles ce mémoire de recherche n'aurait pu être rédigé. En effet, la phase de terrain, à travers ses nombreux échanges humains, aura été très enrichissante.

INTRODUCTION GENERALE

Protéger la nature et la biodiversité nous semble impératif à l'heure de la crise environnementale actuelle. Leur attribuer une valeur est un premier pas vers leur sauvegarde. La conférence de Rio en 1992 fait office de reconnaissance mondiale sur les rapports des Hommes à leur environnement. Il a été choisi de préférer l'attribution d'une valeur non-instrumentale à la nature. Contrairement à la valeur instrumentale, la nature est indépendante de toutes fins utilitaires. Cette valeur non-instrumentale prend en compte la nature dans toutes ses déclinaisons : valeurs esthétiques, culturelles, morales, d'innovation, économique, d'existence, d'option, totale, locale et d'usage. La valeur d'usage, correspondant à l'exploitation et à la consommation des espèces, ainsi qu'aux ressources en matières premières, en produits médicinaux, scientifiques, éducatifs, peut mettre en péril la nature (Maris, 2015). Il est nécessaire de dissocier la valeur de biodiversité elle-même de la valeur des ressources biologiques. Ces deux classes sont inversement proportionnelles. Par exemple, plus l'on cherche à augmenter le rendement de l'agriculture, plus la diversité biologique est détériorée. En somme, ce premier sommet mondial sur l'environnement s'attachait à prouver l'indispensabilité de ce dernier. Ici, on peut se demander pourquoi l'environnement est si régulièrement mis en danger s'il est irremplaçable ? Les sociétés n'auraient pas pleinement conscience de ses propriétés avantageuses et indispensables à notre vie et survie. Plusieurs travaux ont eu pour objectif de démontrer que la protection de la nature était justifiée (le rapport du TEEB¹ en 2010 pour l'échelle mondiale et le rapport de Chevassus-au-Louis et al. en 2009 en France). Mais il reste encore beaucoup à faire, particulièrement dans le contexte mondial d'accroissement permanent de la population, couplé à un étalement urbain continu. Ces deux phénomènes interdépendants engendrent inévitablement la croissance de la population urbaine mondiale. En effet, plus d'un individu sur deux vit en ville. Cela pose la question de la dualité ville-nature. Utiliser l'expression de « nature en ville » pourrait tendre vers une image réductrice de la nature. Il faut co-concevoir ville et nature. Ainsi, les espaces verts urbains constituent un enjeu primordial pour les conditions de vie des citoyens et contre l'étalement urbain (Choay et Merlin, 2015 : 315). Pour d'assimiler la meilleure conjugaison du minéral et du végétal, il est nécessaire de s'appuyer sur les représentations que se font les citoyens de la nature. La méthode d'évaluation utilisée pour cette étude se porte au niveau des usagers des espaces verts.

¹ The Economics of Ecosystems and Biodiversity : Rapport international visant à inspirer une nouvelle réflexion des politiques régionales et locales sur les avantages de la nature urbaine

PARTIE 1 : IMBRICATION DES NOTIONS DE « NATURE » ET DE « BIEN-ETRE »

A. Emergence des notions de « nature » et de « bien-être »

1. La nature dans les sciences humaines et sociales

Aristote, à l'instar des Stoïciens, décrivait la nature d'un point de vue physique lors de ses recherches sur « la distinction entre les êtres naturels et les êtres artificiels » comme un « principe et une cause de mouvement et de repos pour la chose en laquelle elle réside, par essence non par accident » (Ravaisson, 1837). D'un point de vue ethnologique et anthropologique, Claude Lévi-Strauss évoque la nature comme « tout ce qui est en nous par hérédité biologique », par opposition à la culture qui est issue de « tout ce que nous tenons de la tradition externe » (Lévi-Strauss, 1969). Conjointement au développement de la science moderne et par opposition à l'approche physique de Malebranche, le philosophe Kant désigne la nature par un ordre métaphysique. C'est un "fait", c'est à dire qu'elle doit l'existence de choses déterminées par des lois universelles (Alquié, 1972 : 38).

En géographie, la « nature » est le fruit de la combinaison de trois entités : l'écologie, l'environnement et l'écosystème (Choay et Merlin, 2015 : 499). « L'environnement est l'ensemble des éléments physiques, chimiques, biologiques et sociaux qui caractérisent et influencent la vie d'un groupe humain ». Puis, étymologiquement, écosystème² « désigne "demeure" et "endroit où l'on habite" et de système, ensemble d'éléments interagissant les uns sur les autres et formant donc une totalité solidaire ». C'est un « système dont un élément au moins est l'habitat d'une espèce ou d'un groupe d'êtres vivants ». Ce système inclut alors de « la matière vivante » appelée « biocénose », ainsi qu'un milieu naturel appelé « biotope ». La biocénose et le biotope présentent des relations d'interdépendances, sous forme d'échanges de matière ou encore d'énergie. Enfin, l'écologie « préoccupe des interactions entre les êtres vivants, et entre ceux-ci et leur environnement abiotique et se focalise particulièrement sur le rôle des groupes humains ».

La chercheuse en environnement Nathalie Blanc cite le Dictionnaire de la langue française (1981) qui définit la nature comme matérielle mais dissociée de l'Homme : « la nature est un ensemble matériel englobant les règnes minéral, végétal et animal dont la production est considérée comme indépendante de l'Homme et de son activité » (Blanc, 1998). Cependant, elle nuance par l'expression de « nature en ville ». En effet, il s'agit là des cas où l'on empiète

² Le terme d'écosystème a été édifié par le botaniste britannique Georges Tansley en 1935

sur les représentations³ que la société a de la nature en ville ; par exemple la question de savoir si l'arbre, planté et entretenu par l'Homme en ville, est un élément naturel ou non prend ici tout son sens. De même, est-ce qu'on peut considérer l'atmosphère polluée comme un élément naturel ou non. Nous prenons conscience de la nuance nécessaire à établir (ibidem).

On observe une interrelation entre la nature et les sociétés humaines à travers la convention de l'UNESCO⁴ de 2007 dans la définition qui a été donnée au patrimoine culturel immatériel. « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ». Ainsi, la nature, à travers la culture, peut symboliser un pilier identitaire des communautés humaines.

2. Les dimensions psychologiques et spatiales du bien-être humain

Nous allons voir au cours de ce mémoire les liens rapprochant les deux notions de nature et de bien-être humain.

Indéniablement, le bien-être fait écho à la notion de santé. Aujourd'hui, la définition de la notion de santé qui fait office de référence est celle émise par l'OMS⁵ : « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Il manque un élément pour cerner totalement le terme. Comment sonder, évaluer le « bien-être complet » ? Le bien-être est une mesure subjective et personnelle, propre à chacun. Autrement dit, il faut « *identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins⁶ et évoluer avec son milieu ou s'y adapter* » comme on peut le lire sur

³ Une représentation est une « *création sociale ou individuelle de schémas pertinents du réel, elle consiste soit à évoquer des objets en leur absence, soit, lorsqu'elle double la perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus* » (Bailly, 1977)

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

⁵ Organisation Mondiale de la Santé

⁶ La notion de besoins doit être précisée ici. Lors de sa genèse, les besoins s'inscrivaient dans la dichotomie nature-culture. Il existerait deux types de besoins : les besoins élémentaires (naturels) et les besoins socialement déterminés (culturels). Le seuil de satisfaction de besoins primaires étant délicat à juger, la notion de besoins vitaux est progressivement abandonnée. En sociologie urbaine on se réfère

la charte d'Ottawa pour la santé de 1986 (Baud et al., 2008 : 451). En fait, bien-être et santé s'inscrivent dans une relation bilatérale : toute conduite convergeant vers le bien-être est inexorablement tournée vers la santé. Les chercheurs sur les relations homme – nature ajoutent deux constituants du bien-être en plus de la santé : la sécurité et les relations sociales, guidées par une liberté de choix et d'actions (Serpantié et al., 2012).

En géographie, Antoine Bailly appréhende la notion de bien-être avec trois niveaux spatiaux (Bailly, 1981) :

- l'espace à organisation fixe (la maison) ;
- l'espace semi-fixe (établissements publics et privés) ;
- l'espace à organisation sociale.

L'appropriation des lieux est alors nécessaire pour atteindre un espace de bien-être. Enfin, depuis le début du XXIème siècle, la société a évolué. Elle a transformé l'individu et ses habitudes. Ses rapports à l'environnement direct sont réorganisés. L'individu tend à être actif et à contrôler les actions qui ont un rapport avec son environnement.

à l'architecte Le Corbusier, les besoins sont incarnés par les quatre fonctions « habiter, circuler, se recréer et travailler ». Parfois considéré comme un outil de contrôle social, la notion de besoin reste idéologique (Choay et Merlin, 2015 : 109).

B. La nature par opposition au minéral : l'expression « espace vert »

1. Espace vert : racines et nuances

Aujourd'hui les espaces verts sont incontournables dans la planification urbaine en France, et ce depuis plusieurs décennies. Ces espaces s'opposent aux zones minéralisées. D'une ville à l'autre et d'un auteur à l'autre, l'application de cette notion varie. C'est une notion parfois controversée et ses imprécisions sont soulignées par certains chercheurs (chez Sansot par ex.). Cependant, il est primordial de savoir ce que cette expression signifie pour notre mémoire selon les différents angles d'approches : littéral, environnemental, géographique et sociologique.

Les géographes Pascal Baud, Serge Bourgeat et Catherine Bras s'y prennent en deux temps. D'abord il s'agit d'un « espace » plus précisément d'une « *portion délimitée donc cartographiable de l'étendue terrestre, parfois même entouré de grilles, réservé à la nature au sein des villes* ». Puis ils ajoutent que « *c'est notamment parce qu'ils procurent une illusion de nature et participent de manière positive à la perception des paysages urbains que les géographes les étudient* » (Baud et al., 2008 : 165, 541). La définition environmentaliste va dans le même sens : l'écologue-aménageur Lotfi Mehdi écrit que ce sont des « *espaces non bâtis, végétalisés, gérés par le service des espaces verts d'une commune et ouverts au public* » (Mehdi, 2010 : 81).

En urbanisme, la notion est détaillée. Pour Françoise Choay et Pierre Merlin, l'expression vise à « *développer les espaces de nature, présents à l'intérieur des grandes agglomérations* ». En effet, ce n'est pas une notion uniquement urbaine. En plus de répondre aux besoins des citoyens, elle défend le squelette du paysage rural ébranlé par l'étalement urbain. Le but est que les espaces verts s'inscrivent dans une politique générale et qu'ils soient répertoriés dans les documents d'urbanisme à l'instar des autres équipements (Choay et Merlin, 2015 : 314). Par ailleurs, les espaces verts contrebalancent les conditions de vie imposées par le milieu urbain. Leurs ouvertures compensent les espaces fermés des appartements ou des ruelles, leur luminosité équilibre l'obscurité de l'armature urbaine. L'Homme reprend contact avec son histoire qu'il a passée en osmose avec le végétal. Enfin, l'espace vert incarne une solution au rapport calme-risque. C'est une « *oasis de calme et de sécurité au milieu des dangers de la*

ville, et en permettant par le jeu et l'exercice, le risque sans danger » (Choay et Merlin, 2015 : 316).

Selon Bénédicte Leclerc, les fondements de l'expression dateraient des années 1920 et le concepteur de ladite expression serait le paysagiste et urbaniste Jean-Claude Nicolas Forestier, qui était le conservateur des Parcs et Jardins de Paris à cette époque (Leclerc, 1994). A l'origine, il utilisait davantage l'expression « espace libre », évoquant un espace sans contraintes et avec des potentialités dans l'idée d'embellir la ville. Pour lui, un plan de ville, pour être complet, doit comprendre un « *système de parcs* ». Il cherchait donc à obtenir une distribution et répartition de parcs efficaces. En fait, l'expression « espace vert » prend ses racines avec JCN Forestier mais on ne l'utilisera réellement que beaucoup plus tard. En effet, si l'on regarde les textes réglementaires, c'est en 1961 que l'on relève la première apparition de ces termes (ibidem).

La définition suivante nous semble être l'explication la plus complète, prenant en compte tous les aspects géographiques des termes : « *Sous le terme espace vert sont regroupés tous les espaces végétalisés, arborés ou non, qui prennent place dans le tissu urbain. Qu'ils soient publics ou privés, ouverts ou fermés aux habitants, les espaces verts ménagent une discontinuité végétale entre les zones bâties et les annexes minéralisées. Ils composent un maillage interstitiel de verdure et ils se définissent par opposition aux espaces minéralisés* » (Brunet et al., 1993). Chaque germe de nature dans l'urbain est alors intégré dans l'expression « espace vert », quel que soit son type ou son statut. C'est véritablement l'état « urbain » qui prédomine.

2. Les limites de l'expression « espace vert »

L'expression « espace vert » s'est développée de manière exponentielle après la Seconde Guerre Mondiale (Sansot, 1993 : 121). D'après le sociologue Pierre Sansot, l'expression a « *le mérite d'englober toutes sortes de lieux voués au délassement des hommes* » mais il déplore le « *semblant de scientificité* » qu'elle suggère. De plus, l'expression s'est développée conjointement à l'émergence des grands ensembles entre les années 1960 et 1970, alors souvent assimilée à un simple espace engazonné aux pieds des barres d'immeubles. Dans les politiques de planification et d'aménagement des espaces verts, la construction des grands ensembles incarne un véritable tournant (Reygrobellet, 2007 : 62). C'est à cette période que les aménageurs ont décidé d'associer aux bâtiments des grands ensembles des infrastructures vertes appelées « espace vert d'accompagnement ». En pratique, ce sont des

espaces plantés en accompagnement de voirie, mais cela peut aussi être des terrains de sport. Ces espaces d'accompagnement ne sont pas négligeables en matière de proportion puisqu'ils correspondent à 40% de la surface des quartiers de grands ensembles (ibidem : 62). En effet, Sansot critique ce fait que « *Ces espaces ont été les contemporains d'une urbanisation contestable* » puisque « *qui dit « espace vert » associe presque toujours « grands ensembles, parkings, autoroutes, barres, échangeurs* ». On aurait conçu ces espaces verts afin de donner de la vie aux espaces sans caractère.

Sansot poursuit sa critique sur le développement des espaces verts associés aux grands ensembles « *Par un égarement de l'esprit, on a voulu qu'ils (les espaces verts) signifiassent la paix, la propreté, là où il aurait été souhaitable de rencontrer de la turbulence, de l'âpreté à vivre* ». En fait, Sansot regrette le manque de caractère de ces espaces et leur propriété à annihiler le milieu (Sansot, 1993 : 122). Il faut comprendre ici que ces infrastructures vertes urbaines n'apportent rien de particulier aux résidents des grands ensembles de logements. Ils ne sont pas spécialement esthétiques, ils ne constituent pas un patrimoine, ils ne permettent pas une éducation à la nature, et ils n'adhèrent pas aux activités physiques (hormis les espaces d'accompagnement que sont les terrains de sport). Ils apportent principalement de la verdure, c'est-à-dire que c'est prioritairement leur aspect visuel qui est utilisé, et de ce fait ils contribuent à anesthésier le paysage (ibidem : 122).

En réalité, c'est bien l'environnement dans lequel l'espace vert est implanté qui lui demande des services. Dans des rues animées, l'espace vert peut apporter une certaine quiétude et un peu de calme. Dans un espace comme celui d'un quartier de grands ensembles, ils ne devraient peut-être pas amener du silence, étant donné que ce milieu n'est pas le même qu'une rue commerçante. Mais comme Sansot le souligne « *Par sa propriété hygiénique, par sa disposition sans surprise, ils (les espaces verts) soulignaient encore davantage le renoncement des grands ensembles, qui n'exclut pas pour autant des flambées de violence ou des actes de vandalisme* » (ibid.). Par conséquent, les espaces plantés n'apportent pas spécialement de sécurité selon Sansot, à l'inverse des conclusions de l'environnementaliste Sandrine Manusset (Manusset, 2012).

3. Morphologie des espaces verts

a. Typologie

Nous avons défini ce que représentent les espaces verts, mais à quoi ressemblent-ils concrètement ? Il existe plusieurs typologies d'espaces verts. Nous avons choisi celle qui semble être employée par la majorité, c'est-à-dire celle de l'AITF⁷ conçue en 1995 :

1. Parcs et squares
2. Accompagnement de voies
3. Accompagnement de bâtiments publics
4. Accompagnement d'habitations
5. Etablissements industriels et commerciaux
6. Etablissements sociaux éducatifs
7. Terrains de sport
8. Cimetières
9. Campings
10. Jardins familiaux partagés
11. Etablissements partagés
12. Espaces naturels aménagés
13. Arbres d'alignement sur la voie publique, groupés ou non

On relève donc différents types d'espaces verts, allant du parc jusqu'à la plus petite unité, à savoir un arbre bordant la voie publique. Nous nous intéresserons particulièrement au premier échelon dans ce mémoire de recherche, à savoir les « parcs et squares ». Cependant nous ajouterons les jardins, entité que cette typologie omet, à notre sens, de citer au sein de ce premier échelon. Le square n'est pas un synonyme de jardin. Le square est défini par Emmanuel Boutefeu comme un « *espace vert urbain ouvert au public, peu étendu, allant de 1 000 m² (1ha) à 20 000 m², aménagé dans une cour intérieure d'immeuble, un quartier d'habitation, ou situé sur une place protégée des circulations générales, agrémenté d'arbres et de pelouses, généralement doté d'une aire de jeux, et clos par une grille, un grillage ou une haie* » (Boutefeu, 2007). C'est avant tout la taille et la localisation à l'intérieur de la ville qui déterminent la différence pour sa définition. Le square est de taille limitée, aménagé au centre d'une place, alors que le jardin ou le parc n'ont pas d'emplacement prérequis. De même, dans

⁷ Association des Ingénieurs Territoriaux de France - Espaces verts, nature et paysages. Disponible sur : aitf.fr/groupe-travail/espaces-verts-nature-paysages, consulté le 30/06/18

le langage commun beaucoup considèrent le square comme l'espace vert au centre d'un quartier de grands ensembles.

b. Historique et analogie : des jardins de l'Antiquité aux jardins actuels.

Les jardins publics sont au cœur de notre sujet. Après avoir décrit ce qu'étaient les espaces verts, nous pouvons à présent nous pencher sur un type d'espace vert, à savoir les jardins publics.

Les jardins, à l'origine, avaient une valeur unique. Il s'agit d'une valeur symbolique. En effet, pendant l'Antiquité, les jardins incarnaient la métaphore du pouvoir. Le roi y faisait disposer ses « trophées » témoignant ses conquêtes de territoires explorés (des arbres et autres espèces indigènes, ou même des espèces animales comme des autruches ou encore des lions). D'autre part, Les jardins sont présents dans de nombreux domaines : mythologie, religion, littérature ou encore dans les arts. Etymologiquement, le jardin est un mot gallo-roman : « *hortus gardinu* » signifiant « jardin entouré d'une clôture » au cours du XIIe siècle (CNRTL). Plus précisément, il est question d'un « terrain, généralement clos, où l'on cultive des végétaux utiles ou d'agrément » (ibidem). Ceci nous amène à étudier le statut. A l'origine uniquement privés, il existe aujourd'hui les jardins publics. Avant tout, il s'agit d'un « *espace permettant de respirer* » (Sansot, 1993 : 93). Puis, « *Le jardin public se propose comme la figure amicale emblématique de la ville* » (ibidem : 122). On dira de telle ou telle ville qu'elle est admirable car elle est pourvue de beaux jardins. De plus, au même titre qu'un monument ou qu'une place, le jardin possède un nom, une mémoire. Et cela n'est pas anodin. Le nom « *évoque une légende, parfois des faits divers horribles ; mais l'essentiel demeure qu'il soit doué d'une mémoire* » (ibid.). Les témoins de ces années d'évolutions et de mémoires de surcroît, ce sont les arbres. En effet, ces derniers traversent les décennies grâce à leur espérance de vie particulière.

Il est important, pour comprendre le modèle des parcs et jardins, de s'intéresser à l'évolution qu'ils ont connue depuis leur création. Nous allons relever sous forme d'un historique les différents tournants qui ont marqué l'histoire des parcs et jardins (Choay et Merlin, 2015 : 540) et par conséquent, « l'art des jardin ». On entend ici que les espaces verts appellent la part d'imaginaire que nous possédons, comme toute œuvre d'art (Choay et Merlin, 2015 : 315). Avec ces connaissances et prérequis, cela nous permettra d'avoir un regard avisé lors de nos déambulations et observations.

Les jardins de l'Antiquité : Les premiers jardins sont apparus 2000 av. J.-C. entre le Tigre



Figure 1 : Jardin arabe de l'Alhambra à Grenade © Jose Ignacio Soto - Adobe Stock

et l'Euphrate, c'est-à-dire en Mésopotamie. Concrètement, il s'agissait d'un ensemble d'arbres et de fleurs peuplant la cour du roi. C'est donc un espace privé dont il est question. Les premiers jardins publics arrivèrent 1000 ans plus tard, en Assyrie. L'Antiquité a aussi vu la naissance des jardins suspendus de Babylone sous Nabuchodonosor II. C'est

véritablement la métaphore du pouvoir que dégagent ces jardins légendaires : jardins sur la hauteur et terrasses en escaliers avec de nombreux grands arbres comme les pins par exemple. Les jardins égyptiens ne dérogent pas à la règle, connus pour leurs importantes dimensions et leurs nombreux papyrus. Cependant, ils sont célèbres pour leur utilisation économique de l'eau qui y est très régulée. En Grèce antique est apparu le "jardin d'agrément" (*hortus urbanus*) qui est un jardin à caractère privé contenant des végétaux d'agrément et parfois utilitaires (*hortus*). A Rome on trouvait des jardins inspirés d'Égypte et de Grèce, luxuriants et ostentatoires comportant la notion de bois sacré d'origine latine (*lucus*). En Andalousie on découvre les jardins arabes : ce sont des jardins qui ont la particularité d'être constitués en quatre parties séparées par un réseau hydraulique (figure 1). D'autre part, ils sont élaborés avec une connotation religieuse. En effet, le Coran, tout comme la Bible en Europe, influence les jardins vers l'image du paradis, comme on peut le lire à la sourate 76 du Coran : « *Ils se tiendront au milieu de jujubiers sans épines et acacias bien alignés. Ils jouiront de spacieux ombrages, d'une eau courante, de fruits non cueillis à l'avance, ni interdits. Ils se reposeront sur des lits élevés.* ». Enfin, en Chine, on peut voir des jardins conçus dans un certain désordre, qui se sont développés pendant la dynastie Han (-206 à -220). Ici aussi, les jardins sont l'image du paradis sur Terre. En fait, les jardins chinois laissent ressortir les caprices de la nature. Elle domine le milieu mais reste tout de même dominée, c'est le compromis de la tradition chinoise. L'art des jardins chinois est un art sacré au même rang que la calligraphie par exemple. Cela explique pourquoi ce sont des jardins chargés de symboles. Ils s'adaptent à l'environnement, sont souvent en relief, avec la présence de rochers parfois décorés et de l'eau courante. Tous ces éléments favorisent le repos spirituel et la méditation. On y retrouve systématiquement des représentations du chiffre quatre, rappelant les 4 éléments auxquels la tradition chinoise est très attachée.

Evidemment, les jardins d'aujourd'hui ont grandement évolué. On ne distingue plus un courant de pensée pour un jardin, comme c'était le cas en Grèce (courant philosophique) ou en Andalousie (courant scientifique). Cependant on peut retrouver des traces de ces jardins d'horizons lointains. Nos parcs et jardins ne sont pas conçus comme des représentations du paradis terrestre mais ils demeurent, pour certains usagers, des espaces de détente et de méditation. Certains éléments peuvent participer à cette pratique, comme la présence de l'eau courante que l'on retrouve encore aujourd'hui. Aussi, les jardins actuels ne sont plus des allégories du pouvoir, bien que certains peuvent donner l'impression d'une certaine puissance de par leur taille et emplacement qu'ils ont conservés depuis leur création, comme les jardins des Tuileries à Paris par exemple.

Les jardins médiévaux (476-1972) : A l'époque médiévale, la principale particularité des jardins est qu'ils sont clos. En effet, ils sont encadrés de murs formant un carré, signe de perfection au Moyen-Age. De plus, les quatre côtés sont symboliques car ils évoquent les quatre Évangiles, les quatre saisons, les quatre fleuves du paradis. Comme à l'Antiquité, ces jardins s'inscrivent dans une démarche spirituelle, à la recherche du paradis perdu. Il existait différents types. Les plus célèbres sont l'*hortus*, l'*hortus conclusus* et l'*hortus deliciarum*. Le premier, comme pendant l'Antiquité, désigne le jardin utilitaire, c'est-à-dire le potager. Le deuxième concerne les jardins de l'âme, de la vertu, il s'agit du jardin de la Vierge Marie. C'est un jardin surtout présent dans les écrits et dans les arts. Tous les éléments renvoient à la pureté, comme le muguet ou encore le fait que ce soit un « jardin fermé ». Enfin, le troisième désigne le jardin des délices, exprimant l'amour. La clôture y était moins marquée, on y trouvait une multitude de fleurs, une fontaine au centre rappelant la source, le Christ. On note aussi la présence d'un verger et l'apparition des bancs. Ils ne dissociaient pas l'utile et l'agréable. L'objectif était d'offrir un lieu pour se reposer, se promener, ou encore lire.

Ces jardins médiévaux n'existent plus de nos jours, hormis dans les abbayes. En revanche, on peut en retrouver quelques empreintes dans nos jardins actuels, à commencer par l'implantation de mobilier comme les bancs, qui permettent différents usages, les mêmes que ceux de l'époque médiévale, à savoir le repos ou la lecture. A noter que les symboles religieux y sont beaucoup plus rares.

Les jardins de la Renaissance (XVI^e siècle) : Les jardins de la Renaissance ont émergé en Italie, plus particulièrement à Florence et à Rome. Les jardins ne sont plus clos mais, au contraire, très ouverts sur le paysage. On note une présence importante de fontaines, ainsi

qu'une relation au paysage travaillée pour obtenir des vues panoramiques. En termes de végétation, c'est l'apparition de la géométrisation des formes végétales comme le buis et l'if, notamment avec l'art topiaire. Aussi, ces jardins de la Renaissance italienne sont les premiers à allier le végétal et l'art de la sculpture.

Les jardins de la Renaissance italienne ne sont plus à la mode de nos jours mais l'on en retrouve aisément des traces. L'art topiaire reste visible dans nos jardins actuels. L'ouverture sur le paysage, la présence de fontaines, ou encore de sculptures et statues sont des éléments que l'on retrouve. Des jardins de cette époque subsistent, comme les célèbres jardins de Bomarzo au centre de l'Italie.

Les jardins à la française (XVIIe siècle) : Les jardins à la française sont avant tout



Figure 2 : Jardins à la française du château de Vaux-le-Vicomte

rigoureux. Ils symbolisent le pouvoir de l'Homme sur la nature. Ils sont conçus avec des parterres symétriques, des massifs à angle droit, des lignes droites et surtout un axe central primant sur l'ensemble du jardin (figure 2). Le buis taillé constitue l'une des clés de ces jardins. C'est aussi l'avènement de l'architecture classique, qui prend le pas sur l'horticulture. C'est elle qui

orchestre l'ensemble du jardin. En fait, ces jardins sont le fruit du travail d'une dynastie de jardiniers renommés : les Le Nôtre. Ces jardins, souvent, étaient privés avant de devenir ouverts à tous. Ils sont fermés par des grilles, leurs pelouses sont interdites et les jardins élevés au rang de patrimoine. Ces lieux visaient à éduquer le public à la nature domestiquée ; mais ce n'étaient pas réellement des lieux de rencontres mais davantage des endroits pour paraître en société.

Ces jardins à la française ne triomphent plus comme au XVIIe siècle mais cette rigueur est présente encore aujourd'hui. Le parc du Thabor à Rennes (partie nord), ou encore les jardins des Tuileries à Paris sont actuellement des modèles du style à la française.

Les jardins à l'anglaise (XVIII^e siècle) : Les jardins à l'anglaise, aussi appelés jardins de l'homme sensible, succèdent aux jardins français. Les mentalités ont évolué en Angleterre, la nature sauvage devient le modèle et on valorise les paysages bucoliques. La nature prime sur l'artifice. Ces jardins sont irréguliers, asymétriques, variés, sinueux, se fondent dans le paysage. Cette sinuosité est symbole de liberté pour les Anglais, propice à la rêverie. On les appelle aussi « jardins paysagers ». Le but est vraiment de donner l'impression que ce sont des espaces où la main de l'homme n'a pas agi. De ce fait, on y trouvait des lacs, des similis de forêt (bouquets d'arbres), des ruines, et même des chinoiseries. On parle de *Landscape gardening*. Ces jardins représentent un lieu où l'on va principalement se ressourcer, méditer, et éventuellement y faire des rencontres. Les paysagistes de l'époque pensaient que les allées qui s'entrecroisaient étaient propices aux rencontres. Les jardins à l'anglaise sont moins stricts que leurs homologues français. Les usagers sont plus proches de la nature, ils sont dans une certaine confidentialité.

Dans le contexte actuel de retour à la nature en ville dite « sauvage » et des nouvelles préoccupations pour la sauvegarde de la biodiversité, certains de nos espaces verts contemporains prennent une allure bucolique, qui n'est pas sans rappeler le style des jardins britanniques. Cela vaut surtout pour les jardins situés en périphérie des centres-villes, créés plus récemment. Cependant, on peut trouver des styles anglais dans des jardins plus anciens comme la partie du Sud du Thabor à Rennes ou encore à la Tête d'or à Lyon. Les chemins sinueux se rapprochent davantage de la nature sauvage et originelle que les grands axes et angles droits à la française. En effet, il n'y a pas de formes géométriques ni d'angles dans la nature.

Les jardins de l'ère industrielle (XIX^e siècle) : Dans le contexte de l'exode rural qui a entraîné une explosion de la population urbaine pendant l'ère industrielle, on cherchait à démocratiser les jardins à l'intérieur de la ville. En France, c'est le préfet Georges Eugène Haussmann qui se charge d'apporter l'hygiène à la capitale (1853-1870). C'est à cette époque que la définition hygiéniste de la ville est apparue. Haussmann aère, élargit, unifie, embellit la ville, et surtout il introduit des parcs aux quatre coins cardinaux de Paris. L'idée de nature renvoyant à un bien commun amenant du bien-être fait son apparition. C'est aussi à cette époque que les jardins privés municipaux sont devenus publics et que, à la fin du XIX^e siècle, toutes les grandes villes ont eu au moins un parc urbain. Ce dernier avait un rôle politique majeur, représentant tantôt un lieu d'harmonie sociale, tantôt un lieu d'identité sociale, surtout pour la bourgeoisie. On ne peut parler des jardins de l'ère industrielle sans parler du concept de la cité-jardin, même si ce ne sont pas des jardins à proprement parler. En effet, l'urbaniste

Ebenezer Howard conçoit en 1898 le modèle de *Garden-city* (cité-jardin), symbiose entre ville et nature. Elle permettrait de jouir des avantages de la ville sans ses inconvénients, le tout inscrit dans un tissu végétal, tel un « *retour nostalgique à une coexistence symbiotique de la ville et de la campagne* » (Da Cunha, 2009 : 5).

Dans leur aspect visuel, les jardins de l'ère industrielle n'ont rien de novateur. Ils reprennent des éléments des jardins français et anglais, avec néanmoins un retour progressif des fleurs. C'est principalement dans l'idée hygiéniste que les jardins de cette époque ont été conçus. Le défaut, que certains auteurs soulignent, étant que cet urbanisme de zonage confine le végétal dans un espace vert sans créativité, ni ambition. Quant à la cité-jardin d'Howard, ce modèle possède une limite : il n'est viable qu'avec une faible population et un territoire approprié, ce qui demeure rare (ibidem). On peut tout de même en trouver en Angleterre ou même en France dans le Nord-Pas-De-Calais, à la cité Bruno à Dourges.

c. Vers le parc urbain

Aujourd'hui les mentalités ont évolué et les jardins avec. Ils se sont développés physiquement et fonctionnellement. En apparence, ou plutôt morphologiquement puisque qu'il vit, le jardin a changé. De nos jours, les jardins sont très diversifiés, et affichent différents styles. On peut encore remarquer des styles italiens, français, anglais, revisités ou non mais aussi des styles impressionnistes, cubistes. En fait, l'on discerne plusieurs écoles de pensée. Le style « naturel », le « pseudo-naturel », ou encore l' « artificiel » se partagent les jardins aujourd'hui. Bien que certaines perdurent, les fonctionnalités des jardins ne sont plus exactement les mêmes que celles qu'ils ont connues pendant leur histoire. Les jardins ne servent plus à étaler les trophées, montrer le pouvoir, se nourrir ou simplement à nettoyer la ville.

De nos jours, on parle de « qualité de vie » ou encore de « loisirs ». Les jardins les plus récents sont implantés dans les espaces périphériques des villes. D'abord, pour des raisons pratiques de terrains disponibles, mais surtout pour permettre au jardin de jouir d'un espace plus grand. On parle de parc urbain, espaces définis comme « *espace vert urbain ou périurbain ouvert au public, clos ou non, de plus grande proportion qu'un square, allant de 2 ha à 3000 ha. Le parc est aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs boisés* » (Boutefeu : 2007). Publics et donc ouverts à tous, ils sont principalement destinés aux populations vivants en périphérie, et donc à proximité du parc de ce fait. Le parc des Gayeulles à Rennes est un parc urbain par exemple.

A noter que certains parcs naturels péri-urbains peuvent contenir des terres agricoles et être dépourvus de mobilier urbain (ibidem). Ces parcs urbains sont donc conçus dans la volonté de laisser une certaine nature sauvage autour d'espaces de loisirs permettant de se récréer, que ce soit des terrains de sports, des plans d'eaux, ou encore des espaces de pique-nique. C'est donc une triple fonctionnalité qu'offrent ces parcs : un espace de nature et de loisirs, tout en conservant la biodiversité. Au-delà de ces néo-parcs urbains, les jardins publics sont impliqués dans un autre domaine. Les jardins s'inscrivent dans un secteur économique important en matière de tourisme. Certains deviennent des lieux supposés incontournables de la visite de la ville.

4. Quel statut pour les espaces verts dans la ville ?

a. Les espaces verts par l'approche hygiéniste

Les urbanistes avaient pour objectif d'utiliser le végétal pour améliorer le cadre de vie urbain. En fait, ce sont les conséquences de la révolution industrielle qui ont amené les urbanistes à ambitionner un cadre de vie plus sain après cet urbanisme incohérent. Au début du siècle dernier l'urbaniste JCN Forestier souhaitait que la ville soit munie d'un « système de parcs » dans l'objectif d'offrir une promenade urbaine aux citadins (Choay et Merlin, 2015 : 314). Cette promenade serait donc agrémentée d'étapes constituées de parcs, incarnant des pauses agréables. Ce seraient des éclaircies dans la ville, inspirant le relâchement, la détente. En outre, les fortes concentrations humaines de l'époque, plus le fait que les rues étaient étroites, favorisaient les maladies ; l'introduction des parcs par Haussmann dans la ville a eu un effet protecteur sur la santé publique. C'est donc avec Haussmann puis JCN Forestier que la première notion de santé est associée à celle d'espace vert. En effet, son idée de promenade urbaine implique une activité physique de plein air, à savoir la marche. Puis, l'architecte et urbaniste Le Corbusier promut un urbanisme fonctionnel, répartissant les différents secteurs urbains selon ses quatre points essentiels pour améliorer le cadre de vie : travailler, se récréer, habiter et circuler. Ces quatre fonctions doivent être formellement dissociées pour guérir le cadre de vie.

Néanmoins, cette idéologie fonctionnelle qu'est la pensée hygiéniste entraîne un urbanisme monofonctionnel sectaire. « *Durant les cinquante dernières années, les espaces verts publics urbains ont été considérés comme un équipement urbain au même titre que les autres, en oubliant que la plupart d'entre eux apportaient une réponse unique à une question unique [...] L'échec de ce type d'espace vert, purement et étroitement fonctionnel, est si évident que les utilisateurs les abandonnent, car la prise en compte des seuls besoins élémentaires a conduit*

à une uniformité affligeante » (Merlin et Choay, 2015 : 315). Malgré les critiques, cet urbanisme monofonctionnel a été mis en avant par la Charte d'Athènes⁸ et a prospéré jusqu'à la fin du XXe siècle, plus précisément jusqu'à la conférence de Rio en 1992, marquant le tournant vers un urbanisme plus durable.

b. La demande de nature actuelle des citoyens.

Beaucoup de citoyens considèrent la ville comme inhospitalière pour la nature (Boutefeu, 2007). Cette perception traduit un manque d'espace vert à disposition des citoyens. Il existerait une corrélation, à savoir que plus la ville dans laquelle on habite est grande, plus l'on ressent un besoin de nature. Pour une enquête réalisée par le CERTU⁹, Emmanuel Boutefeu affirme que « *Les Français manifestent clairement leur quête de verdure d'autant plus qu'ils vivent dans une grande ville* » et même que « *Les ménages résidant dans des immeubles collectifs ressentent plus que d'autres l'absence de nature* » (ibidem). Selon cette enquête traitant de la demande sociale de nature dans les grandes villes, 84% des sondés jugent qu'il faudrait édifier davantage de parcs et de jardins dans les villes. De plus, lorsque les enquêtés devaient citer l'équipement public qui leur venait à l'esprit pour améliorer la qualité de vie en ville, les parcs et jardins étaient le premier équipement cité. Ces deux résultats de l'enquête du CERTU sont très significatifs et témoignent du réel besoin de nature que ressentent les urbains au XXIe siècle.

c. Le besoin de nature de proximité.

Il y a de nos jours une réelle demande de verdure de la part des citoyens. Mais au-delà de ce souhait collectif, les urbains auraient le désir que cette nature s'insère dans leur environnement proche (Boutefeu 2007 ; Mehdi et al. 2014). L'idée, dans le meilleur des cas, aussi utopique qu'elle puisse être, serait même d'être accompagné de nature sur tout notre parcours urbain, c'est-à-dire dès que l'on sort de chez soi jusqu'à la prochaine étape de notre parcours. Cette

⁸ Plus précisément au CIAM (Congrès International d'Architecture Moderne) de 1928 organisé par Le Corbusier, visant la promotion de l'urbanisme fonctionnel, fondation de la Charte d'Athènes

⁹ Centre d'Etude sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

¹⁰ Enquête téléphonique menée du 21 janvier 2002 au 4 mars 2002, auprès de 305 habitants (âgés de 18 ans et plus) de la Communauté urbaine de Lyon selon une méthode de tirage aléatoire

volonté est apparue avec l'urbaniste Eugène Hénard¹¹ à la même époque que JCN Forestier et son système de parcs et jardins dans la ville. En effet, Hénard souhaitait « *rapprocher la population des espaces de détente et de loisirs* » (Mehdi et al. 2014). Hénard associait donc « jardins » avec « détente », avant que cette synergie ne se perde plus tard, avec la construction des grands ensembles (1960-1970). Surtout, il a repris les recherches pour la transformation de Paris après les travaux Haussmanniens. Il prévoyait dans ses recherches d'aménager les quartiers de manière à ce que chaque résident puisse trouver, à maximum 500 mètres de son domicile, un parc, un jardin, ou un square. Ces 500 mètres de distance maximale domicile-espace vert (on entend ici espace vert de premier échelon de la typologie de l'AITF) constitue alors la proximité de la nature pour les habitants.

Cependant, cette volonté d'espace vert de proximité était voulue par les urbanistes. Aujourd'hui, elle est souhaitée par la population, c'est une demande sociale (Boutefeu, 2007). Dans son enquête pour le CERTU, plus de la moitié des enquêtés (54%) affirment se rendre assidûment dans des squares, presque quotidiennement. Le square constitue de manière fiable l'espace vert de proximité. Boutefeu va dans le même sens qu'Hénard autrefois, en ajoutant le paramètre de la distance d'un square à l'autre : « *Les squares doivent être localisés au cœur des îlots denses et à intervalle de 500 mètres les uns des autres* ». Il complète la notion de proximité par le facteur du temps. En effet, lorsqu'un trajet requiert plus de dix minutes de trajet, la marche n'est plus le mode de déplacement privilégié. Etant donné que les dix minutes constituent la limite plafond, en moyenne, que l'habitant est prêt à s'octroyer, la distance de 500 mètres entre le domicile et un espace vert ainsi que celle entre deux espaces verts semble être un ajustement satisfaisant. Sachant qu'il faut environ cinq minutes pour parcourir 500 mètres, en fonction de nos habitudes et de nos aptitudes.

La notion de nature de proximité peut apparaître encore plus forte, au point d'inverser les statuts. Cela vaut pour les cas de forte proximité. En fait, le square est un lieu public, commun à tous, mais les habitants résidant proche du square ou même en face, perçoivent ce lieu comme un salon de verdure, presque privatif, au sein duquel ils vont recevoir des amis les jours de beau temps ou encore poursuivre leur discussion avec d'autres riverains. Ils ont la sensation d'être chez eux, dans un prolongement du domicile. Ils s'approprient le lieu, mais cela est toujours limité dans le temps. Il est impossible de s'approprier totalement et indéfiniment ce lieu public. Ce besoin de nature de proximité fait du square une infrastructure verte appréciée de la ville dense (Boutefeu, 2007).

¹¹ Propositions d'Eugène Hénard pour l'étude sur l'architecture et les transformations de Paris (1903-1909)

d. La place des espaces verts dans le droit de l'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil qui a vocation à trouver l'équilibre entre les deux entités que sont le bâti et les espaces verts. Il est régi par le Code de l'urbanisme notamment, mais aussi par celui de l'environnement et de la construction (ibidem). Il régit leurs aménagements et les cartographie. Le Code de l'urbanisme soutient l'alternance de zones bâties et d'espaces verts.

Tout d'abord la circulaire de 1973 oblige à édifier au moins 10% de la superficie de chaque Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) (de minimum 1500m²) en espaces verts. Cette circulaire est importante dans la mesure où les ZAC représentent une grande part de l'aménagement du territoire. Aussi, le Code de l'urbanisme permet de rattacher l'élaboration d'un espace vert à un permis de construire (R111-7¹²).

Pareillement, l'article 13¹³ peut exiger la création d'espaces verts. En effet, lors de l'édification d'un nouveau lotissement ou d'un aménagement de voirie, les maîtres d'ouvrage doivent prévoir dans les permis de construire des aires vacantes qui seront amenées à devenir des espaces plantés. Il est possible de visualiser ces espaces végétalisés actuels et futurs avec le plan-masse, document d'urbanisme quadrillant les parcelles actuelles et futures.

De plus, l'article L151-41¹⁴ facilite pour la conception d'espaces verts dans un cadre particulier : celui de la requalification. Dans le cadre de restructurations d'espaces (démolition de bâti par exemple), le Code de l'urbanisme permet la réservation de terrains. Cela peut alors permettre la création d'un square sur un délaissé foncier au sein d'un quartier nécessitant en termes d'espaces verts. La réservation profite uniquement à la création d'espaces de verdure, mais elle peut également autoriser l'ouverture au public d'un espace planté existant à caractère privé (à l'instar d'un domaine boisé jouxtant une friche).

Les Espaces Boisés Classés (EPB) constituent la plus forte protection existante pour les arbres dans le code de l'urbanisme (L130-1 CU¹⁵). Cet article, concernant autant une forêt qu'un arbre isolé, permet au PLU de classer des espaces comme EPB. Cette appellation interdit tout changement d'affectation ou d'occupation du sol sur pour ces espaces. Le

¹² D'après legifrance.gouv consulté le 09/07/2018

¹³ Ibidem

¹⁴ Ibidem

¹⁵ Ibidem

règlement protège ces espaces non-urbanisés, ainsi l'avenir des espaces verts existants est assuré et protégé.

Ainsi, l'urbanisme réglementaire confirme l'importance des espaces verts en les préservant et en encourageant leur prolifération (Boutefeu, 2007).

C. Marchandisation ou préservation de la nature ?

1. Genèse du concept de « service écosystémique »

Les sociétés humaines ont tout intérêt à tirer profit la nature. Celle-ci peut grandement contribuer à leur bien-être (Serpantié et al., 2012). Cette prise de conscience des avantages dont nous pouvons bénéficier est à la fois récente et ancienne. En effet, à l'époque antique, Platon soulignait déjà les vertus de la nature. De nos jours, les recherches orientées vers ces vertus prolifèrent, on parle alors de « service écosystémique » (SE). Le contexte de l'étalement urbain, du mitage des campagnes et de l'accroissement de la population mondiale, influence en partie ces recherches. En toute logique, le concept de SE n'est pas apparu à une date antérieure à celle de la première définition d'écosystème de A.-G. Tansley en 1935 (ibidem).

L'éclosion de ces recherches scientifiques a eu lieu au début des années 1990 mais c'est surtout lorsque le Millenium Ecosystem Assessment¹⁶ (MEA) a popularisé le concept de SE au début des années 2000 que les recherches ont été décuplées. Lorsque l'on croise les notions de « nature » et de « bien-être » dans un cadre économique (voir ci-après), on distingue le concept de « service écosystémique » à l'embranchement. Ce concept relie ces deux notions et est devenu incontournable dans les débats quant aux bienfaits de la nature (Fisher et al., 2009).

Nous dégageons trois définitions du concept. En 1997, deux équipes de chercheurs s'y sont penchées. Celle dirigée par G.C. Daily pose que les services écosystémiques sont « *les conditions et processus par lesquels les écosystèmes naturels et les espèces qui les composent entretiennent la vie humaine et répondent à ses besoins* » (Daily et al., 1997) et celle de R. Costanza soumet que « *les biens écosystémiques (la nourriture par exemple) et services écosystémiques (l'assimilation des déchets par exemple)* » sont « *les avantages que les hommes retirent directement ou indirectement des fonctions écosystémiques* » (Costanza et al., 1997). Enfin en 2005, le MEA a utilisé ces deux premières définitions et en a produit une autre, plus concise et plus maniable. Il pose que les services écosystémiques sont « *les*

¹⁶ Le Millenium Ecosystem Assessment (MEA) est un rapport de l'ONU commandé par Koffi Annan (secrétaire générale de l'ONU en 2000) réalisé entre 2001 et 2005. Il vise à mesurer l'état des écosystèmes et à penser la préservation et la gestion raisonnée de notre environnement.

bienfaits que les groupes humains tirent des écosystèmes¹⁷ » (MEA, 2005). La position de G.C. Daily sur les écosystèmes qui nous entretiennent est reprise par l'idée de « bienfaits » et la pensée de R. Costanza, comprenant tous les écosystèmes.

L'étude du MEA, en plus de souligner l'importance que la nature revêt pour l'Homme, éclaire sur les conséquences que la dégradation de celle-ci aurait en termes de coûts. De même, l'objectif est aussi de mettre un prix sur les bénéfices perçus, afin de donner un argument de protection de la nature dans un contexte de crise environnementale. La notion s'inscrit alors dans une dimension économique. Le MEA a établi un potentiel économique de chaque type de service sur chaque constituant du bien-être (figure 2). Les services de régulation sont ceux qui ont le plus d'impacts sur le bien-être humain. Cependant, ce sont les services d'approvisionnement qui ont le plus de valeur socio-économique. Par ailleurs, le MEA met en exergue des liens faibles ainsi qu'un manque de potentiel socio-économique en ce qui concerne les services culturels.

Néanmoins, cela reste à relativiser, car les services culturels sont moins lisibles et donc plus délicats à estimer par rapport à l'alimentation par exemple, plus facile à quantifier. Plusieurs auteurs les classent comme service non-marchand (Yengué, 2017). Nonobstant cet aspect

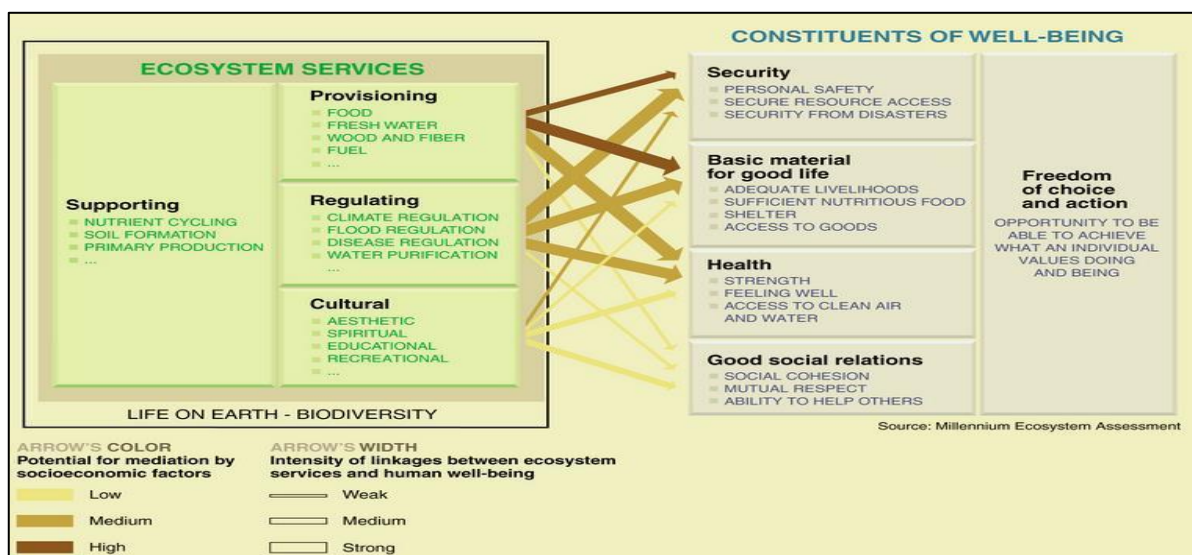


Figure 3 : Potentiel socioéconomique des services par rapport aux constituants du bien-être humain d'après le MEA (2005)

¹⁷ A noter que le MEA adopte tous les écosystèmes, qu'ils soient vierges de traces anthropiques ou gérés par l'Homme.

monétaire, les liaisons directes entre la nature et les sociétés humaines doivent être appréciées pour un objectif visant le bien-être humain (Staub et al., 2011). En définitive, la notion de SE est controversée par les chercheurs, certains dénonçant la préservation de la nature par sa transformation en marchandise (Maris, 2014).

2. Typologie des services écosystémiques

Le MEA répartit les services écosystémiques en quatre grandes classes (Tableau 1). D'abord, on distingue les services d'approvisionnement. Il s'agit des biens matériels et en principe renouvelables : l'eau, le bois, les récoltes, les combustibles, les animaux. Puis, il existe des services indirects, dits de régulation, à savoir la régulation du climat, des inondations, des maladies. Pour l'existence de ces deux premiers types de services, un troisième type est indispensable. Ce sont les services de soutien, bénéfiques à long terme et principalement indirects, comme la pédogenèse, les cycles géochimiques, permettant le support des autres services. Le dernier type concerne les services culturels. Ce sont les « bénéfiques non matériels que les êtres humains tirent des écosystèmes » Ils sont à caractères récréatif, spirituel, éducatif, esthétique. Par essence immatérielle, ils sont donc les plus délicats à cerner et à assimiler.

Tableau 1 : Les quatre grandes classes de services écosystémiques d'après le MEA

SERVICES ECOSYSTEMIQUES			
Service d'approvisionnement	Service de régulation	Service de support	Services culturels
<ul style="list-style-type: none"> - Combustibles - Fibres - Eau douce - Ressources médicinales - Ressources génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air - Régulation du climat local & global - Pollinisation - Régulation des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Pédogenèse - Photosynthèse - Production primaire - Cycles biogéochimiques 	<p>Différentes typologies à confronter (tableau 2)</p>

3. Définitions des services écosystémiques culturels

Les SE culturels sont les plus flous à cause de leurs propriétés abstraites. C'est à ceux-là que nous nous intéressons. Le terme « culturel » étant polysémique, il est nécessaire de préciser. Le MEA pose le principe que les écosystèmes influent grandement sur les communautés humaines. Pour les auteurs, « *les cultures humaines, les systèmes de savoirs, les religions, les valeurs patrimoniales, les interactions sociales et les aménités liées (comme le plaisir esthétique, le loisir, l'épanouissement artistique et spirituel, et le développement intellectuel) ont toujours été influencés et façonnés par la nature de l'écosystème et les conditions écosystémiques* » (MEA, 2005 : 46). Ici les auteurs posent le postulat que la communauté est conditionnée par les écosystèmes. N. Blanc nuance cette citation, car la société humaine est conditionnée par l'écosystème et non pas directement déterminée et décidée par lui (Blanc et al., 2016).

Le rapport du MEA affiche que les êtres humains obtiennent une « culture » comme bénéfice issu de la nature. En fait, le terme de « culture » renvoie à des valeurs que les Hommes attribuent à toute forme de nature. Cependant, nous n'attribuons pas tous les mêmes valeurs aux éléments naturels et aux éléments en général. Par conséquent, nous consentons que les SE culturels sont modulés d'une communauté à l'autre, ainsi que d'un individu à l'autre. Ils sont « *contextuels* » (ibidem).

Les SE culturels constituent un pilier pour la qualité de la vie dans nos sociétés. Berceaux de loisirs, de détente, de rencontre, de sensibilité esthétique, d'inspiration, de patrimoine, d'identité... Historiquement, les premiers témoins de ces services sont les dessins et gravures de plantes et d'animaux réalisés par les plus anciennes civilisations. De nature immatérielle, les mesurer ou même les monétiser se révèle complexe. De plus, les recherches sont le plus souvent tournées vers les autres services, concrets et palpables (Yengué, 2017). A l'inverse de ces derniers, les services culturels sont à valeur non marchande mais primordiaux pour les décisions régissant nos sociétés. L'assimilation de l'environnement est capitale pour les riverains tout autant que pour les visiteurs. Les premiers détails de l'environnement assimilés sont la vue, les arbres, les animaux, le silence et/ou les sons de la nature, ou encore les ombres (ibidem).

4. Edification d'une typologie des services écosystémiques culturels

Concrètement, quels sont les services culturels ? L'UICN¹⁸ distingue en 2013 six classes de SE culturels rendus par les écosystèmes urbains : récréatif, spirituel, santé, pédagogique, esthétique et scientifique. Les frontières entre ces classes ne sont pas imperméables. Par ailleurs, les services rendus dépendent des lieux et des individus (ibid.). Pour le chercheur en écologie E. Blanchart, il existe également 6 types : religieux (certaines religions donnant un caractère sacré à la nature), traditionnels (les différentes cultures proposent une diversité de connaissances de la nature), éducatifs, esthétiques, écotouristiques (déplacement pour apprécier des paysages d'intérêts) et patrimoniaux (conservation de paysages importants). Cependant, on note quatre types de services culturels supplémentaires pour le MEA, en plus de ceux mentionnés dans la typologie précédente. Il s'agit de l'inspiration (par l'art, par l'architecture, le design ou des symboles), les loisirs, la diversité culturelle et enfin les relations sociales.

Ces typologies ont des différences et des similitudes. La différence principale est l'écosystème étudié. La classification de l'UICN est tournée vers les services culturels rendus par les écosystèmes urbains, alors que celle du MEA et du chercheur E. Blanchart sont ouverts sur tous les écosystèmes. Dans le contenu, on remarque que seul l'UICN retient un service de santé, en revanche, il ne cite pas de service d'écotourisme. Par ailleurs, seul le MEA relève un service de sociabilité ainsi qu'un service d'inspiration.

Le terrain de notre enquête étant les espaces verts urbains, et plus particulièrement les parcs et jardins, nous allons d'abord nous inspirer de la typologie de l'UICN qui s'en rapproche afin de construire la nôtre (Tableau 2). Elle sera subjective mais la plus adaptée à notre étude. Plusieurs études sur les relations entre les espaces verts et la santé ont été effectuées (notamment Taylor et al., 2001 ; Wilson et al., 1993), en dissociant la santé physique de la santé mentale. Nous les adoptons donc, mais sous les termes d'apaisement (santé mentale) et d'activité physique (santé physique). Nous ne traiterons pas le service d'écotourisme. La présence de ce service est réelle mais obstruera les autres (d'autant plus que l'enquête a lieu en été). Par ailleurs, nous cernerons le service d'évasion, car un espace vert possède la propriété de permettre de sortir de la ville tout en étant au sein de cette dernière (Boutefeu, 2007). Nous conservons le service des relations sociales du MEA, cependant, nous ne nous pencherons pas sur les services spirituel et religieux, trop délicats à manipuler dans notre cadre (Collignon, 2010) De même, nous ne mobiliserons pas le service récréatif, qui risque

¹⁸ Union Internationale pour la Conservation de la Nature

d'envahir les autres services de par son caractère très expressif. Néanmoins, il reste incontournable dans nos espaces verts urbains.

Tableau 2 : Les différentes typologies de services écosystémiques culturels

UICN (écosystèmes urbains)	E. Blanchart (tous les écosystèmes)	MEA (tous les écosystèmes)	Typologie personnelle (espaces verts urbains)
Spirituel	Religieux	Spirituel	Apaisement
Pédagogique	Traditionnel	Traditionnel	Activité physique
Récréatif	Educatif	Educatif	Educatif
Esthétique	Esthétique	Esthétique	Inspiration
Santé	Ecotourisme	Ecotourisme	Esthétique
Scientifique	Patrimonial	Patrimonial	Evasion
		Diversité culturelle	Patrimonial
		Inspiration	Sociabilité
		Loisirs	
		Relations sociales	

Apaisement (santé mentale) : “Action de s’apaiser, état résultant de cette action”, “Calmer les appréhensions, retour au calme” (CNRTL). On jugera si l’action de visiter un espace vert apaise le citoyen évoluant dans un contexte de stress environnementaux.

Activité physique (santé physique) : “Être dans un état bon état physique [par la] pratique d’un sport” (CNRTL). On entend par là que santé physique est entretenue par la visite d’un espace vert ou par une activité au sein de cet espace.

Educatif (culturel) : *“Qui contribue à l’éducation”* (CNRTL). C’est l’enrichissement de l’individu par l’acquisition de connaissances. Il s’agit de la connaissance des espèces faunistiques et floristiques par exemple.

Inspiration : *“Souffle créateur”* (pour l’artiste), mais aussi *“idée subite, spontanée, intuition qui pousse à agir d’une certaine façon”* (CNRTL).

Esthétique : *“Qui est motivé par la perception et la sensation du beau”* (CNRTL).

Evasion : *“Action de s’évader, de fuir une réalité trop pénible et astreignante”* (CNRTL).

Patrimonial : *“Héritage matériel ou immatériel qui est perçu par une société comme devant être transmis aux générations ultérieures”* (Baud et al., 2008 : 504). On cherchera alors si les usagers identifient le parc comme un patrimoine.

Sociabilité : *“L’ensemble des relations directes et des formes de communication entre individus dans un cadre social donné forme la sociabilité”* (Baud et al., 2008 : 471).

D. Rennes : présentation de la ville dans le cadre de l'étude

1. Rennes comme place de bien-être

La ville de Rennes, capitale de la Bretagne, possède des caractéristiques propres. La commune compte 208 033 habitants en décembre 2015 selon le rapport de l'AUDIAR¹⁹ de la même année pour une superficie de 5039 hectares. Une projection annonce même 218 456 habitants pour l'horizon 2020²⁰. Sa réputation de ville jeune et étudiante n'est pas usurpée. En effet, on dénombre 72517 individus âgés de 15 à 29 ans, soit la tranche d'âge la plus représentée (34%). Concernant la part d'étudiants, d'élèves et de stagiaires non rémunérés dans la part de la population active, elle s'élève à environ 24 %. Rennes fait partie de ces villes qui attirent. Son solde migratoire est positif, elle aspire les populations des communes environnantes et même celles de régions plus lointaines. Elle comptabilise plus de 40000 habitants supplémentaires par année. Mais comment Rennes séduit-elle ? Nous allons tenter d'en expliquer certaines raisons.

La ville de Rennes, depuis plusieurs années, revient régulièrement dans le haut des classements départageant les villes où la qualité de vie est la meilleure. Elle se classe même première du « Palmarès 2018 des villes où il fait bon vivre » du magazine « l'Express²¹ ». Bien qu'il ne s'agisse pas d'une revue scientifique, la méthodologie employée pour cette enquête est intéressante. Les indicateurs utilisés pour retranscrire la qualité de vie sont variés. Le nombre d'heure d'ensoleillement dans l'année, la proportion d'étudiants, le nombre de jours où la qualité de l'air est mauvaise, l'offre culturelle, la part de population utilisant les transports en commun, le nombre de sites classés dangereux pour l'environnement, la proximité de la mer et de la montagne, la part d'étudiants, les prix de l'immobilier, l'offre de soin et enfin le taux de délinquance sont les facteurs utilisés. Les sources utilisées pour construire ces indicateurs sont l'Insee, le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Education. Le choix

¹⁹ Rapport de l'AUDIAR (Agence de l'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise) de Rennes Décembre 2015

²⁰ Selon l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), 2018

²¹ Enquête réalisée en 2018 sur les 100 villes les plus peuplées de France, comparées avec la notion d'aire urbaine, afin de cerner le mieux possible le bassin de vie

de ces indicateurs semble sensé, bien que l'on pourrait débattre de la sélection des coefficients instaurés, mais cela reste subjectif.

Les résultats font apparaître Rennes comme la ville où la qualité de vie est la meilleure, sans qu'un indicateur concernant les espaces verts soit appliqué. L'absence d'un indicateur retransmettant les espaces verts publics nous questionne. Si la superficie d'espace vert était calculée pour chaque ville, ce ne serait pas particulièrement un avantage pour Rennes, dont la « superficie verte » est inférieure à la moyenne des villes françaises. Quoi qu'il en soit, ce classement ne juge pas que les espaces verts constituent un rôle primordial pour la qualité de vie, ce qui paraît un tort. Néanmoins, Rennes est une terre de « *bon vivre* » sans même parler de ses espaces verts, ce qui pourrait révéler l'hypothétique marge que la ville possède.

Régulièrement, nous avons l'occasion de lire des articles dont les titres qualifient Rennes avec force superlatifs. Qu'il s'agisse de sondages, de classements en tout genre, ou simplement de faits élogieux, Rennes possède une bonne image à travers les médias²². « Ville agréable », « ville festive²³ », « ville culturelle²⁴ », « ville de bien-être » : ce sont les qualités que nous pouvons relever. Cela reflète le ressenti de la population rennaise.

Une statistique à l'échelle européenne classe Rennes sixième ville d'Europe où les travailleurs sont les plus heureux au travail. Cette enquête menée par l'organisme Eurostat²⁵ ajoute que 78% des Rennais sont heureux d'aller travailler. Rennes incarne une qualité de vie professionnelle et privée, en plus d'un cadre de vie agréable évoqué précédemment. Nous pouvons peut-être l'expliquer par un facteur régional. En effet, la Bretagne jouit d'une image positive, et Rennes, capitale bretonne, en profite par écho. Pour le chercheur rennais Patrick Le Floch directeur de Sciences Po Rennes, l'image positive de Rennes peut s'expliquer par les récents projets de la ville, à savoir la LGV, le Couvent des Jacobins, et même le dynamisme immobilier. Ensuite, ces classements flatteurs de Rennes attirent les investisseurs ainsi que de nouveaux habitants. En fait, il s'agit d'un « *cercle vertueux* » comme l'appelle Patrick Le Floch : « *Plus une ville a une bonne image, est dynamique, attractive, plus elle attire les*

²² <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/mais-pourquoi-rennes-est-toujours-en-tete-des-classements-5577698>. Consulté le 05/07/18

²³ <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes-en-tete-des-meilleures-villes-pour-faire-la-fete-5647818>. Consulté le 05/07/18.

²⁴ Rennes est classée parmi les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, label délivré par le ministère de la Culture (actualisé en 2017).

²⁵ Eurostat est direction générale de la Commission européenne missionnée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Pour cette enquête, Eurostat a questionné 40000 salariés de 79 villes d'Europe

investisseurs [...] Le classement découle de l'attractivité, et l'attractivité découle du classement ».

2. Rennes, terreau pour la nature urbaine

Rennes est une ville novatrice sur la conception de la nature. En effet, elle est la première commune de France à adopter le concept de ceinture verte permettant de limiter l'étalement urbain tout en préservant les milieux naturels²⁶. Si l'on s'intéresse à la nature en ville, la « nature » représente 46% de l'occupation du sol rennais, selon le rapport de l'Agence du service d'Urbanisme de Rennes. C'est un chiffre relativement satisfaisant pour les défenseurs de la nature urbaine. Cependant, c'est un chiffre à relativiser, car près de 80% de cette nature en ville est constituée de jardins privatifs. On ne peut donc pas en tirer un rapport de nature par habitant puisqu'une grande part de cette nature en ville n'est pas publique.

A présent, intéressons-nous aux espaces verts publics de Rennes. Ces derniers représentent 17% de son emprise au sol. A eux seuls, les principaux grands parcs (le parc des Gayeulles, le parc de Bréquigny, le parc du Thabor notamment) de Rennes constituent 3% de l'occupation du sol. A noter que ce patrimoine vert rennais (Tableau 3) est récent. En effet, une majeure partie de cette nature, environ 90%, a été importée dans les quarante dernières années. Et la ville ne compte pas s'arrêter là. Dans le cadre du plan local d'urbanisme et du projet urbain Rennes 2030²⁷, une opération d'embellissement de la métropole bretonne aura lieu. Il s'agit de l'opération « Embellissons nos murs », qui renvoie à un permis de végétaliser pour les habitants. Qu'il s'agisse des pieds d'arbres ou d'un terrain en friche, chacun sera libre d'y semer ce qu'il souhaite. C'est un exemple, parmi les autres, qui incarne cette volonté de verdure rennaise. Les souhaits de la municipalité et la mentalité des citoyens rennais figurent comme les deux leviers permettant le développement d'une réelle nature en ville, actuelle et future.

²⁶ Appliqué par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme en 1984

²⁷ Pour anticiper un développement harmonieux, la ville de Rennes souhaite établir son PLU 2015-2030 en concertation avec ses citoyens, qui sont invités à adresser leurs observations et propositions

Tableau 3 : Recensement des espaces verts à Rennes (source: audiar 2016)

Éléments du patrimoine vert public de Rennes	Recensé en 2016
Superficie espaces verts publics	871 hectares
Parcs et jardins	21
Superficie des parcs	160 hectares
Arbres	127000
Superficie d'espaces verts publics par habitant	42 m ² /par habitant

La ville de Rennes possède un patrimoine vert public considérable. Le patrimoine vert public ne correspond pas aux bâtiments ou à quelque chose d'artificiel. Il s'agit de tous les éléments naturels qui nous environnent, biens communs accessibles à tous. On utilise la notion de patrimoine pour appeler au sens d'héritage. C'est un bien commun que nous nous devons de conserver et de transmettre aux générations à venir. A Rennes, on relève 830 hectares d'espaces verts, ce qui correspond, lorsque l'on effectue le rapport par habitant, à 42m² par Rennais (Audiar, 2016). Ces deux chiffres sont à nuancer. Ils se trouvent sous les moyennes nationales²⁸. La superficie moyenne d'espaces verts dans les 50 plus grandes villes de France est de 1155 hectares, et en ce qui concerne la superficie d'espaces verts par habitant, elle se mesure à 48m². A titre de comparaison avec des villes mondiales, Paris compte seulement 14m² d'espace vert par habitant (5m² en intra-muros), New-York, Londres et Tokyo environ 10m² par habitant (Choay et Merlin, 2015 : 314). Le patrimoine vert public rennais apparaît

²⁸ Chiffres issus du recensement des villes les plus vertes de France en 2017 effectué par l'Observatoire des villes vertes

donc comme non négligeable, néanmoins il reste du chemin à parcourir pour arriver à la hauteur de ses homologues des autres villes de France.

Pour son patrimoine vert, ses investissements dans le domaine des espaces verts, ses politiques de préservation, de gestion et de promotion, la capitale bretonne est classée sixième ville la plus verte de France par l'Observatoire des villes vertes en 2017²⁹. Rennes s'installe même en première position du classement de l'entretien. En effet, la ville utilise les meilleures techniques d'entretien et de gestion des déchets verts, comme la gestion différenciée. Rennes obtient cette même année le prix zéro phyto décerné par la région, récompensant son entretien des espaces verts sans aucun pesticide depuis 2012. Les statistiques de Rennes ne s'arrêtent pas là. Le concours³⁰ de la capitale française de la biodiversité, organisé par le centre technique national sur le paysage urbain et les espaces verts « Plante & Cité », et l'agence régionale pour la biodiversité « Natureparif », ont récompensé la ville de Rennes en 2016. Ce titre de capitale française de la biodiversité vient récompenser les efforts de la commune pour son engagement durable pour la préservation des espaces verts et naturels. Cela constitue un véritable travail de gestion sur le long terme, entamé dès les années 1980. Ce mode d'entretien et de gestion différenciée des espaces verts rennais, du plus entretenu au plus naturel, permet un enrichissement de la faune et de la flore, et par conséquent de la biodiversité rennaise.

3. Spécificités des parcs rennais

Pour saisir la spécificité rennaise en matière de parcs et jardins, il faut les observer, les décrire, les discerner, puis les classer. Mais avant, nous allons les présenter de manière synthétique, les hiérarchiser par la superficie afin de cerner spatialement ces espaces verts (figure 4).

²⁹ Les élus et La direction Espaces verts des 50 plus grandes villes de France ont été interrogés d'août à octobre

2016. Plus de 1 500 données quantitatives et qualitatives ont été collectées, analysées selon 25 indicateurs et regroupées en 5 catégories : patrimoine vert, investissement en faveur du vert en ville, politique de préservation de la biodiversité, politique de promotion du patrimoine vert, gestion des déchets verts. Le cumul des points obtenus sur les différents critères détermine la note (sur 100) et le classement général au sein du palmarès

³⁰ Ce concours est soutenu par les ministères du Logement de l'habitat durable et celui de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, ainsi que par l'ONEMA. De plus, il participe au projet de l'implantation de la future agence française de la biodiversité

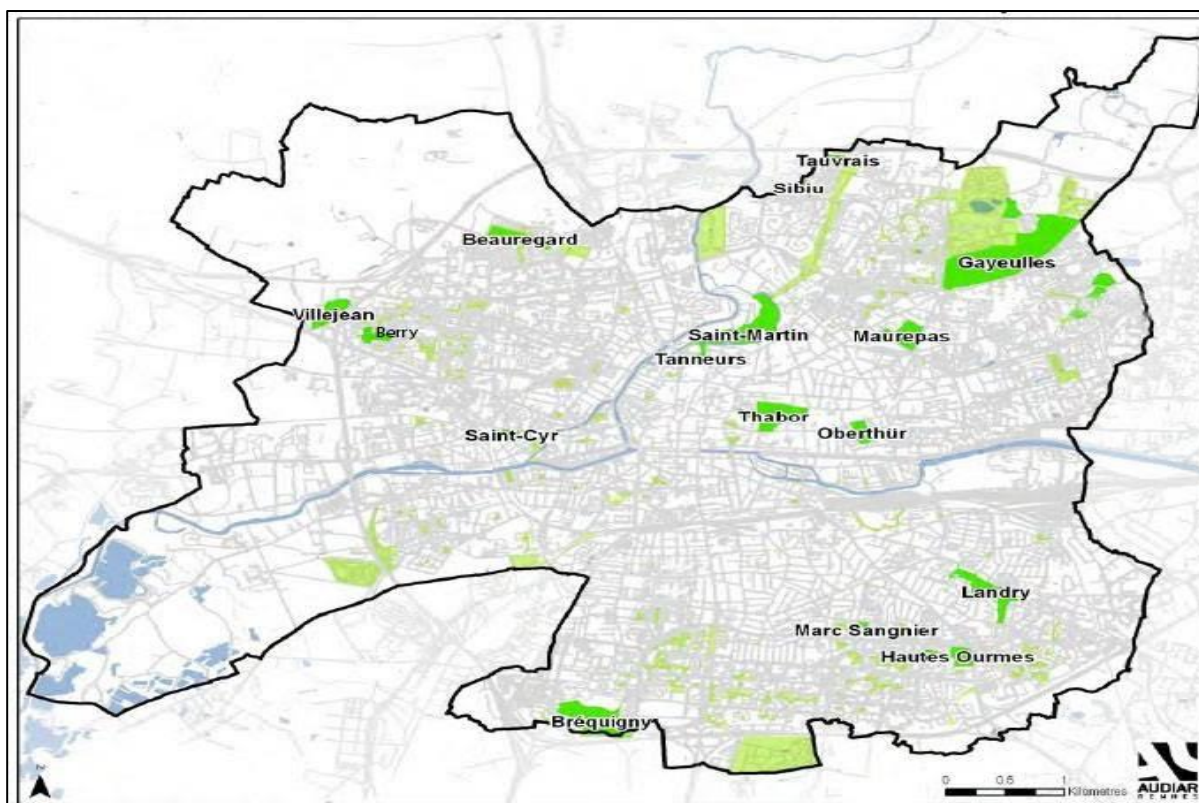


Figure 4 : Source: Audiar 2016, réalisation Marc Chaillet

Le parc des Gayeulles : aussi appelé “parc des bois”, cet espace implanté au nord-est s’étale sur 100 hectares, constituant ainsi le plus grand parc de Rennes. Créé en 1966 puis élargi et ouvert en 1978, il était d’abord un parc visant à la présentation de la nature et à l’éducation de celle-ci au public. Il est aujourd’hui un parc de loisirs comportant de nombreuses infrastructures sportives tout en reflétant une certaine valeur écologique.

Le parc des Prairies Saint-Martin : ce parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin est un cas particulier. Actuellement (c’est-à-dire pendant l’été 2018), ce parc, situé dans le péricentre, subit sa première phase de travaux. Ce site, aux prairies polluées par son héritage industriel, est destiné à incarner le poumon vert du centre-ville de Rennes après de nombreux travaux, de dépollution et de restauration de zones humides notamment. Le chantier est établi en plusieurs phases et sera totalement achevé en 2021. Ce futur parc d’une superficie de 30 hectares sera aménagé en différents espaces. On y trouvera des espaces boisés, des zones en bocage, des prairies, une zone semi-humide ou encore des éco-pâturages.

Le parc de Bréquigny : situé au sud de la commune au bord de la rocade, ce parc couvre une surface de 17 hectares. Il a été implanté en 1969, quatre ans d'attente ont été nécessaires avant sa première ouverture au public (fermé puis ré-ouvert en 1976 et 1980). Ce parc a été imaginé comme un lieu de promenade et de déambulation et a été édifié dans le style des jardins à l'anglaise. Cet espace vert est réputé pour sa flore et sa faune abondantes et diversifiées.

Le parc du Thabor : le parc du Thabor est aménagé sur 10 hectares, situé au cœur de la cité



Figure 5 : Le jardin français et l'orangerie du parc du Thabor (Marc Chaillet) - Juillet 2018

bretonne tout en la surplombant. Il incarne une certaine valeur historique de Rennes, et est reconnu comme l'un des parcs les plus réputés de France. Cet espace fut au cours du XVIIe siècle le verger des moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Mélaine. Il a été réaménagé en 1867 par les frères Bühler, mêlant jardins à la française

(figure 5), jardins à l'anglaise et un jardin botanique comportant une roseraie renommée. C'est sous ce triple aspect que nous le connaissons aujourd'hui. C'est un parc très structuré et très fleuri, intégrant des espèces animales en enclos (volière et poulailler).

Le parc de Beauregard : créé conjointement avec le quartier Beauregard au nord-ouest de Rennes, cet espace vert de 9 hectares est relativement récent. Ouvert au public en 2001, le parc est rectiligne, assez sophistiqué, aéré et affiné par plusieurs terrasses végétalisées ; ses haies bocagères offrent un aspect champêtre



Figure 6 : Photo oblique du parc de Beauregard (David Adémas ©)

en plus de leurs intérêts écologiques (figure 6). Ses strates basses proposent des points de vues intéressants sur la ville et l'horizon. L'œuvre de « L'alignement du XXI^e siècle » d'Aurélie Nemours donne une valeur culturelle et attractive.

Le parc du Landry : ce parc, du même nom que son quartier, est situé au sud-est de la commune. Il est façonné en longueur, longeant la rue de Châteaugiron. Cet espace vert est constitué d'un talus principal, de haies bocagères et de prairies étalées sur 8 hectares. Il possède un verger dont les fruits sont accessibles à tous.

Le parc de Villejean : ouvert au public en 1972, c'est le seul parc extra-rocade de Rennes, il s'étend sur 6 hectares au nord-ouest de Rennes. Ce parc constitue une relation entre la ville et sa ceinture verte. Il s'agit d'un parc de loisirs, comportant des équipements pour des activités récréatives et sportives ainsi que des aires de jeux et de pique-nique. En ce qui concerne sa végétation, le parc de Villejean est un parc naturel, sauvage, présentant une harmonie entre les surfaces de pelouses et les surfaces boisées.

Le parc de Maurepas : éponyme de son quartier, ce parc se situe à l'est de Rennes, au sud du parc des Gayeulles, et couvre une superficie de 5 hectares. Créé en 1937, cet espace vert constitue un parc structuré à la nature domestiquée, mais au fleurissement incessant grâce aux plantes vivaces. Ce parc est à vocation plurielle. Il est à la fois tourné vers le souci paysager et à la fois vers le souhait d'offrir des loisirs.

Le parc des Hautes Ourmes : cet espace vert fut implanté au sud-est de Rennes entre 1972 et 1974, il tapisse la ville de plus de 4 hectares de verdure. Il fit pendant la Seconde Guerre Mondiale office de cimetière pendant l'occupation allemande. Le parc des Hautes Ourmes est constitué d'une grande allée de chênes et d'une grande clairière encerclée de plus de 1200 arbres.

Le parc du Berry : le parc du Berry est un espace vert périphérique relativement récent,



Figure 7 : Le parc du Berry (Marc Chaillet) – Juillet 2018

aménagé sur un ancien complexe sportif de 4 hectares et demi au nord-ouest. Néanmoins, la composante sportive subsiste en raison des terrains de sports et autres équipements sportifs qui y sont implantés. Ce parc a la particularité d'être ouvert sur le quartier, invitant à la rencontre intergénérationnelle. Il est principalement composé de pelouses, on y trouve

quelques cèdres, ainsi qu'un espace plus horticole et fleuri. Le parc allie minéral et végétal, mais aussi art contemporain puisque deux sculptures de chaussures géantes ornent le site.

Le parc Saint-Cyr : un espace vert de plus de 3 hectares est juxtaposé au domaine de Saint-Cyr à l'ouest proche du centre-ville, appartenant aujourd'hui à la ville mais autrefois à des moines bénédictins, dès le VI^e siècle. Il s'agit du parc de Saint-Cyr, dont la partie haute fut réaménagée entre 2015 et 2017 et la partie basse sera rénovée d'ici 2020. Il a conservé ses hauts murs qui l'encerclaient jadis. Ces derniers renferment 40 jardins partagés scindés par une allée principale menant au calvaire, le reste du parc est tapissé d'un sous-bois à l'aspect champêtre. Cet espace vert à la volonté de s'adapter à tous les publics et est accessible à tous, des enfants en bas âge jusqu'aux personnes en situation de handicap. Il possède une valeur thérapeutique, destinée notamment aux résidents des deux maisons de retraite occupant le domaine de Saint-Cyr actuellement.

Le parc Oberthür : ce parc s'étale sur près de 3 hectares dans le péricentre de Rennes, à proximité du parc du Thabor (figure 8). C'est d'ailleurs le même paysagiste, à savoir Denis Bühler, qui l'a dessiné entre les années 1973 et 1974 ; il fut à caractère privatif jusqu'au 27 mai 1977. Le parc possède un étang central et est réputé pour son grand intérêt botanique.

On peut y trouver 17 espèces d'arbres remarquables rares et au développement total, comme le Torrey de Californie ou encore l'érable de Pennsylvanie par exemple.



Figure 8 : L'étang du parc Oberthür (Etienne André ©)

Le parc de Sibiu : cet espace vert localisé au nord de la ville s'étend sur 2 hectares. Le parc est ceinturé de haies champêtres et renferme une zone humide, exprimant une certaine valeur écologique.

Le parc de la Tauvrais : ce parc est proche de celui de Sibiu au nord, mais il est accolé à la rocade nord. Par ailleurs, ces deux espaces sont assez ressemblants, puisque le parc de la Tauvrais s'étale sur près de 2 hectares et comporte des haies bocagères ainsi que des boisements.

Le parc Marc Sangnier : le parc Marc Sangnier possède une superficie d'un hectare et demi et se situe au sud-est de Rennes. C'est un espace vert de périphérie, au terrain accidenté et boisé, jumelé à une végétation basse à caractère sauvage. On y trouve certains arbres remarquables (l'érable panaché par exemple).

Le parc des Tanneurs : c'est le parc à la plus petite superficie du centre de Rennes, sa superficie étant de 1 hectare. Ouvert en 1999 au public, il est directement lié au futur parc des Prairies Saint-Martin. L'on note son profil particulier, conçu sur un terrain accidenté, son altitude variant de 26 mètres. Cet aspect vallonné le rend spécial. Il est recouvert de boisement, constitué de bosquets et de certains arbres remarquables comme son sophora du Japon pleureur par exemple. Cet espace vert occupe certaines des berges de l'Ille.

Espaces verts d'une superficie inférieure à un hectare (jardins et squares) : le maillage



Figure 10 : Jardin du Palais Saint -Georges (Mypouss ©)

de verdure de la ville de Rennes ne s'arrête pas là. En plus des grands parcs que nous venons de discerner, de nombreux espaces verts de faible superficie foisonnent. Il s'agit de jardins et de squares. Ces derniers peuvent être structurés, fleuris, ou encore d'accompagnement. Souvent, ce sont des espaces dits « de proximité ». Ces espaces contribuent à l'amélioration du

cadre de vie, autant dans les quartiers centraux que dans les quartiers plus périphériques. Ils sont de types différents et de styles variés. Nous pouvons en distinguer plusieurs. Le jardin du palais Saint-Georges dans le centre-ville, très fleuri et bénéficiant de la façade du palais architecturalement remarquable (figure 9). Dans un genre totalement différent, le jardin des Ormeaux dans le quartier Sud-gare, s'inscrit dans un style intimiste, secret, voire même dissimulé (figure 10). Il fait office de liaison verte entre deux rues, traversant un quartier de logements.



Figure 9 : Jardin des Ormeaux (Rennes Métropole)

Non loin de là se trouve le square de Villeneuve, dans ce même style confidentiel. Contrairement à ces espaces verts que nous venons de décliner, il existe des espaces libres, accessibles à n'importe quelle heure. Par exemple, il y a l'espace vert de la promenade le long

du quai de Saint-Cyr, de forme longitudinale, accompagné des jardins de la Confluence de forme triangulaire de l'autre côté de la route. Ces espaces bordent le fleuve de la Vilaine qui transite par le centre de Rennes. Aussi, nous pouvons noter l'espace vert des Longs Champs à l'est qui demeure un cas particulier. En effet, il s'inscrit principalement dans la trame bleue de la ville. Il est constitué de deux étangs et un sentier de promenade végétalisée l'encercle.

Il y a une chose sur laquelle nous ne nous sommes pas arrêté et qui, pourtant, est presque inévitable au sein des espaces verts que nous avons listés et des espaces verts en général. En fait, la plupart de ces espaces de verdure proposent des aires de jeux. Destinés aux enfants, ces espaces provoquent couramment un certain volume sonore. C'est un composant de l'espace qui a son importance, car il pèse sur l'espace et inspire des usages. Les aires de jeux figurent comme un vecteur de sociabilité, des affinités se créent entre les enfants puis celles-ci entraînent des affinités entre les parents. Ces aires de jeux induisent aussi une valeur récréative et servent de motif pour une sortie en famille, ou encore pour une excursion dans un espace de nature.

Nous ne prendrons pas en compte le cas des jardins familiaux pour plusieurs raisons. Ces jardins, conçus pour la culture potagère, sont officiellement à caractère public et sont gérés par le service public de la ville. Cependant, ce sont des jardins clôturés et avec des horaires de fermeture, mais surtout ce sont des espaces à accès limité, puisqu'il faut s'inscrire auprès de la municipalité pour bénéficier d'un accès à une parcelle cultivable. Néanmoins, rien n'exclut de venir aux jardins familiaux en tant que simple visiteur ou observateur. Toutefois, la fonction nourricière est considérée comme un bénéfice matériel de la nature et de ce fait, le sujet des jardins familiaux n'est pas étudié ici.

4. Classifications des parcs rennais

Nous pouvons maintenant tenter de comparer les différentes caractéristiques des seize principaux parcs de Rennes (Tableau 4). Les paramètres pris en compte sont les horaires, l'emplacement dans la ville, la morphologie et l'entretien de la végétation, l'intégration du parc dans la trame verte et/ou bleue³¹ prévue dans le cadre du projet urbain « Rennes 2030 ». En

³¹ Selon l'article L371-1 de la loi Grenelle 1, « *La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural* ». D'après legifrance.gouv consulté le 10/07/2018.

aménagement, on définit la trame verte comme un « *réseau hiérarchisé d'espaces naturels plantés, reliés entre eux par cheminements bordés d'arbres pour les piétons et les cyclistes* » (Choay et Merlin, 2015 : 315). Enfin, même si cela reste subjectif, nous avons dégagé les principaux atouts que possèdent ces parcs rennais (historique, écologique, loisirs).

Le site officiel de la trame verte et bleue dirigé par le ministère de la transition énergétique complète. « La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin ». D'après trameverteetbleue.fr, consulté le 10/07/2018.

Tableau 4 : Caractéristiques principales des grands parcs de Rennes (source: rennes métropole)

	Horaires		Localisation		Morphologie dominante		Intégration TVB (projet Rennes 2030)		Ressources dominantes		
	Horaires réglementés	Horaires non-réglementés	Centre / péricentre	Périphérie	Structurés / fleuris	Naturel / Champêtre	Trame verte	Trame bleue	Historique	Ecologique	Loisirs
Gayeulles		X		X		X	X		X	X	X
Prairies St-Martin		X	X			X	X	X	X	X	
Brequigny	X					X				X	X
Thabor	X		X	X	X				X		X
Beauregard		X		X		X					
Landry		X		X		X				X	
Villejean		X		X		X					
Maurepas	X		X		X						X
Hauts-Ourmes	X			X		X			X		X
Berry		X		X		X					X
Saint-Cyr	X		X			X			X		
Oberthür	X		X		X				X		
Sibiu	X			X		X					
Tauvrais	X			X		X	X				
Marc Sangnier	X			X		X					
Tanneurs	X		X			X	X				

Les données que nous recueillies dans ce tableau (tableau 2) nous permettent d'établir notre propre typologie des espaces verts. En effet, le service maîtrise d'ouvrage de la direction des jardins de la ville de Rennes a déjà construit sa propre typologie (CPG, 2008). Celle-ci décline cinq types d'espaces verts :

1. Type 1 : Espaces structurés très fleuris
2. Type 2 : Espaces structurés
3. Type 3 : Espaces d'accompagnement
4. Type 4 : Espaces champêtres
5. Type 5 : Espaces de nature

Cette typologie est étroitement liée au travail du jardinier et à l'entretien. Il s'agit de la gestion différenciée que la municipalité a établie. Elle est destinée notamment à prescrire l'entretien qui devra être suivi pour la conception des nouveaux espaces verts dans les projets d'aménagement. Nous avons choisi d'élaborer une typologie prenant en compte les parcs de Rennes dans leur ensemble tout en nous inspirant de ce document d'urbanisme. Cela prend en compte leur imbrication dans l'urbain en plus de leurs compositions respectives.

Nous remarquons que les parcs implantés dans le centre-ville, ou relativement proche de celui-ci, sont des parcs anciens, intégrant parfois une dimension historique. En termes de végétation, ces parcs sont très structurés, aménagés et entretenus de manière sophistiquée, avec un souci du détail très marqué et une décoration florale raffinée, variée. La nature y est totalement maîtrisée et artificielle. Ces caractéristiques, lorsqu'elles se recoupent, forment ce que nous appelons le « type 1 » (Tableau 5). Nous pouvons y assigner le parc du Thabor et le parc Oberthür.

Puis, dans les quartiers périphériques du centre-ville, on constate que les parcs sont entretenus toujours de manière structurée mais moins rigoureuse, les jardiniers laissant plus de liberté à la nature tout en la domestiquant. On pourrait décrire ce modèle comme l'imbrication entre nature artificielle et nature sauvage, aboutissant à une nature « hybride ». Ce « type 2 » concerne les parcs de Beauregard, de Bréquigny, des Hautes-Ourmes ou encore le futur parc des Prairies Saint-Martin.

Ensuite, on observe que les parcs les plus excentrés présente une nature presque sauvage. On parle de nature dite « champêtre ». Cela renvoie à l'image d'une campagne cultivée, c'est-à-dire à une nature originelle mais tout de même artificielle ici. Certains parlent aussi d'un aspect bucolique, évoquant là aussi la campagne. En résumé, il s'agit de parcs où l'empreinte des jardiniers est minime et où la flore spontanée règne. D'ailleurs, ces parcs sont dotés d'une

fonction écologique, car cette végétation libre contribue largement au développement d'une biodiversité importante. Le « type 3 » regroupe notamment le parc de Villejean, le parc des Gayeulles et le parc de la Tauvrais.

Enfin, on relève des parcs de nature sans style précis, ou plutôt une mosaïque aux styles variés et mélangés. Il en va de même pour leur emplacement dans la ville, qui est irrégulier. Leurs caractéristiques ne recourent aucune de celles des trois premiers modèles, mais ils forment un quatrième modèle avec un type de nature hétéroclite. On trouve par exemple le parc du Berry ou le parc des Tanneurs dans cette catégorie.

Par conséquent, nous pouvons distinguer une variation dans l'espace des propriétés de la nature dans les parcs et jardins (Clergeau, 2007). La ville de Rennes est le cas idéal pour illustrer ce gradient centre-périphérie. En somme, plus nous nous approchons du centre-ville, plus nous allons découvrir des parcs anciens, parfois âgés de plusieurs siècles, composés de nature artificialisée. A l'inverse, plus nous nous éloignons du cœur de la cité, plus nous trouverons des parcs récents, constitués d'une nature authentique.

Lorsque l'on consulte les opérations urbanistiques passées, un constat vient renforcer cette idée de gradient. Les parcs de Rennes n'ont pas été conçus au hasard. Chacun d'entre eux répondait à une prescription précise de l'équipe municipale en place. Le Thabor, pendant ses premières années (1867), devait incarner la connaissance. Pour ce faire, il étalait ses plantes rares et ses végétaux exotiques, non sans rappeler la manière des jardins de l'Antiquité. Ensuite, pendant l'entre-deux-guerres, les courants de pensées hygiénistes introduits et diffusés par Haussmann puis Forestier, ont fondé la commande des élus rennais en 1937 : créer un parc d'air pur et de divertissements. Il s'agit du parc de Maurepas, destiné principalement aux familles ouvrières à l'origine de sa création. Puis, dans les années 1960, c'est la prise en compte des usages. Les élus ont émis la requête principale pour la création du parc des Gayeulles : un grand parc pouvant multiplier les loisirs. Ces différentes commandes des élus rennais témoignent du gradient évoqué : Le parc du Thabor (type 1), créé il y a 150 ans au cœur de la ville, puis le parc de Maurepas (type 2) implanté dans le péricentre en 1937, enfin le parc des Gayeulles (type 3) fondé en périphérie. Pour l'enquête, nous choisirons un parc du type 1, du type 2 et du type 3.

Tableau 5 : Classification des parcs de Rennes

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
<i>Types d'espaces verts</i>	Parc de nature majoritairement artificialisée	Parc de nature « hybride »	Parc de nature champêtre	Parc de nature hétéroclite
<i>Physionomie</i>	Nature maîtrisée, aspect sophistiqué, sécurisé, horaires réglementés, centré, parc historique	Nature domestiquée mais emprise limitée, libre, en quartiers périphériques, majoritairement horaires réglementés	Nature authentique, spontanée et presque bucolique, libre, semi-naturel, excentré, horaires non-réglementés	Nature aux styles hétérogènes, dispatchés, horaires non-réglementés, parc de quartier
<i>Classement des parcs de Rennes selon le type</i>	Thabor, Oberthür, Jardin du Palais St Georges	Maurepas Saint-Cyr, Beaugard, Brequigny, Hautes-Ourmes, Prairies Saint-Martin	Gayeulles, Villejean, Landry, Sibiu, Sauvrais	Berry, Tanneurs, Marc Sangnier

PARTIE 2 : Etude des bienfaits immatériels des parcs et jardins

A. Problématique et hypothèses de travail

Le XXIème siècle connaît une véritable volonté de retour à la nature de la part des sociétés. Celle-ci est évaluée comme une réponse potentielle aux maux urbains. En effet, plusieurs vertus de la nature ont été mises en lumière : sa capacité à réguler la pollution du climat urbain, à diminuer les dépenses énergétiques, ou encore à offrir un environnement sain accessible permettant l'abaissement des inégalités sociales. Si la nature constitue une solution pour répondre aux problèmes de la ville, alors elle pourrait la rendre durable, à l'heure de la crise environnementale. De plus, elle incarne une solution pour l'embellissement du cadre de vie des citoyens, empêchant le règne total de l'artifice (Long & Tonini, 2012). Les bienfaits immatériels que nous procure la nature, font régulièrement partie des ressources que les populations associent à notre environnement naturel ; il est donc primordial que nous les intégrions et que nous comprenions comment nos sociétés les appréhendent. Face à la demande sociale de nature exprimée aujourd'hui, on cherche à savoir si une corrélation existe entre le type de nature et les bienfaits que les habitants y associent. Pour cela, nous examinerons les représentations que les usagers des espaces verts urbains ont de la nature. Cerner les liens unissant les habitants aux parcs et jardins pourrait guider des aménagements urbains ultérieurs. Le géographe Matthieu Giroud va dans ce sens : « *Les habitants par des pratiques ordinaires et individuelles plus ou moins partagées possèdent, parfois de manière non consciente et involontaire, de véritables « moyens d'action », leur conférant [...] un rôle non négligeable dans la production de la ville et de ses lieux* » (Giroud, 2007 : 82).

Nous partons du postulat que les espaces verts urbains livrent des SE culturels à leurs usagers permettant le développement d'un certain bien-être. Puis, nous soutenons l'hypothèse que nos trois espaces verts disparates de Rennes (Gayeulles, Thabor, Confluence) offrent les mêmes services mais qu'ils sont quantitativement et qualitativement différents de par les représentations que s'en font leurs usagers. Par conséquent, les caractéristiques de l'espace vert étudié influencent les types de fréquentations. Cette hypothèse générale sous-tend plusieurs sous-hypothèses pour l'enquête :

De manière consciente ou inconsciente, le contact de la nature, même d'une faible intensité, nous apporte systématiquement un ou plusieurs bienfaits.

Il existe un lien entre le profil socio-démographique de l'utilisateur et les besoins recherchés, à l'instar des jeunes étudiants qui vont plus facilement fréquenter le jardin de la Confluence afin de se retrouver en centre-ville.

Le type de fréquentation est varié mais c'est majoritairement des groupes d'utilisateurs qui investissent les parcs et jardins.

Les conditions météorologiques n'ont pas forcément une influence sur la fréquentation (hormis les précipitations qui engendrent systématiquement une baisse des fréquentations).

Plus les dimensions de l'espace vert sont grandes, comme celles du parc des Gayeulles, plus le service de santé mentale et physique sera perçu. En outre, les grandes dimensions favorisent les services d'évasion et d'apaisement. En revanche, les petites dimensions comme celles du jardin de la Confluence contribuent au service de sociabilité.

Il existe un effet de parc de proximité. Les utilisateurs ne sont pas défavorables pour investir une petite somme mensuelle afin de disposer d'un parc ou d'un jardin au pied de leur domicile, si nous leur proposons d'en faire « apparaître un » de manière hypothétique.

Les parcs et jardins peuvent être à l'origine d'un sentiment d'appartenance de leurs utilisateurs à la ville ou au quartier.

Le fait d'avoir une vue sur un espace vert depuis son domicile ou son lieu de travail influe positivement sur la santé mentale et donc conforte le bien-être.

Les types de services culturels diffèrent en fonction de l'espace vert étudié. L'aménagement conditionne les services rendus ainsi que les fréquentations.

Le fait de posséder un jardin privé peut avoir un impact sur les bienfaits perçus.

B. Méthodologie et matériel

1. Choix du terrain

Pour le terrain qui sera le support de notre enquête, nous avons identifié trois espaces verts emblématiques de la commune de Rennes, avec des caractéristiques très différentes, afin de distinguer quels sont les éléments de ces trois lieux qui influencent les représentations (Tableau 6). Il s'agit du parc des Gayeulles, du parc du Thabor et des jardins de la Confluence.

Tableau 6 : Analogie des 3 sites de l'enquête

TROIS ESPACES VERTS DISPARATES			
	Parc des Gayeulles	Parc du Thabor	Jardin de la Confluence
Localisation	Périphérie (Nord-Est)	Centre	Péricentre (Ouest)
Superficie	100 ha	10 ha	0.26 ha
Type d'entretien (par la Ville de Rennes)	Jardins de nature	Jardins structurés très fleuris	Jardins d'accompagnement
Date de création	Créé en 1966, élargi en 1978	Public en 1789	Réhabilitation en 2012
Régime d'ouverture	Totalement ouvert	Grilles, fermeture la nuit	Totalement ouvert

En amont des enquêtes par questionnaire, nous effectuons des observations pour visualiser les comportements des usagers dans ces trois espaces. Ces observations permettent aussi d'appréhender les attributs de l'espace. Également, cela offre aussi la possibilité de cerner les espaces appréciés ou non, en distinguant la configuration des fréquentations. La liste n'est pas exhaustive. Au-delà des fréquentations et des caractéristiques de l'espace, les observations révèlent d'autres informations, capitales pour l'enquête. Avec nos constatations, nous pouvons ainsi saisir les premiers bienfaits que permet l'espace vert étudié, ainsi que les types de fréquentations. Bien que ceux de notre étude soient immatériels ou encore impalpables, nous pouvons les deviner avec des regards. Les plus aisés à considérer sont les services récréatifs, c'est-à-dire les loisirs pratiqués par les usagers dans l'espace d'étude. En revanche, certains services sont plus délicats à percevoir, comme celui de l'inspiration par

exemple, puisque c'est un service qui fonctionne psychiquement, individuellement, propre à chacun.

Quant à la période, nous avons choisi d'effectuer notre enquête pendant la saison estivale 2018, car c'est une période qui optimise la présence d'usagers des espaces verts, donc de potentiels enquêtés au sein de nos trois sites d'enquêtes. Aussi, nous enquêtons uniquement pendant des jours de semaine, car le week-end presque tous les espaces verts sont soumis à des fréquentations déréglées. Le square de proximité fonctionne comme un parc urbain (Boutefeu, 2007). Pour Sansot, ils sont "*métamorphosés en plage*" à cause des similitudes avec la réaction des enfants (Sansot, 1993 : 86).

Etant donné que nous cherchons à avoir un regard large sur les bienfaits offerts par la nature, nous avons décidé de réaliser une enquête par méthode quantitative par questionnaire, car c'est l'outil le plus adapté pour quantifier et traiter les réponses obtenues. Cette méthode, si nous récoltons un nombre suffisants d'enquêtes, permet aussi d'extrapoler les réponses des personnes interrogées sur les sites, à la globalité des usagers de nos lieux d'enquêtes. De plus, cette technique d'enquête permet de répondre commodément aux questions « qui ? » et « combien ? » et facilite l'interprétation des conséquences sociales qu'engendrent les SE culturels.

Nous réalisons notre enquête avec la méthode « face à face », dans les 3 lieux donnés. Les avantages de cette méthode sont divers. Ces enquêtes en face à face permettent de toucher toutes les classes d'âges, ou encore de pouvoir préciser les questions si celles-ci sont mal comprises. Cela permet également de faire des retours d'expériences, c'est-à-dire de collecter des informations supplémentaires après l'exécution du questionnaire. Néanmoins le défaut de cette méthode réside dans le fait que les réponses recueillies peuvent ne pas être entièrement sincères, car l'enquêté n'osera pas systématiquement déclarer ce qu'il pense à cause de la présence de l'enquêteur, afin de demeurer dans le « socialement acceptable ». Préciser l'anonymat du questionnaire en amont est indispensable pour tenter de pallier à ce désagrément de l'enquête. Le mode de passation possède plusieurs précisions. Aussi, nous sommes mobiles sur les lieux d'enquêtes. C'est-à-dire que nous déambulons au sein du parc ou du jardin et que nous appréhendons les usagers de manière aléatoire, donc le sexe, ou l'activité pratiquée par le potentiel enquêté, n'est pas relevé avant l'enquête. Le public visé concerne tous les usagers de nos trois sites, d'un âge minimum de 16 ans mais sans limite d'âge maximum. Néanmoins, il y a un détail que nous ne laissons pas au hasard : nous interpellons soit les usagers qui se trouvent seuls, soit des binômes d'usagers. Binôme au sein duquel nous interrogeons un seul membre, pour éviter toute influence du premier membre sur le second potentiel. Nous n'interpellons pas des groupes de trois personnes ou plus. En plus

d'être délicat à aborder, un groupe de personnes sous-tend presque inévitablement des influences et donc des biais aux enquêtes.

2. Les consignes des observations

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les observations nous sont très utiles pour saisir les différentes propriétés de l'espace d'étude ainsi que les spécificités et les comportements de ses usagers. Les listes suivantes témoignent des différents aspects à saisir. Une liste indique les aspects liés directement aux usagers (liste 1) et une autre liste renseigne sur les caractéristiques de l'espace et ceux liés de manière indirecte aux individus fréquentant l'espace d'étude (liste 2).

Liste 1 :

- L'aspect générationnel (âge)
- Le genre (masculin, féminin)
- Le statut (touristique, famille, étudiant)
- La capacité à rassembler (groupes, binômes, solitaire)
- La distribution spatiale des usagers (espaces préférentiels)

Liste 2 :

- Luminosité
- Animation
- Régime d'ouverture
- Ouverture sur le paysage
- Senteurs
- Sons
- Sécurité
- Propreté
- Entretien
- Rapport de l'utilisateur à l'espace
- Flore
- Faune

Pendant les observations il est nécessaire d'avoir des réflexions en tête qui se couplent à notre vision. Ainsi, les questions directives à garder à l'esprit et que nous nous posons continuellement sont les suivantes :

- Quelles sont les catégories d'usagers présents ?
- Quels sont les modes de relation, d'utilisation et d'occupation des lieux ?
- Comment l'espace pèse sur les usages ?
- Comment les usagers pèsent sur l'espace ?

3. Construction du questionnaire

Le questionnaire est constitué de questions ouvertes mais principalement de questions fermées. Ces deux types de questions associées, aussi qualifiées de qualitatives et de quantitatives, constituent le meilleur procédé pour cerner les appréhensions et les perceptions de l'espace que ressentent les usagers. Leurs visions sont davantage évaluées par les questions à choix, et leurs sensations éprouvées sont mesurées par les questions ouvertes. A noter qu'une grande majorité des questions fermées sont à choix multiple et sans limite, ce qui permet aux répondants de sélectionner plusieurs réponses et de ne pas se sentir limité, mais libre. Le questionnaire a été conçu de façon anonyme, et chaque question pouvant empiéter sur l'intimité de l'enquêté se trouve accompagnée d'une option « sans opinion ». Pour ne pas manquer de précieux détails, on utilise le recours aux options « précisez si possible » et « autre ». Le questionnaire est constitué de six parties. Une première partie retranscrit les conditions au moment de l'enquête (date, lieu, moment de la journée, conditions météorologiques), celles-ci pouvant avoir un impact sur les réponses. Puis, le bloc central contient quatre parties renseignant les perceptions de l'espace et les sensations éprouvées. Ces quatre parties sont respectivement les fréquentations, les attraits de l'espace, les sensations, et enfin une partie axée sur les visions de la nature des usagers. L'ultime bloc du questionnaire conclut sur les données générales de l'enquêté. Le questionnaire est énoncé après la présentation de l'enquêteur (études et rôle de l'enquête), exactement comme il a été écrit, et seul l'enquêteur peut le consulter. L'enquête se déroule de façon intégralement anonyme, et dure environ dix à quinze minutes selon les enquêtés, certains étant plus concis que d'autres. Un total de soixante questionnaires permettra d'obtenir des résultats intéressants à traiter.

C. Collecte des données

Les observations sont réalisées pendant la semaine précédant celle des enquêtes. Une après-midi pour chaque site d'enquête (mardi 10 juillet au parc du Thabor, jeudi 12 aux jardins de la Confluence et vendredi 13 au parc des Gayeulles). Quant aux enquêtes par questionnaire, celles-ci sont effectuées pendant la saison estivale, lors de la troisième semaine du mois de juillet 2018, période nous accordant des conditions météorologiques favorables (précipitations rares et concentrées uniquement sur un jour). Plus précisément, les enquêtes par questionnaire sont réalisées du mardi 17 juillet au vendredi 20 juillet.

1. Descriptions des trois sites

Avant la phase d'observations, une étape de pré-observations apparaît comme nécessaire. Concrètement, il s'agit d'une phase de recherches sur les caractéristiques générales du terrain, à savoir sa végétation, son accessibilité, sa connexion à la ville ou encore son mobilier urbain.

Le parc du Thabor :

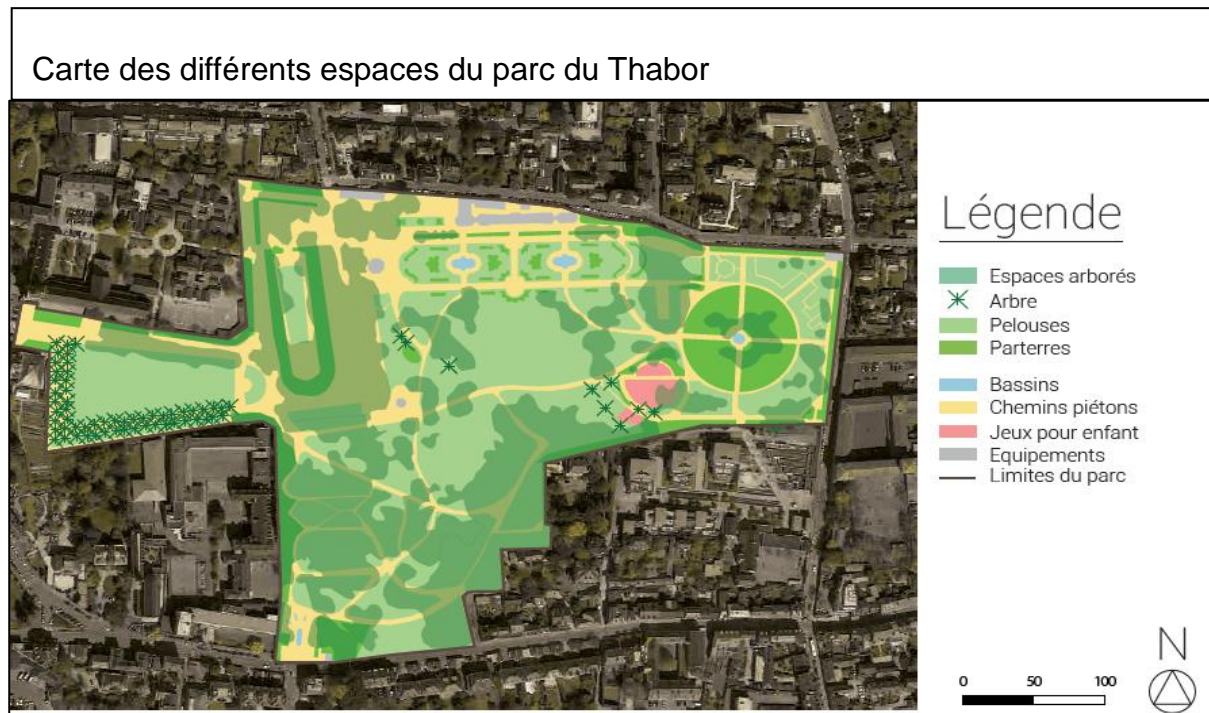


Figure 11 : Carte des différents espaces du parc du Thabor - Réalisation Marc Chaillet

Tout proche du cœur du centre-ville, le parc du Thabor est un parc historique de Rennes. Son nom fait écho à un mont en Israël : le mont Thabor.

Morphologie :

Le terrain est globalement plat, hormis au niveau des deux entrées rue de Paris, présentant un relief. D'ailleurs, ce relief permet à une cascade de s'écouler. De plus, ce parc a été façonné sur le sol le plus élevé du centre-ville, lui donnant ainsi une atmosphère plus saine, éloignée de l'aura urbaine polluée. Son terrain est divisé en six parties (figure 12). La plus importante est celle du jardin à l'anglaise, elle-même subdivisée en deux sous-partie : un jardin paysager et le jardin des Catherinettes. A l'est, on apprécie un jardin botanique, ce dernier comportant une importante roseraie. A l'ouest, on relève deux promenades : le carré du Guesclin et le théâtre de verdure de l'Enfer. Enfin au nord, on trouve les jardins à la française jouxtant l'orangerie. On note également la présence de l'Église Saint-Melaine accessible depuis le parc à l'ouest, affichant une architecture du XVIIe siècle

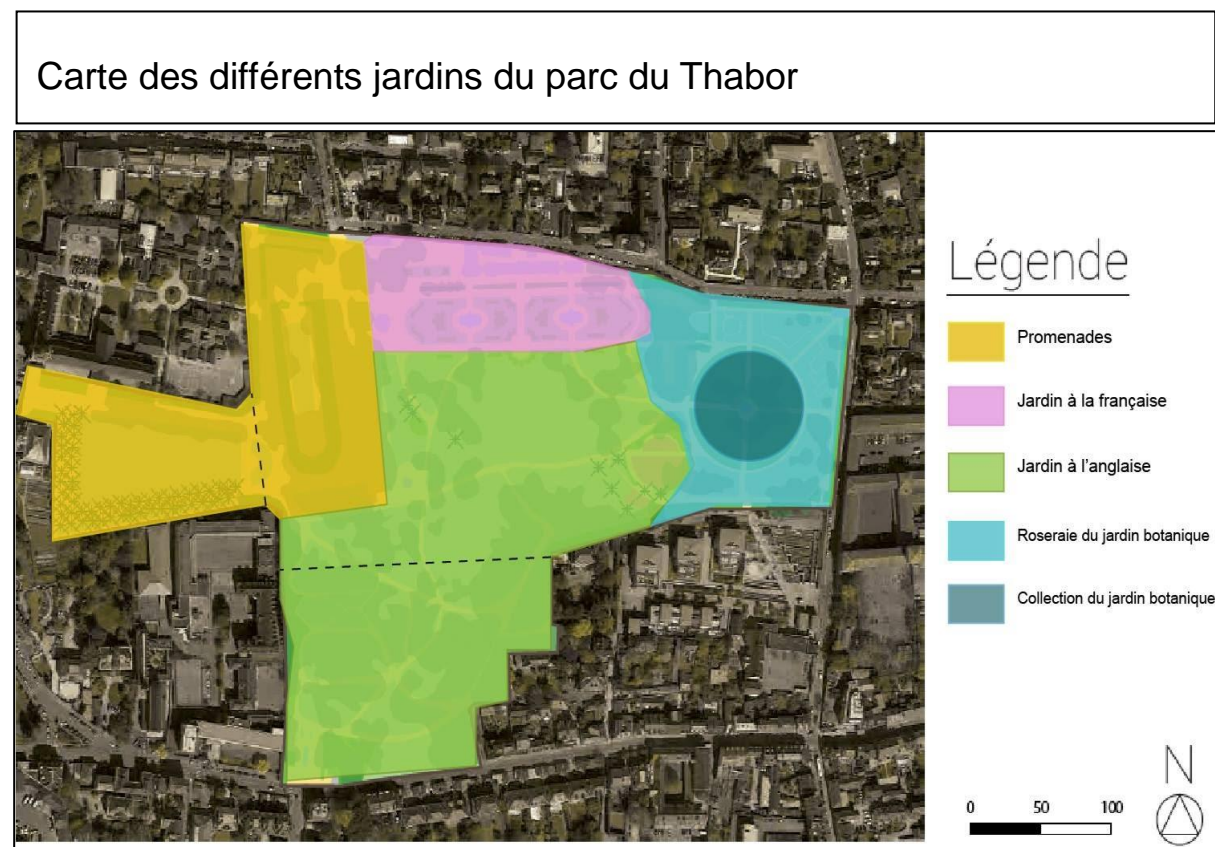


Figure 12 : Carte des différents jardins du parc du Thabor - Réalisation Marc Chaillet

Connexion et accessibilité :

Le parc du Thabor est implanté dans le centre-ville de Rennes. De ce fait, il est très connecté à l'urbain. Le parc dispose d'un arrêt de bus à son nom, desservi par sept lignes de bus. Une station de métro est implantée à cinq minutes à pied du parc. De plus, on relève au moins 7 stations de vélo star à moins de 10 minutes à pied du parc. Enfin, le parc possède huit entrées dispatchées sur sept rues différentes. Toutes les entrées sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le parc est ouvert tous les jours, mais il a la particularité d'avoir des horaires d'ouverture réglementés, de 7h30 à 20h30 (18h30 l'hiver). On observe trois espaces verts à moins de 500 mètres du parc : le square de la Motte, le jardin Saint-Georges et le parc Oberthür.

Revêtement du sol :

Le recouvrement du sol des chemins du parc est entièrement en sable compacté. Le reste des sols autorisés aux usagers est constitué de pelouse. On note la présence d'un escalier en pierres naturelles permettant de gravir le relief de la cascade du jardin des Catherinettes.

Mobilier urbain :

Le mobilier du parc est principalement constitué de bancs en bois, ils sont nombreux, disposés sur l'ensemble, et espacés de maximum dix mètres. Le jardin à la française propose des chaises en métal, classiques ou affaissées. Les poubelles sont en métal dans le style parisien. L'ensemble du mobilier est de couleur verte, le tout s'inscrivant parfaitement dans le parc. Deux œuvres du sculpteur rennais Charles Lenoir réalisées à la fin du XIXe siècle habillent le jardin à la française : « *La chasse de Diane* » et « *L'enlèvement d'Eurydice* ». D'autres sculptures de Charles Lenoir et des copies du Louvre et de Versailles ornent le reste du parc.

Végétation :

La ville de Rennes donne des chiffres détaillés en ce qui concerne la végétation du parc³². Nous pouvons relever 700 arbres sur l'ensemble du site, plus de 52000 m² de pelouses, près de 6000 m² de massifs arbustifs. Les espèces d'arbres sont diversifiées, particulièrement dans le parc paysager où l'on trouve des feuillus (tulipier de Virginie, hêtre tricolore, chêne pyramidal, etc.) et des conifères (cèdre du Liban, arbre aux cloches d'argents, séquoias, sapin bleu du Colorado, etc.).

Quant au jardin botanique, il présente plus de 3000 plantes, dont de nombreuses Astéracées, mais plusieurs espèces rares (Valériane grecque, Germandrée arbustive, Ail doré, etc.). Le parc dévoile un visage polymorphe, en fonction des saisons. Pendant l'été, l'on peut admirer de nombreuses marguerites, puis en automne le parc se pare de chrysanthèmes à leur floraison, alors que pendant la saison hivernale on trouve des arbustes comme les rhododendrons et des camélias grâce à leur feuillage persistant.



Figure 13 : Les conifères du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018

³² Brochure « le parc du Thabor » de la ville de Rennes, 2016.

Eau :

Le parc comporte cinq bassins de rétention d'eau. Deux fontaines au jardin à la française, comme le style le demande, deux bassins au jardin des Catherinettes et un bassin circulaire au cœur du jardin botanique. Une cascade a été aménagée aux pieds du jardin des Catherinettes, s'écoulant dans l'un de ses bassins. Cette dernière participe à l'ambiance sonore apaisante. Couplée aux rochers naturels, à l'escalier en pierres et au pont la surplombant, elle rappelle l'art des jardins chinois favorisant la méditation. De plus, cette cascade est proche d'une entrée du parc visible sur toute la rue, ce qui peut attirer des visiteurs.



Figure 15 : La cascade du Thabor vue depuis le pont (Marc Chaillet) – Juillet 2018

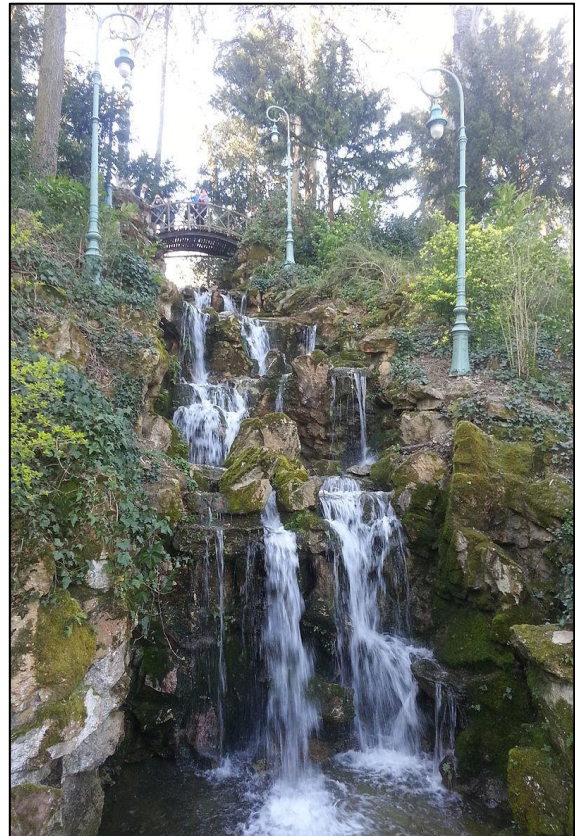


Figure 14 : La cascade du Thabor (Trizek ©)

Le jardin de la Confluence :

Ce terrain d'étude constitue le point de confluence entre deux cours d'eau, à savoir le fleuve de la Vilaine et l'Ille, son affluent. Il se situe à proximité du centre-ville rennais puisqu'il ponctue l'axe du mail François Mitterrand qui s'étend jusqu'à la place de Bretagne.

Carte des différents espaces du jardin de la Confluence

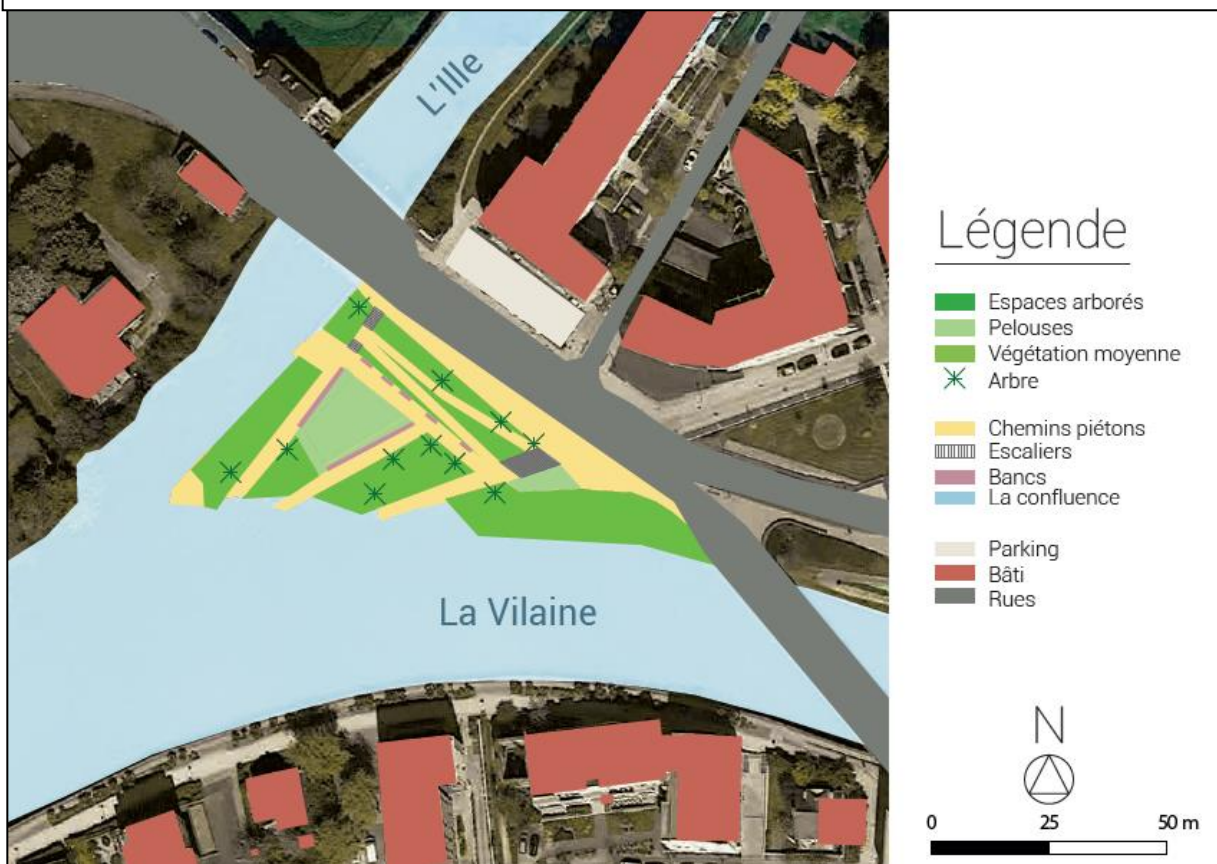


Figure 16 : Carte des différents espaces du jardin de la Confluence - Réalisation Marc Chaillet

Morphologie :

Le site est principalement plat et ne présente pas de relief particulier, si ce n'est qu'il faut



Figure 17: Jardin de la confluence (Marc Chaillet) – Mars 2018

descendre d'un niveau par rapport à la chaussée. La rue est surélevée par rapport au jardin. Le jardin de la Confluence, établi sur une zone marécageuse, est classé en zone inondable selon le PPRI du bassin de Vilaine en région rennaise (annexe 1). Le composant de base de cet espace est l'eau, comme élément fédérateur du lieu, mais également comme représentant de la valeur patrimoniale du lieu.

Connexion et accessibilité :

Le site est à proximité directe du centre-ville. Il est bien desservi par les lignes de bus passant par le Mail F. Mitterrand et se situe à une quinzaine de minutes du métro (il sera à cinq minutes d'une station lors de la mise en service de la ligne b en 2020). Concernant les mobilités douces, il est très facile de se rendre à pied ou à vélo dans ce lieu. En outre, un parking de vélo star se situe à 150 mètres sur le mail F. Mitterrand. Par ailleurs, ce jardin est « semi-connecté » à plusieurs espaces verts. Les espaces ne se sont pas directement accolés, mais c'est un espace à connexions vertes, car il connecte la ville centre par la promenade du Quai Saint-Cyr, et l'Ouest de la ville par le parc de la Prévalaye. De plus, si l'on traverse la chaussée, le jardin de la Confluence se trouve relié à la promenade le long de l'Ille, « la promenade du lavoir », qui est elle-même reliée au parc du théâtre de La Paillette. Un aménagement adapté a été effectué au jardin de la Confluence concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite. D'un côté il y a des escaliers en pierre, et de l'autre une rampe en descente douce adaptée aux PMR. L'ensemble du site est ouvert, aucune barrière ou clôture n'entrave l'accès. Il n'y a pas d'horaires d'ouverture.

Revêtement du sol :

Le traitement des sols semble ici plus recherché, notamment parce qu'une partie de l'espace se situe sur un promontoire au-dessus de l'eau et des marais. Le choix a été fait de gagner de l'espace sur l'eau, en créant un promontoire métallique aéré, laissant entrevoir la nature se situant juste en-dessous. Les passages connectant les promontoires ont été matérialisés par des pavés avec joints engazonnés. Les marches permettant d'accéder au site sont en granit rappelant l'identité Bretonne.



Figure 18 : Les différents revêtements du sol de la Confluence (Marc Chaillet) - Juillet 2018

Mobilier urbain :

Le mobilier urbain de notre espace frappe par son homogénéité, du fait de l'uniformisation des couleurs, des matériaux utilisés, et du revêtement du sol. Le mobilier est représenté par des chaises, originales par leur forme et leur taille en bois brut. Des poteaux en bois affleurent, notamment afin de fixer la berge après le terrassement, mais aussi pour attirer la faune locale. On note également la présence d'un hôtel à insectes en bois, pouvant rendre le lieu attractif et original. Néanmoins, nous ne relevons pas la présence d'éclairage au sein du jardin de la Confluence.



Figure 19 : Jardin de la Confluence (Marc Chaillet) – Mars 2018

Végétation :

La transition urbaine située entre le Quai Saint-Cyr et le Jardin de la Confluence est matérialisée par une haie d'If reliant ainsi les deux sites de manière fictive. La végétation au sein du Jardin de la Confluence est composée de graminées et d'espèces végétales hygrophiles, caractéristiques des zones humides. Quatorze cyprès chauves sont plantés et permettent une coupure avec la zone urbaine, encore plus lorsqu'ils seront à maturité comme le montre la projection établie par l'agence de paysage (figure 20). Des métaséquoias parachèvent l'assortiment végétal en parallèle des rampes accès.



Figure 20 : Projection de la Confluence (Mutabilis Paysage ©)

Eau :

L'eau est présente ici grâce aux cours d'eaux de la Vilaine et de l'Ille. Les aménagements réalisés et la forme du site mettent en avant cet élément naturel.

Le parc des Gayeulles :

Ce site d'étude est le plus grand de nos trois lieux, mais aussi le plus grand de Rennes. Il est relativement récent (conçu en 1967 par l'équipe municipale d'Henri Fréville), situé en périphérie sur des terres appartenant anciennement une ferme au niveau du lieu-dit « Les Bois », donnant ainsi le nom de « parc des bois » au site, aujourd'hui peu utilisé. Le nom actuel est tiré de la ferme « les Basses-Gayeulles » qui jouxtait le site et qui a été achetée par la ville afin d'agrandir le terrain du parc.

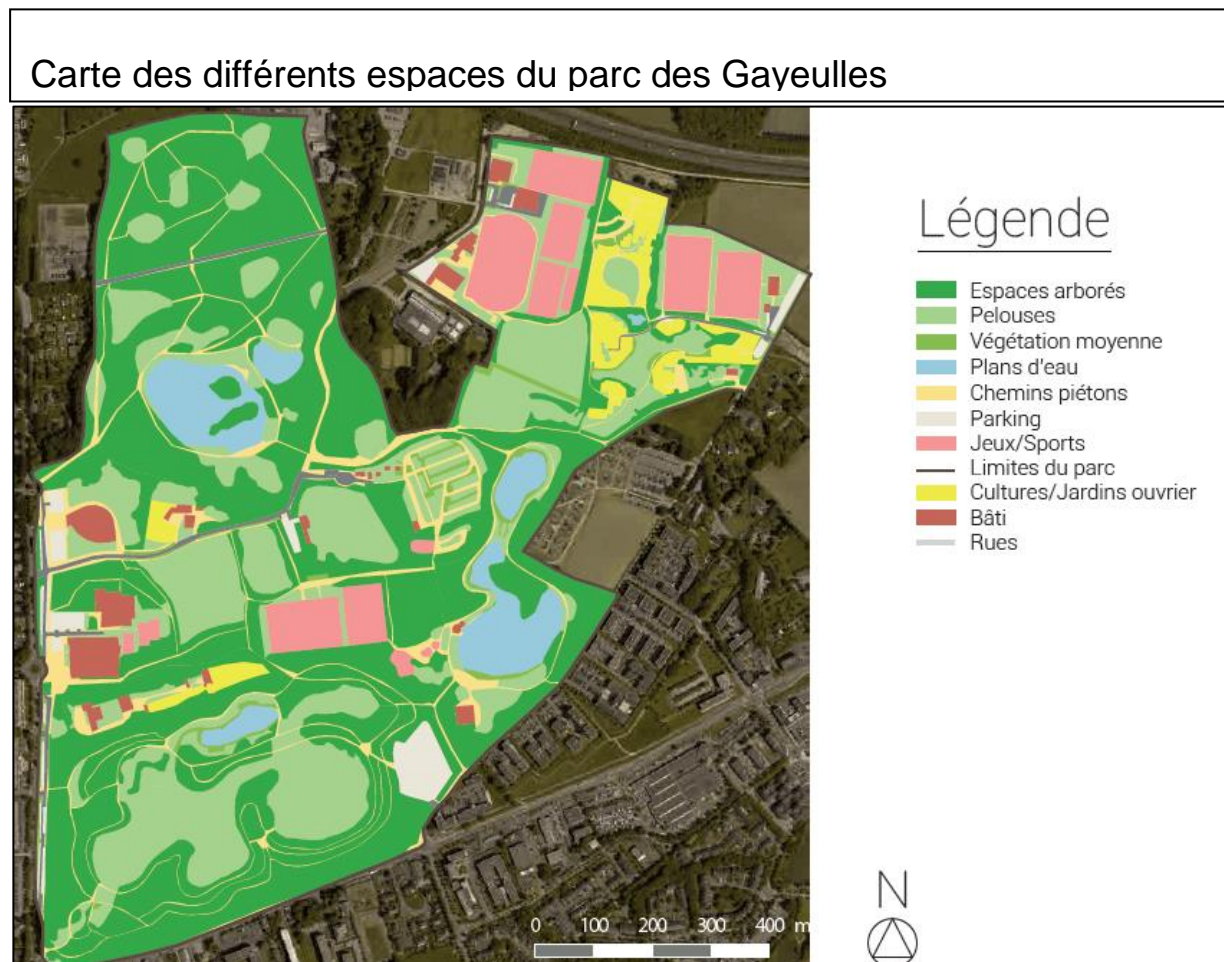


Figure 21 : Carte des différents espaces du parc des Gayeulles - Réalisation Marc Chaillet

Morphologie :

Le parc des Gayeulles est un espace vert de très grande envergure avoisinant les cent hectares. Ce parc a été conçu pour un rendu naturel, rustique, voire sauvage. Malgré sa qualité de base de loisirs, l'allure champêtre du site perdure. Sa morphologie, structurée par un entretien léger à volonté écologique, constitue un réservoir de biodiversité pour la ville et renforce la trame verte rennaise.

Connexion et accessibilité :

Le parc des Gayeulles est implanté au nord-est de la commune, en périphérie de la ville centre. La connexion avec celle-ci est donc faible. De par ses grandes dimensions, le parc dispose de trois arrêts de bus, mais seulement une ligne de bus les dessert. Lors de l'ouverture de la ligne b du métro rennais, le parc sera équipé d'une station de métro à son nom, desservant ainsi le site de manière directe depuis le reste de la ville connectée. Le site possède quatre entrées, dont trois sur sa façade ouest, correspondant aux trois arrêts de bus.

Revêtement du sol :

L'empreinte de l'Homme sur le sol est peu visible. Celle-ci est stabilisée, il existe de nombreux chemins creux caractéristiques du cadre rustique, permettant une déambulation sur l'ensemble du site.

Mobilier urbain :

Véritable base de loisirs, le parc des Gayeulles est doté de plusieurs d'équipements. Des terrains multisports, un parcours de santé, un camping trois étoiles, une rampe de skate, un golf miniature, une ferme pédagogique et un stand de tir à l'arc. Hormis ces équipements aux objectifs récréatifs (ou pédagogiques pour la ferme), des bancs



Figure 22 : Terrains de football (Marc Chaillet) - Juillet 2018

sont installés dans les différents clairières. Ils sont assez espacés, permettant ainsi une certaine intimité d'un banc à l'autre, parfois accompagnés d'une poubelle. Au niveau de l'étang central, on trouve une brasserie et des espaces pour se restaurer, aménagés avec des tables de pique-nique et des barbecues.

Végétation :

Le parc des Gayeulles révèle plusieurs essences locales symboliques de la Bretagne. Parmi les feuillus, on observe des chênes, des érables, des merisiers, des charmes et des peupliers. Ces derniers complètent la strate végétale supérieure avec les conifères, présents depuis la création du site. A leurs pieds, la strate végétale basse est composée d'anémones des bois et de jacinthes, plantes à bulbes fleurissant au printemps. Ce duo de strates forme l'écosystème le plus répandu du parc. Le reste est très diversifié : on trouve de nombreuses clairières, des haies bocagères, etc. Les plans d'eau sont ornés d'iris, de lotus, ou encore de lysimaques.



Figure 24 : Sous-bois des Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018



Figure 23 : Une des clairières des Gayeulles (Marc Chaillet) – Juillet 2018

Eau :

Le site présente cinq plans d'eau. Ce sont principalement des étangs, mais aussi des zones humides marécageuses. Ces espaces ont surtout une valeur esthétique car la pêche et la baignade y sont interdites. Néanmoins, les visiteurs ont la possibilité de faire du pédalo dans l'étang bordé par la plage au centre du parc.



Figure 25 : Un des étangs des Gayeulles et sa plage (Marc Chaillet) – Juillet 2018

2. Analyse des observations

Nous avons, pendant trois jours, investi le terrain par des « regards ». Ce terme sous-entend que nous nous sommes imprégné du terrain afin de restituer l'espace qui nous environne, sous ses formes visibles uniquement. Si possible, on évite le terme d'observation car cette expression fait écho à des sensations froides et impersonnelles, en particulier au sein des espaces verts (Sansot, 1993 : 16). La grille de questionnement ainsi que nos études présentées précédemment aiguillent nos regards et nous permettent de dresser une liste d'hypothèses (au nombre de treize) à examiner lors de nos explorations :

Hypothèses à vérifier lors des investigations :

- H1 : Les parcs et jardins permettent une diversité d'usage, quel que soit le site en question.
- H2 : Les espaces verts sont des espaces de sécurité.
- H3 : Le règlement des parcs et jardins est globalement respecté.
- H4 : Les lieux dotés d'espaces aquatiques sont les plus appréciés.
- H5 : Les espaces verts induisent certaines formes de sociabilité.
- H6 : Les parcs et jardins de Rennes sont touristiques.
- H7 : Les sites étudiés permettent l'usage d'activités physiques.
- H8 : Les profils d'usagers varient en fonction du type de parc.
- H9 : L'accessibilité et l'emplacement de l'espace vert dans la ville a un impact sur la fréquentation.
- H10 : La fréquentation augmente lors du créneau horaire du repas de midi.
- H11 : Les conditions météorologiques ne conditionnent pas systématiquement la fréquentation et l'usage.
- H12 : Les parcs et jardins sont des espaces calmes.
- H13 : Les espaces verts possèdent une valeur symbolique, culturelle et éducative.

Le parc du Thabor (mardi 10 juillet) :

- Quelles sont les catégories d'usagers présents ?

Tout d'abord, le parc du Thabor est un espace qui nous est apparu comme très fréquenté, bien que cela doit être replacé dans le contexte vacancier du mois de juillet 2018, qui plus est aux températures estivales. A noter aussi l'exposition du moment à l'Orangerie sur les 150 ans d'histoire du parc. La fréquentation est très diversifiée, en genre et en nombre. On peut relever aussi bien la présence d'individus déambulant seuls que de nombreux groupes, que ce soit des familles, des groupes de jeunes adultes, des touristes, des personnes retraitées ou encore des groupes de jeunes enfants d'une colonie de vacances. Aussi, l'on a pu observer de nombreux jardiniers travaillant sur le site.

- Quels sont les modes de relation, d'utilisation et d'occupation des lieux ?

La fréquentation évolue au fil de la journée, mais cela reste discret. Elle est relativement faible le matin, augmente à l'heure du déjeuner, se stabilise l'après-midi et connaît même un pic pendant l'après-midi, autour de 17h, après les sorties de bureau. De plus, même le soir à une heure proche de la fermeture, un cours de gym pour tous, « Gym Suédoise », rassemble environ une soixantaine d'individus sur l'une des pelouses autorisées. Le matin, il y a principalement des personnes retraitées et on note l'absence de jeunes usagers. Nous avons pu voir une dizaine de chiens en laisse pendant la journée. Cela n'est pas négligeable puisqu'ils incarnent un motif de sortie pour leurs besoins physiologiques et poussent leurs propriétaires respectifs à se rencontrer. Les chiens revêtent une valeur de sociabilité. En termes d'utilisation des lieux, il semble s'agir principalement de délasserment ainsi que de contemplation. Les touristes, mais pas uniquement eux, prennent de nombreuses photos de végétation, des bassins ou des oiseaux de la volière. Les jardiniers travaillent avec une précision microscopique, puisqu'ils taillent certaines haies au sécateur. Ainsi, le rendu visuel tend vers une harmonie remarquable. La relation à l'espace est très réglementée, conséquence d'un règlement plutôt rigide (démarchage³³, ballons, alcool et vélos interdits par exemple). De ce fait, un certain respect règne dans cet espace. Par exemple, les pelouses interdites sont globalement respectées.

³³ Un jardinier est venu nous signaler que le démarchage était interdit lorsqu'il nous a vu avec nos dossiers d'enquête, pensant que nous effectuons un démarchage. Il a fallu que nous développions les raisons de notre présence pour poursuivre notre enquête



Figure 26 : La roseraie du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018

Il n'y a pas d'espaces délaissés dans le parc. Tous les espaces sont plus ou moins fréquentés. En revanche, certains le sont plus que d'autres. L'espace botanique ainsi que la roseraie (figure 27) à l'est sont très appréciés. Cette roseraie est l'une des plus réputée de France, et sa fréquentation le prouve.

L'espace de la volière (figure 26) au centre du parc est l'un des plus apprécié. Globalement, nous pouvons noter que les espaces où

l'eau est présente sont appréciés, en particulier la cascade du jardin des Catherinettes au niveau de l'entrée rue de Paris, ainsi que les deux fontaines des jardins à la française. Les chaises au cœur de ces derniers sont souvent occupées notamment par des lecteurs. Les bancs sont utilisés par tous les types d'utilisateurs, mais souvent l'on peut y voir des couples (aussi bien des jeunes que des retraités) les occuper. On relève la présence de plusieurs catégories d'utilisateurs qui cohabitent. Il y a ceux qui circulent (promenade, jogging, visite), ceux qui stationnent (repos, lecture, restauration) et ceux qui travaillent (jardiniers et gardiens).



Figure 27 : Volière du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018

- Comment l'espace influence-t-il les usages ?

Le parc du Thabor influence les usages de différentes manières. D'abord, c'est un espace qui se situe à 56 mètres d'altitude et qui surplombe la ville. Il fournit donc des points de vues sur la ville ainsi qu'un air plus respirable. L'agencement de la végétation incite à certains usages. Des plus petits sur les extérieurs jusqu'aux plus grands au centre du parc, les 1005 arbres du



Figure 28 : *L'enlèvement d'Eurydice*
(Marc Chaillet) – Juillet 2018

Thabor fournissent des espaces de pelouses ombragés (à accès autorisé), affectionnés par les usagers pendant la saison estivale. En plus d'une propriété de "parasol", les arbres et les arbustes offrent des espaces plus intimes et plus personnels que les grandes pelouses. Le jardin botanique, constitué (figure 29) de onze plates-bandes circulaires, fait office d'éducation au monde végétal avec l'étiquetage de chacune de ses plantes selon un code couleurs en fonction de leurs propriétés³⁴. L'établissement de la « terrasse du Thabor » buvette placée au Nord au niveau de l'entrée rue de la Palestine attire des usagers. De nombreux bancs sont dispatchés dans l'espace. Des chaises standard, ainsi que des chaises en position affaissée, restent à disposition autour des jardins à la française. A noter la présence de statues (figure 28) et de sculptures qui sont mal mises en valeur, suscitant peu d'intérêt.

Enfin, l'espace pèse sur les usages dans une dimension symbolique. Plusieurs couples, notamment lorsque nous étions présents, effectuent des clichés à l'occasion de leur fiançailles et/ou de leur mariage. Ces photographies possèdent une très forte valeur symbolique, représentation d'une des plus importantes journées d'une vie sur le plan sentimental. Par conséquent, le lieu n'est pas choisi aléatoirement. Les statues du parc donnent une valeur attractive, culturelle et patrimoniale à l'espace. Les grandes ouvertures du jardin paysager offrent des perspectives sur ces œuvres. Cependant, hormis celles du jardin à la française, elles sont peu mises en valeur et certaines sont même dissimulées par la végétation.

³⁴ Le rouge correspond aux plantes officinales, le blanc aux plantes alimentaires, le jaune aux plantes industrielles, le noir aux plantes toxiques et le vert signifie que la plante ne présente aucune propriété particulière



Figure 29 : Collections du jardin botanique (Marc Chaillet) - Juillet 2018

- Comment les usagers pèsent-ils sur l'espace ?

D'abord, nous sommes face à un espace globalement propre et très bien entretenu. L'impact des usagers sur l'espace s'observe principalement d'une manière. Les pelouses autorisées sont très courtisées et cela peut se distinguer en observant l'état de la pelouse qui est impacté. Les usagers s'y retrouvent pour manger, boire, discuter ou simplement se détendre. Des espaces sont particulièrement animés, voire même bruyants, comme l'aire de jeux pour enfants. Les tondeuses des jardiniers émettent aussi plusieurs décibels. Le parc du Thabor est un lieu très visité puisqu'il accueille près de 1,5 millions de visiteurs par années. Le livre d'or de l'exposition au sujet des 150 ans du parc à l'Orangerie affiche un tourisme très diversifié : on peut y découvrir des témoignages dans de nombreuses langues différentes. Cette facette internationale du parc peut se ressentir simplement en se promenant, en entendant régulièrement des gens s'exprimer dans des langues étrangères.

Le jardin de la Confluence (jeudi 12 juillet) :

- Quelles sont les catégories d'usagers présents ?

Le jardin de la Confluence présente des profils d'usagers variés. Néanmoins, un type se dégage. Les usagers de la classe d'âge 15 à 25 ans sont globalement les plus présents. Souvent ce sont des étudiants de l'université mais aussi du lycée. Généralement, les usagers sont groupés. Cependant, des fois on trouve des usagers isolés, comme pour marquer une distance de confidentialité. Cet espace, en plus d'être un jardin récent, est un lieu fréquenté par des jeunes usagers. C'est un espace jeune, dans tous ses aspects.

- Quels sont les modes de relation, d'utilisation et d'occupation des lieux ?

L'occupation de l'espace est principalement statique. Les usagers arrivent dans l'espace, repèrent un secteur, et s'y installent. Les accès au jardin étant surélevés par rapport au jardin lui-même, les usagers détectent dès leur arrivée l'endroit où ils souhaitent prendre place. La fréquentation des lieux est très hétérogène au fil de la journée. En matinée, l'espace est très peu fréquenté. A la mi-journée, quelques personnes viennent y prendre leur pause-déjeuner. L'après-midi, la fréquentation augmente de manière crescendo, jusqu'à atteindre son maximum autour de 19h30. L'occupation de l'espace est relativement longue. Les usagers ne s'installent pas pour un usage éphémère. L'usage semble principalement récréatif et tourné vers la détente, mais aussi vers l'évasion et la méditation. Les usagers visitant l'espace en solitaire font souvent face à la Vilaine, plongés profondément dans leurs pensées. Les usagers groupés s'y retrouvent pour partager un apéritif en plein air. Les individus continuent d'affluer et se greffent à des groupes déjà existants, on ne distingue presque plus la pelouse. Ensuite, les groupes quittent les lieux progressivement mais certains restent beaucoup plus tard, l'espace étant accessible en permanence. Il faut prendre en compte le fait que cette fréquentation est très probablement régie par les conditions météorologiques très favorables le jour de notre sortie sur le terrain pour ces usages propres aux débuts de soirées.

- Comment l'espace influence-t-il les usages ?

D'abord, l'espace est en contre bas de la chaussée et propose un point de rencontre invitant les usagers (figure 30) L'espace de ce jardin en forme triangulaire invite les usagers à jouir de la proximité de l'eau. En effet, ces jardins constituent le point de jonction entre l'Ille et la Vilaine,



Figure 30 : Ombrière par Stéphanie Buttier
(Marc Chaillet) - Juillet 2018

et offrent un panorama attrayant. La trame bleue est assurément mise en valeur de par cet aménagement. L'eau possède des vertus apaisantes et encourage la méditation, comme le montrent les jardins chinois. Par ailleurs, les espaces offrant un contact avec l'eau sont rares. C'est un espace unique et privilégié à Rennes. La faune marine, constituée de canards colverts, de gallinules poules d'eau et de ragondins, empiètent parfois sur le jardin de la Confluence et peuvent rendre l'espace attractif. Par ailleurs, cet espace vert propose plusieurs recoins, donnant un aspect plus personnel au lieu. Cela est aussi bien propice à une intimité de groupe qu'à un confort personnel.

- Comment les usagers pèsent-ils sur les espaces ?

Les empreintes que laissent les usagers peuvent être matérielles et/ou immatérielles. Les questions de propreté et de déchets sont au cœur du jardin de la Confluence. Cet espace vert n'est pas toujours très soigné par les usagers. Au départ, l'espace disposait de quatre poubelles. Puis, la municipalité a doublé le nombre de poubelles car les anciennes ne suffisaient pas à garder l'espace propre. Cependant, cet espace vert, victime de son succès, a vu ses poubelles déborder malgré les nouvelles mises en place. Aujourd'hui, la municipalité expérimente un espace sans poubelle et incite les usagers à repartir avec leurs déchets ou à les déposer dans les conteneurs de l'autre côté de la route, sur le mail François Mitterrand. Les corbeilles ont été remplacés par des panneaux d'information. Il est encore trop tôt pour juger des résultats de cette expérience (figure 31). On note aussi quelques déchets dans la Vilaine. Le jardin de la Confluence offrant un panorama ouvert sur la rive gauche et des espaces bâtis relativement hauts, on peut donc dire que l'ambiance urbaine est marquée par l'aspect visuel mais aussi sur la convergence des deux cours d'eaux. La vue est mobilisée par

l'horizon de cette convergence (notamment grâce au travail de perspective réalisé par les aménagements des promontoires), tandis que l'ouïe est monopolisée par les bruits de la ville, particulièrement présents. Malgré le travail de végétalisation de cet espace, le site reste marqué par une ambiance urbaine. Par ailleurs, les usagers modifient l'espace. La pelouse centrale faisant office de secteur d'installation, elle est presque constamment soumise au piétinement les après-midis de beau temps. Dès lors, la pelouse est érodée, détériorée et son état d'origine est modifié par l'usage. Nous pouvons noter une autre trace d'appropriation de l'espace, visible sur le mobilier urbain (sur les bancs et anciennement les poubelles). Il s'agit de graffitis, qui relèvent d'une pratique culturelle marginale. Aussi, les usagers peuvent impacter la sphère immatérielle de l'espace vert. Souvent, les regroupements sont d'un volume sonore élevé, et parfois des enceintes diffusant de la musique s'ajoutent aux voix. De plus, ces regroupements d'usagers, pendant la soirée, peuvent dégager des odeurs de tabac et d'alcool.



Figure 31 : Installation des panneaux d'informations. (Cyrille Morel ©)

Le parc des Gayeulles (vendredi 13 juillet) :

- Quelles sont les catégories d'utilisateurs présents ?

Le parc des Gayeulles présente différents types d'utilisateurs. Le profil qui semble légèrement se dégager des autres est celui de l'utilisateur accompagné de sa famille. En effet nous avons pu croiser de nombreuses familles réparties dans le parc. Ensuite, beaucoup de jeunes Rennais (adolescents) fréquentent le parc pour ses équipements sportifs, principalement les terrains de football. Bien que la piscine des Gayeulles ne soit pas concrètement implantée dans le parc, elle invite les utilisateurs à traverser, en partie, le parc. Pareillement, la patinoire Le Blizz peut s'inscrire dans cette même dimension (idem pour l'accrobranche). En revanche, ces trois structures ne sont pas, contrairement aux terrains de sport, accessibles gratuitement. Les utilisateurs du camping au cœur du parc représentent une catégorie d'utilisateurs non négligeable. Par ailleurs, nous pouvons relever la présence d'utilisateurs qui appartiennent vraisemblablement à la classe des personnes retraitées. Ils demeurent soit avec leurs familles, soit accompagnés de leurs conjoints, ou encore seuls. Enfin, il y a un profil d'utilisateur particulier, qui est celui des utilisateurs vagabonds. Ils semblent errer dans le parc, et renvoient d'une certaine façon à une impression de « chez-soi » dans le parc. Ils sont parfois groupés, parfois isolés. En définitive, le parc des Gayeulles est un parc intergénérationnel.

- Quels sont les modes de relation, d'utilisation et d'occupation des lieux ?

La fréquentation du parc est irrégulière dans le temps. La différence entre le matin et l'après-midi est très marquée. L'espace n'est pratiquement pas fréquenté le matin mais commence à être visité à partir du déjeuner et connaît son heure de gloire vers 17 heures. L'occupation des lieux est souvent étalée dans le temps. Les utilisateurs font le déplacement et le rentabilisent, en s'installant pour plusieurs heures. Le parc étant ouvert en permanence, des groupes d'utilisateurs le fréquentent en soirée, voire même plus tard encore. Aussi, il s'agit d'un espace fédérateur par l'événementiel. Le parc des Gayeulles est souvent support d'événements, en particulier l'été (les festivals



Figure 32 : Activité sportive pratiquée aux Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018

de « Quartier d'été » ou encore de « Transat en ville » par exemple). La relation de l'utilisateur au parc des Gayeulles est spatialement hétérogène, de par sa grande superficie. Traversée éphémère ou installation de longue durée : l'utilisation des lieux est multiple. Les usagers traversent le parc, s'installent dans un recoin ou sur l'espace ensablé, méditent, pratiquent des activités ludiques ou sportives (figure 32)... L'espace permet une occupation spatiale et temporelle illimitée.

- Comment l'espace influence-t-il les usages ?

De par sa superficie importante de 100 hectares, cet espace vert offre une diversité d'espaces. Néanmoins, on relève une trame principale qui subsiste sur l'ensemble du parc, à savoir les espaces boisés. Comme on a pu le formuler précédemment, le parc des Gayeulles propose énormément d'activités différentes. Il s'agit véritablement d'un parc de loisirs. Ces derniers passent presque avant le parc en lui-même. En effet, sur les cartes et panneaux à l'effigie du parc, les loisirs sont mis en avant et la nature n'apparaît pratiquement pas. Les activités proposées sont nombreuses : terrains de football, de rugby, de tennis, de squash ou encore de mini-golf. Concrètement, il ne s'agit pas d'un parc dont le but premier est la relaxation, même si certaines clairières s'y prêtent parfaitement. En se promenant dans le parc, la première sensation que l'on ressent est une impression de vastitude. Longueur, largeur et hauteur : toutes les dimensions sont impliquées.



Figure 33 : Sentier des Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018

Cette sensation de grandeur participe à un sentiment d'émancipation de la ville. Hormis les parkings du camping, il n'y a pas de trace de l'urbain. De plus, si l'on n'est pas un usager habitué, on peut facilement se perdre (Figure 33). Le balisage n'est pas très présent et les espaces boisés sont tous similaires, ne favorisant pas la prise de repères. Pendant nos déambulations nous avons remarqué que les sons de la nature, contrairement aux parfums, sont très présents au parc des Gayeulles. Les oiseaux principalement se font entendre et ajoutent du charme à cet espace, pour ceux qui les apprécient.

- Comment les usagers perçoivent-ils les espaces ?

Les usagers apposent leurs traces sur l'espace du parc. Leurs empreintes sont principalement immatérielles. Elles sont immatérielles par le son, c'est-à-dire que d'assez nombreux groupes d'usagers fréquentent le parc avec une ou plusieurs enceintes sur lesquelles ils diffusent leur fond musical d'ambiance. D'autres espaces dégagent un volume sonore. Souvent, ils sont liés aux jeunes usagers : accrobranche, aire de jeux, terrains de sport... Par ailleurs, globalement, le parc des Gayeulles est assez propre : les usagers ne laissent pas de déchets. Comme si le fait d'être dans un lieu se rapprochant physiquement de la campagne donnait une prise de conscience supplémentaire, qu'un espace vert en centre-ville n'apporte pas. Les usagers vont peser sur l'espace lorsqu'ils effectuent des feux dans les équipements destinés à cet usage. Ces feux, servant à éclairer et/ou à faire un barbecue, dégagent de la fumée, accompagnée de son parfum cendré.

3. Bilan des observations et lien avec l'enquête

Les observations ont permis de confirmer les caractéristiques disparates que révélaient les présentations en amont des trois lieux d'enquête. Ces trois sites visités possèdent des points communs et des divergences. Le schéma de la fréquentation de ces espaces en jours de semaine, et leurs évolutions respectives au fil de la journée, est globalement similaire. Néanmoins, le Thabor nous est apparu comme étant le plus courtisé. Par ailleurs, si l'on dresse un portrait moyen des profils des usagers, on observe qu'il diverge en fonction du site. Le plus marqué est celui du jardin de la Confluence : c'est véritablement un « jardin de jeunes ». Le parc du Thabor est un « parc de vieux » pendant la matinée, mais cet effet se dissipe progressivement dans la suite de la journée. A noter que le facteur du genre n'a pas dégagé de disparité lors de nos regards sur le terrain. Aussi, les parfums sont contrastés d'un espace à l'autre. Le parc du Thabor, de par ses nombreux parterres fleuris, possède une aura très parfumée. Le jardin de la Confluence dégage une odeur de fraîcheur grâce à sa proximité avec l'eau. Le parc des Gayeulles, quant à lui, ne possède pas d'identité olfactive précise et particulière. Il en va de même pour l'atmosphère auditive. Elle est très calme au parc du Thabor, elle l'est moins au jardin de la Confluence. Pour le parc des Gayeulles, elle est à la fois calme et à la fois animée.

Cependant, ces espaces peuvent montrer des similitudes à travers les usages que font leurs visiteurs respectifs. L'usage récréatif est le plus répandu et aussi le plus visible, le plus concret. Il est commun à la plupart des espaces verts. Aujourd'hui, tous les parcs et jardins de France doivent être en mesure d'offrir des loisirs, ou du moins un support pour ces loisirs. Les

nouveaux parcs et jardins en construction sont même directement tournés vers cet objectif. Cet usage récréatif est donc surreprésenté par rapport aux autres, en plus d'être le plus simple à discerner pendant l'enquête de terrain. Par conséquent, il peut aussi dissimuler les autres usages. Néanmoins, cet usage apporte un bienfait en conséquence, à savoir de la détente, de la décompression, du délasserment ou encore du divertissement. En réalité, parfois inconsciemment, ce sont ces bienfaits qui sont recherchés par les usagers. Ensuite, nos trois sites présentent de nombreux contrastes.

De par leur localisation, leurs dimensions, leur flore et leur faune, ou encore leurs aménagements, les caractéristiques de ces espaces régissent l'occupation qu'en font leurs usagers. Les étiquettes du parc du Thabor, que soit pour les animaux de la volière ou de l'enclos, ou encore pour la collection du jardin botanique, proposent un usage culturel et éducatif. Cependant, ces usages n'ont pas été mobilisés par les visiteurs lors de nos explorations. En outre, la proximité d'autrui, qui existe au jardin de la Confluence, favorise une forme de sociabilité. Bien que, dans une rame de métro, la sociabilité soit presque inexistante, en dépit d'une proximité à son paroxysme. Dans un espace vert, l'environnement est différent et davantage propice à une sociabilité apparente³⁵. Elle n'y est pas assurément présente, mais l'espace, caractérisé par un cadre agréable, y est plus opportun. En somme, les usagers de nos trois espaces verts s'approprient les lieux par différents procédés. En résumé, nous sommes face à trois espaces verts qui possèdent des caractéristiques physiques différentes, ainsi que des procédés d'usages différents. Cependant, ces trois espaces ont montré pendant nos regards qu'ils pouvaient présenter des convergences sur certaines modalités d'usages, comme celles du relâchement et de la détente, à travers le repos ou la lecture par exemple.

Ainsi, nous pouvons tenter de répondre aux hypothèses exposées précédemment, composant également un résumé de la phase exploratoire :

H1 : Les parcs et jardins permettent une diversité d'usages, quel que soit le site en question.

³⁵ On parle ici de sociabilité verbale. Il existe des sociabilités non verbales, comme l'ont prouvé par exemple les chercheurs du CNRS avec la sociabilité par les « émotions faibles » dans une rame de métro à Paris : TONNELAT, Stéphane et ARANGUREN, Martin. *La force des émotions faibles, contacts et émotions dans le métro de Paris*. 2012. Thèse de doctorat. RATP.

→ Les usages relevés pendant les observations sont très divers. Ces espaces permettent, de par leurs aménagements, des usages récréatifs (jeux aménagés ou improvisés), contemplatifs (photographies, observations), détente (repos), physiques (jogging, marche, sports de balles), culturels (observations de la flore et de la faune). On les retrouve quel que soit le site, mais avec des nuances dans les proportions. Ces nuances sont dues aux aménagements régissant certains usages, comme les équipements sportifs permettant la pratique de différents sports.

H2 : Les espaces verts sont des espaces de sécurité.

→ Plusieurs études ont montré que les espaces verts permettaient de se sentir en sécurité (Manusset, 2012) grâce à la densité des arbres notamment. Cependant, cela permet aussi à certains individus de se dissimuler afin de commettre des délits ou des crimes. Lors des observations, l'espace des Gayeulles s'avérait n'être pratiquement pas surveillé et sa mention dans des faits divers d'insécurité est régulière.

H3 : Le règlement des parcs et jardins est globalement respecté.

→ Globalement, le règlement est respecté. A noter néanmoins les quelques personnes marchant sur les pelouses interdites du Thabor, ou certains individus buvant des canettes de bières. Certains chiens ne sont pas toujours en laisse au parc des Gayeulles, alors que l'obligation de tenir son chien en laisse est stipulée dans son règlement.

H4 : Les lieux dotés d'espaces aquatiques sont les plus appréciés.

→ Il est apparu lors des explorations que les espaces bordant des points d'eau étaient très fréquentés. La proximité de l'eau prime sur les aménagements : les usagers apprécient davantage de s'installer au bord de l'eau, plutôt que sur les bancs encadrant l'espace engazonné au centre de la Confluence.

H5 : Les espaces verts induisent certaines formes de sociabilité.

→ Dans certains cas les espaces verts permettent une sociabilité. Au jardin de la Confluence, les petites dimensions et l'heure tardive des regroupements, favorisent des échanges intergroupes entraînant ainsi une forme de sociabilité. Ces formes peuvent s'inscrire aux Gayeulles dans les espaces de loisirs ou en début de soirée sur

la plage où des regroupements ont lieu. Cependant, elles sont beaucoup plus discrètes au Thabor.

H6 : Les parcs et jardins de Rennes sont touristiques.

→ Le parc du Thabor est réputé pour être l'un des plus beaux jardins de France. Nous l'avons ressenti pendant les observations. De nombreux touristes s'y promènent et prennent des photos. De plus, il s'agit d'un tourisme international. Le parc des Gayeulles s'avère être touristique pour son camping.

H7 : Les sites étudiés permettent la pratique d'activités physiques.

→ Des joggeurs ont été aperçus au parc du Thabor et au parc des Gayeulles. Puis, de nombreux sports de balles sont pratiqués aux Gayeulles. En revanche, la Confluence ne permet pas la pratique d'activités physiques selon les observations.

H8 : Les profils d'utilisateurs varient en fonction du type de parc.

→ Les parcs des Gayeulles et du Thabor rassemblent des visiteurs très variés mais majoritairement familiaux. Le jardin de la Confluence ne connaît pratiquement que de jeunes usagers (de 16 à 25 ans environ).

H9 : L'accessibilité et l'emplacement de l'espace vert dans la ville a un impact sur la fréquentation.

→ Plus on sera éloigné du centre-ville, plus la fréquentation sera faible mais étalée dans le temps. On observe cette différenciation entre les Gayeulles et le Thabor. En revanche, les groupes d'utilisateurs de la Confluence, située en centre-ville, restent facilement toute une soirée sur les lieux.

H10 : La fréquentation augmente lors du créneau horaire du repas de midi.

→ Le nombre de visiteurs augmente à la mi-journée. Ceux-ci viennent effectuer leur pause-déjeuner dans un cadre de verdure. Cela est observable au parc du Thabor mais pratiquement pas dans les autres parcs étudiés.

H11 : Les conditions météorologiques ne conditionnent pas systématiquement la fréquentation et l'usage.

→ Le beau temps qui régnait lors de nos déambulations a permis d'observer une fréquentation certaine. Néanmoins, celle-ci ne diminuait pas particulièrement lors des épisodes nuageux, à l'exception de la Confluence. Le soleil est presque indispensable à son succès.

H12 : Les parcs et jardins sont des espaces calmes.

→ Si l'on écarte les aires de jeux pour enfants, les parcs et jardins sont des espaces relativement silencieux. Les sons de la nature peuvent s'y faire entendre, hormis lors des soirées étudiantes au jardin de la Confluence.

H13 : Les espaces verts possèdent une valeur symbolique, culturelle et éducative.

→ Les espaces verts possèdent indéniablement des valeurs culturelles, éducatives et symboliques (étiquetage des espèces, panneaux indiquant l'histoire du site ou permettant l'éducation à la sauvegarde de l'environnement). Néanmoins, elles ne sont pas appréhendées par tous les usagers.

Cette première phase d'étude sur le terrain nous a permis de nous imprégner du sujet, et surtout de visualiser les disparités d'un espace à l'autre d'une part des comportements des usagers d'autre part. De plus, grâce à ces acquis, nous sommes en mesure de pouvoir effectuer la deuxième phase, à savoir l'enquête par questionnaire en face-à-face.

D. Analyse des résultats

Les réponses aux 62 questionnaires effectués sont entrées dans le logiciel Sphinx. Celui-ci permet l'analyse statistique de l'ensemble des résultats. Nous effectuons l'analyse par différents procédés. En effet, nous aurons recours à des tris à plat permettant d'obtenir des réponses traduites en pourcentages globaux, c'est-à-dire sans différenciation de réponse en fonction du lieu d'enquête. Nous utiliserons aussi des tris croisés révélant des résultats issus de questions combinées.

1. Description de l'échantillon

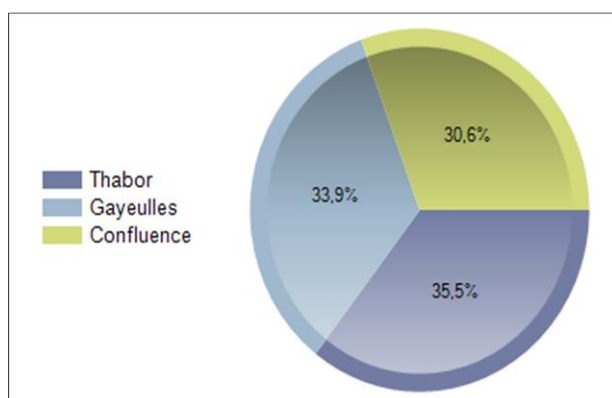


Figure 34 : Représentation de l'échantillon par parc

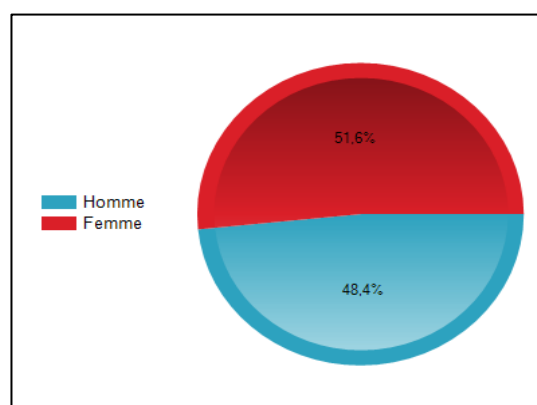


Figure 35 : Représentation de l'échantillon par sexe

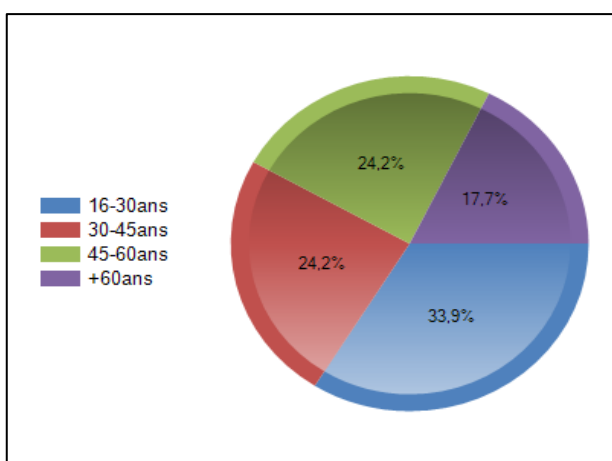


Figure 36 : Représentation de l'échantillon par classe d'âge

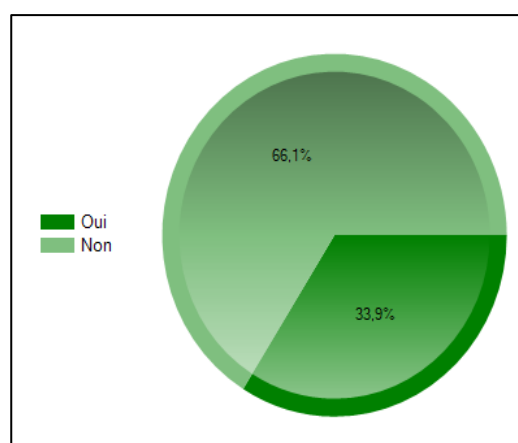


Figure 37 : "Avez-vous un jardin ?"

D'abord, nous pouvons présenter l'échantillon à l'aide des graphiques construits ci-contre. Nous avons essayé d'interroger un nombre équitable d'individus par site (figure 34). Bien que les enquêtés soient questionnés de manière aléatoire, nous sommes face à un échantillon globalement équilibré en ce qui concerne leurs sexe et âge (figure 35 et figure 36). Aussi, on note que les deux tiers des répondants ne possèdent pas de jardin (figure 37).

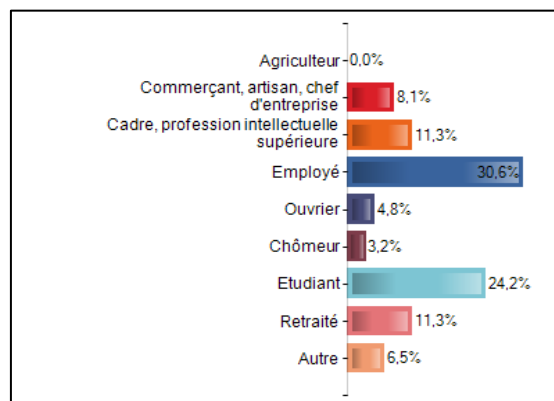
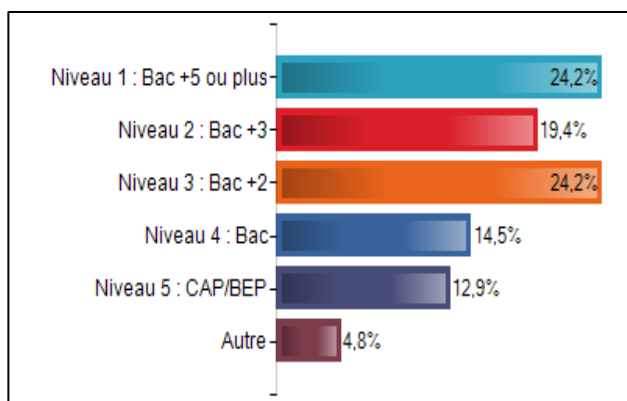


Figure 38 : Représentation de l'échantillon par niveaux d'études

Figure 39: Répartition de l'échantillon par CSP

Le niveau d'étude des personnes interrogées est très varié (figure 38). Les résultats présentent une certaine harmonie. Cependant, l'on remarque que la plupart de nos enquêtés (70%) ont fait le choix de poursuivre leurs études après l'obtention du baccalauréat. Par ailleurs, les catégories socioprofessionnelles des usagers sont hétérogènes (figure 39). Deux classes se dégagent : les employés et les étudiants. Le reste des classes est modéré, présentant 5 à 11% des individus. On note l'absence totale d'agriculteurs, qui selon l'enquête ne se déplacent pas dans les espaces verts urbains. D'après notre échantillon, ce sont les employés et les étudiants diplômés de l'enseignement supérieur (ou en cours d'obtention) qui fréquentent le plus les parcs et jardins de Rennes.

2. Modalités de fréquentation

a. Fréquence

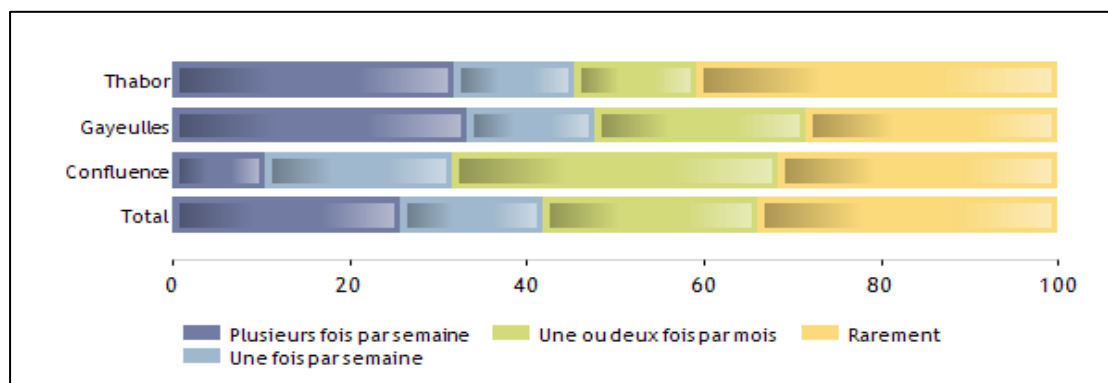


Figure 40 : Fréquence de visite totale et en fonction de chaque site

La fréquence de visite de nos trois sites est relativement homogène (figure 40). Près de 42% des usagers sont assidus et fréquentent un des espaces verts au moins une fois par semaine. Par ailleurs on peut noter la proportion (34%) de visiteurs fréquentant l'espace vert de manière exceptionnelle (moins d'une fois par mois), particulièrement marquée au parc du Thabor.

b. Modes de déplacement

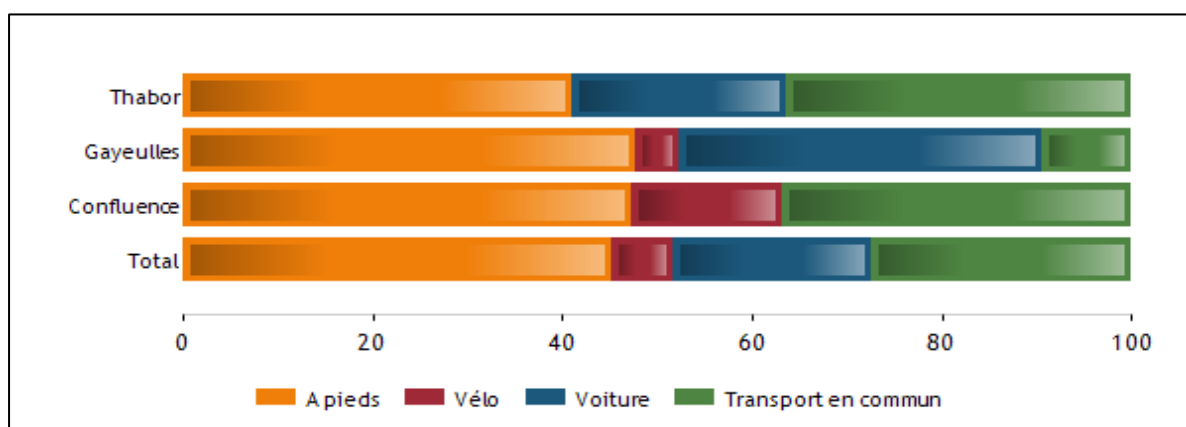


Figure 41 : Modes de déplacements en fonction des sites

Les modes de déplacements empruntés pour se rendre à l'espace vert ne sont pas les mêmes en fonction du site visité (figure 41). En effet, les transports en communs sont exploités pour un tiers des usagers qui se rendent au parc du Thabor ainsi qu'à la Confluence, contre seulement 10% en ce qui concerne le parc des Gayeulles. Pour ce dernier, en revanche, près

de 40% des visiteurs y accèdent en voiture, peu utilisée pour les deux autres lieux. Le mode piéton est celui le plus employé dans nos trois sites (44% en moyenne). Il est intéressant de regarder les totaux, car ils dévoilent que les mobilités douces et les mobilités « polluantes » s'équilibrent presque parfaitement.

c. Types d'accompagnement

En outre, on remarque qu'un visiteur sur trois fréquente l'espace vert accompagné d'un ou plusieurs amis (figure 42). Ce type d'accompagnement est particulièrement prononcé au jardin de la Confluence (49%). La fréquentation est plurielle. Globalement, c'est le mode d'accompagnement le plus retranscrit à 55% (34% avec des amis additionnés aux 21% en famille), devant la pratique solitaire (27%) et la sortie familiale (21%). En somme, l'espace vert est un lieu qui se visite généralement à plusieurs, la plupart du temps entre amis.

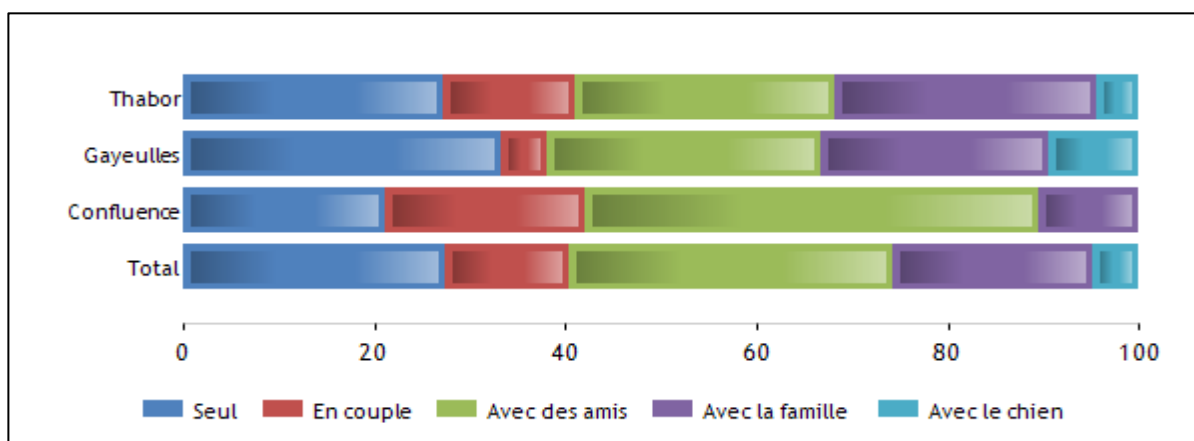


Figure 42 : Accompagnement du visiteur en fonction des sites

d. Influences saisonnières et météorologiques

Par ailleurs, nous cherchons à appréhender l'éventuelle influence de la saison et de la météo sur la fréquentation des parcs et jardins. L'enquête ayant lieu en été, nous avons demandé aux usagers s'ils visitaient le site uniquement pendant la saison estivale (figure 43). Il s'est avéré que l'incidence de la saison chaude était quasi inexistante (moins d'un usager sur cinq en dépend), et ce quel que soit le lieu en question.

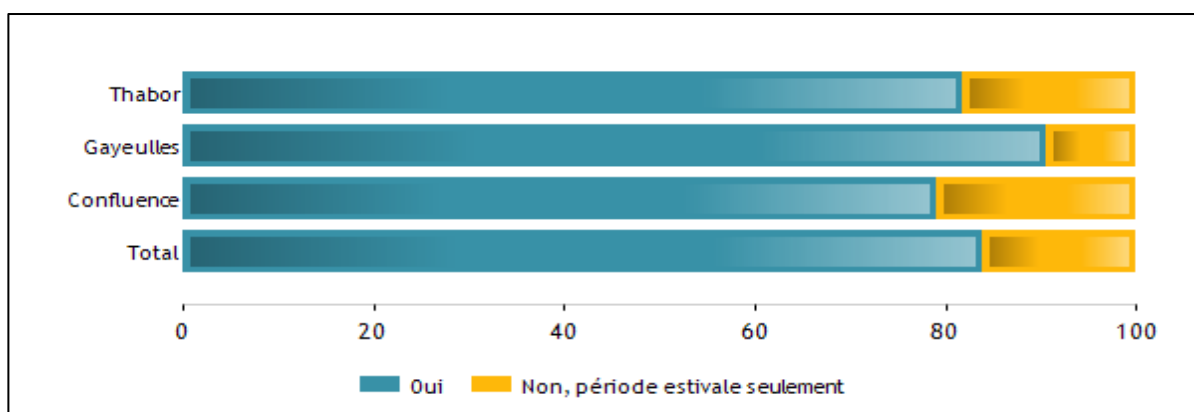


Figure 43 : Influence de la saison. « Fréquentez-vous l'espace à d'autres saisons que l'été ? »

Pareillement, nous avons demandé aux enquêtés si le beau temps représentait une condition inéluctable pour la fréquentation du site (figure 44).

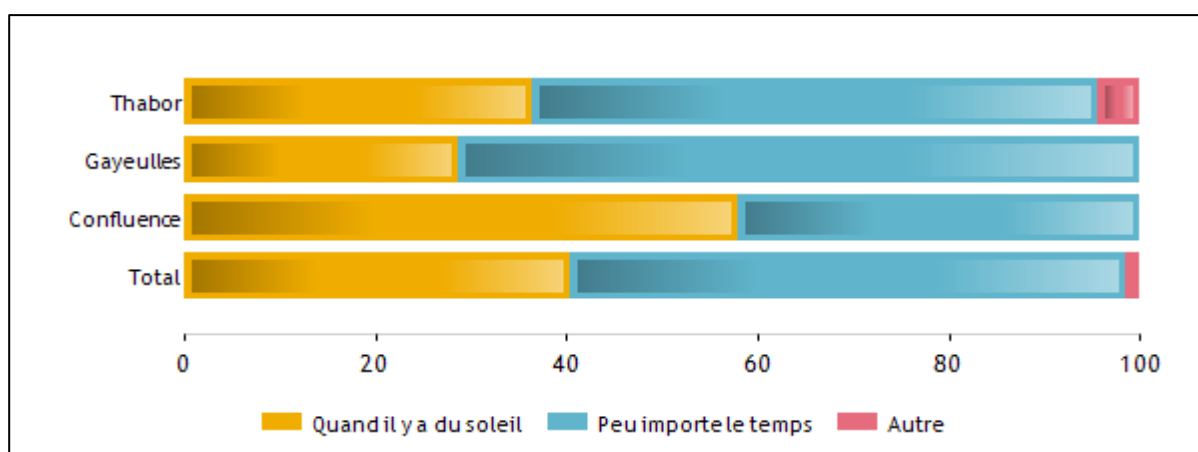


Figure 44 : Influence de la météo. "Vous fréquentez l'espace par quel temps ?"

Ici, l'on remarque une influence du soleil non négligeable. Pour deux visiteurs sur cinq le beau temps conditionne leur fréquentation du parc. Le jardin de la Confluence est un cas particulier. Environ deux usagers sur trois de cet espace ont besoin qu'il fasse beau pour le fréquenter.

On peut expliquer ce chiffre par le mode de fréquentation. Il s'agit principalement de jeunes usagers, souvent étudiants (42% des usagers, figure 48), qui se rassemblent lors de soirées estivales. De plus, ce jardin est situé à proximité du mail F. Mitterrand qui compte plusieurs terrasses de bars à succès en été. La Confluence fait office de prolongement des terrasses du mail, surnommé « les Champs-Élysées rennais » pour sa réussite.

e. Espace vert de proximité

De plus, pour cerner l'éventuel effet « d'espace vert de proximité », nous avons questionné les usagers sur leur distance entre leur domicile (ou lieu de travail) et l'espace fréquenté (figure 45). La notion de proximité est importante. Comme l'ont prouvé plusieurs études, plus l'utilisateur est proche de l'espace vert, plus ce dernier va répondre facilement à ses besoins (Boutefeu, 2007 ; Mehdi et al. 2014).

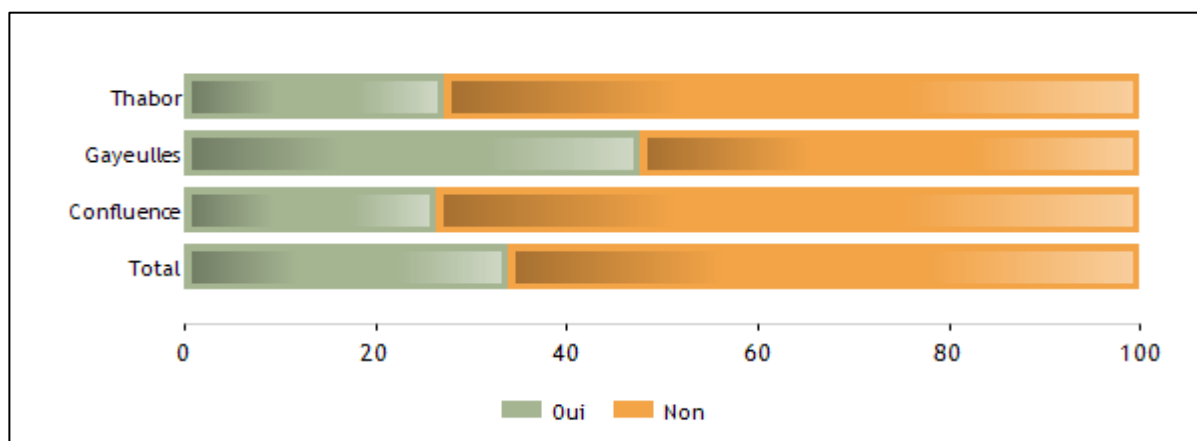


Figure 45 : La fréquentation de parc de proximité. "Habitez-vous dans les alentours (1km) ?"

Globalement, les deux tiers des visiteurs fréquentent un parc qui n'est pas proche géographiquement de leur lieu de domicile ou de travail (plus d'un kilomètre de distance, soit plus de dix minutes à pied). Ici, le parc des Gayeulles, implanté en périphérie, fait exception. Près d'un usager sur deux qui visite ce site habite à proximité. Cela reste cohérent vis-à-vis du mode de déplacement piéton vers ce site, qui est de 48% (figure 39). Certes, des individus se déplacent du centre-ville ou d'autres quartiers pour le visiter, mais une grande proportion de ses usagers habite ses environs. Il existe donc un effet « d'espace vert périphérique de proximité » si l'on se base sur le cas des Gayeulles.

Cela se confirme lorsque l'on demande à l'enquêté le motif déclencheur de sa venue : au parc des Gayeulles, 38% des visiteurs déclarent venir car leur domicile ou lieu de travail est proche

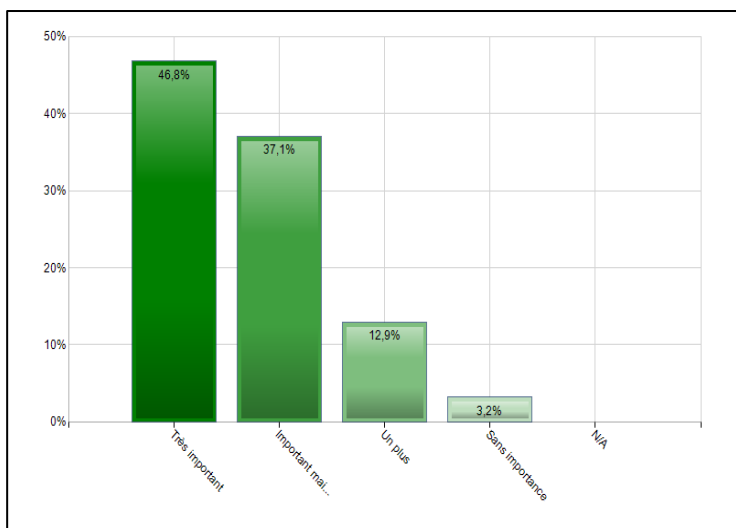


Figure 46 : La nouvelle prise en compte de l'espace vert de proximité. "Lors d'un nouvel emménagement, le fait de disposer d'un parc ou jardin à proximité est :"

(figure 51) Aussi, lorsque l'on demande aux usagers quelle serait la prise en compte de l'emplacement d'un espace vert proche de leur domicile, lors de la décision pour un nouvel emménagement, on cerne son importance future. En effet, 47% des usagers affirment que lors d'un hypothétique déménagement (figure 46), un espace vert de proximité serait très important et rentrerait alors dans la liste

des paramètres à étudier pour la décision.

Ensuite, nous avons cherché à cerner le potentiel monétaire des espaces verts de proximité. Un des objectifs des services écosystémiques étant de donner une valeur économique aux bienfaits verts, il est intéressant de chercher si les usagers en accordent une. Nous leur avons proposé de faire « apparaître » un espace vert à proximité de leur domicile, mais en contrepartie ils devraient monnayer un forfait mensuel pour en jouir (figure 47). En revanche, la valeur du montant était à établir.

Face à cette proposition hypothétique, ils avaient le choix entre ne pas investir ou investir différentes sommes : moins de 10€, entre 10€ et 30€, ou plus de 30€ (bien sûr, ils avaient le

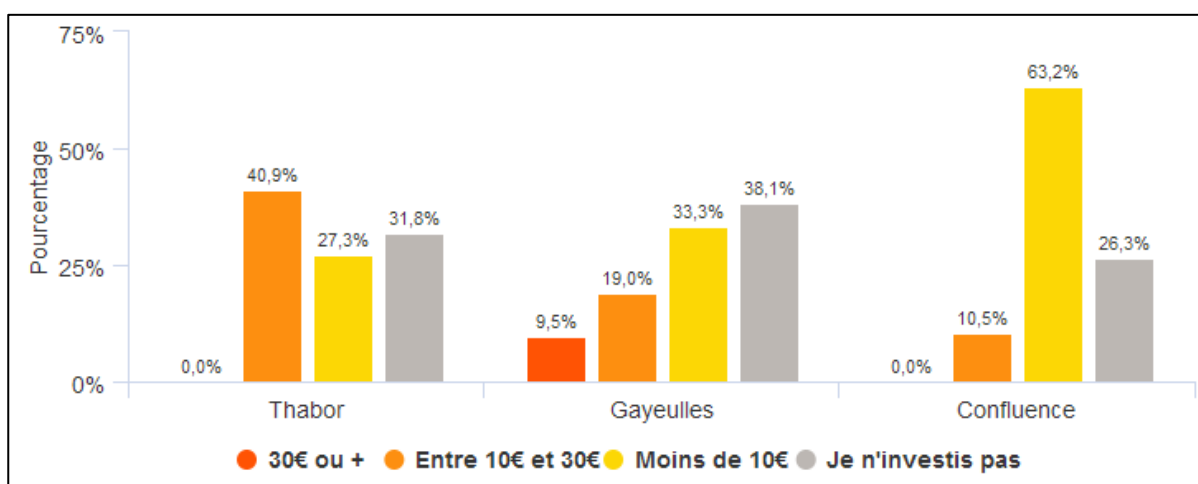


Figure 47 : La valeur monétaire. « Dans l'hypothèse où vous n'avez pas de parc/jardin à proximité de votre domicile (10 minutes à pieds environ) seriez-vous prêt à investir une somme mensuelle pour pouvoir en disposer ? »

droit de ne pas se prononcer, mais tous les répondants se sont prêtés au jeu). Il s'avère que plus de deux usagers questionnés sur trois seraient prêts à investir une somme pour disposer d'un parc ou d'un jardin proche de leur domicile (moyenne de 68%), témoignant ainsi de l'importance qu'ils y attachent. A noter que la somme la plus souvent mentionnée est la plus faible, à savoir moins de 10€ (40% en moyenne), mais un usager sur quatre serait disposé à donner plus. En effectuant un tri croisé en fonction des terrains, on s'aperçoit que les usagers les moins réceptifs à cette proposition sont ceux du parc des Gayeulles (38% de réticents). A la Confluence, les usagers sont nombreux à donner, mais ils déboursaient le minimum (63%)

3. Liens entre la CSP des enquêtés et leurs types de fréquentation

a. Qui fréquente quoi ?

A présent, on cherche à savoir quel profil d'individu fréquente quel parc, et pourquoi ce profil fréquente le parc en question. Pour ce faire, nous avons réalisé le croisement du site visité avec la catégorie socioprofessionnelle (CSP) du visiteur (figure 39). On observe que le jardin de la Confluence est très majoritairement fréquenté par les étudiants (42%), comme les observations l'avaient montré. La catégorie des employés est très présente au parc du Thabor (41%), mais les étudiants suivent en moindre proportion (23%). Le parc des Gayeulles dégage également deux profils mais de façon plus condensée. Il s'agit des employés (33%) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (27%).

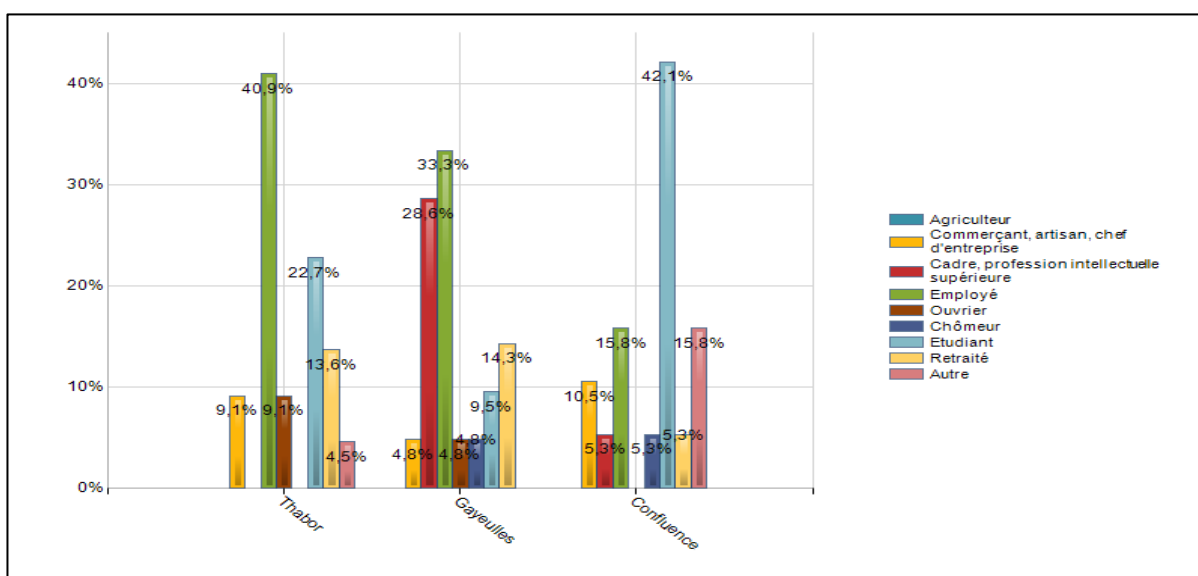


Figure 48 : Fréquentations du site en fonction de la CSP

b. Besoins recherchés en fonction de la CSP

Après avoir retiré les classes sous-représentées, nous pouvons relever les raisons pour lesquelles les parcs et jardins sont sollicités (figure 49).

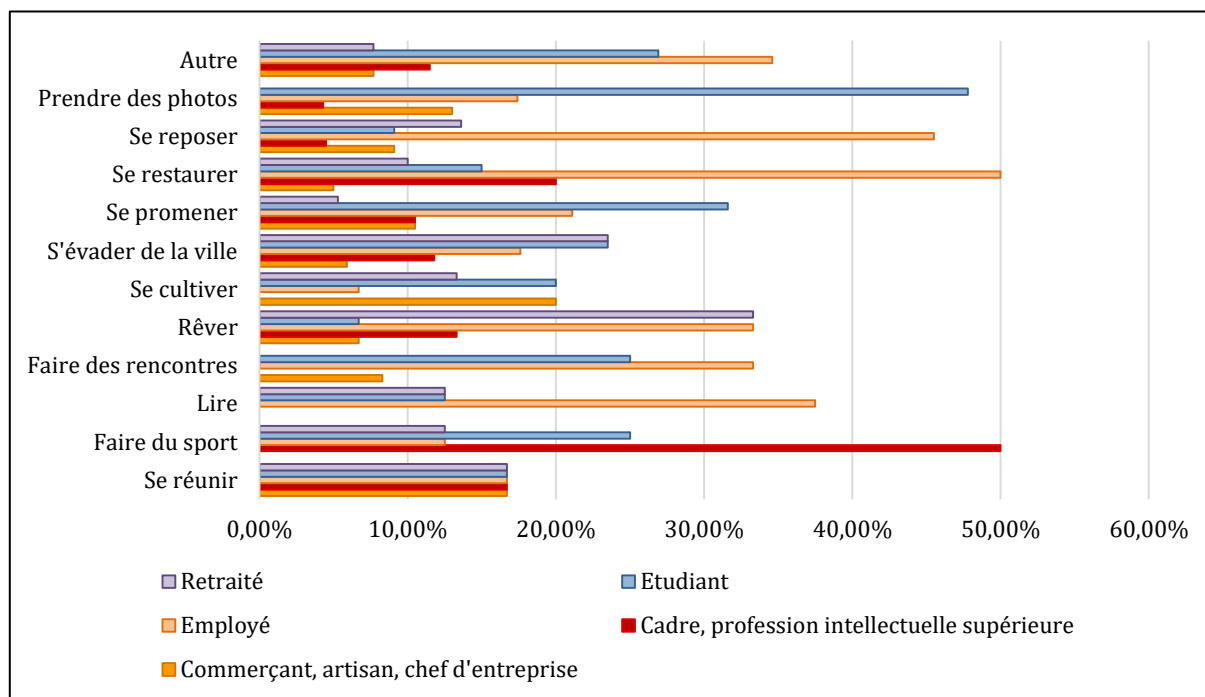


Figure 49 : Besoins recherchés en fonction de la CSP

Celles-ci diffèrent en fonction de la CSP, à une exception près. Toutes les catégories de CSP recherchent, de manière parfaitement équilibrée, le besoin de se réunir. En revanche, les autres besoins apparaissent de manière hétérogène. Les espaces verts permettent une multitude d'actions du point de vue des étudiants. Ils viennent y faire du sport, faire des rencontres ou encore se promener. Le besoin le plus cité par cette CSP est celui de prendre des photos (près d'un étudiant sur deux l'a cité). Également, la CSP des employés relève de nombreuses activités. Ils cherchent à rêver, à lire mais surtout à se restaurer et à se reposer (environ un employé sur deux a mentionné ces deux activités). Par ailleurs, la CSP des cadres et des professions intellectuelles supérieures demeure assez singulière. Un seul besoin se dégage réellement car les autres ne sont pas suffisamment cités pour être généralisés. En effet, 50% d'entre eux assouvit un besoin de faire du sport dans les espaces verts. Enfin, les personnes retraitées se rendent dans les parcs principalement pour lire ou se laisser aller à la rêverie.

c. Bilan par l'AFC

Egalement, nous pouvons dégager ces tendances en fonction des profils socio-démographiques (ajout des classes d'âge et du dernier diplôme obtenu) des répondants. Cette Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) (figure 50) relève les mêmes tendances que nous avons évoqué en croisant le profil de l'enquêté avec les besoins et le lieu (le pourcentage de variance cumulé par les deux axes est satisfaisant : 63,1%). Trois groupes sont particulièrement dégagé: les cadres font du sport aux Gayeulles, les étudiants se réunissent à la Confluence pour manger, boire ou faire des rencontres, enfin les usagers du Thabor le fréquentent pour s'échapper de la ville. L'âge et le diplôme n'apparaissent dans presque aucune des relations.

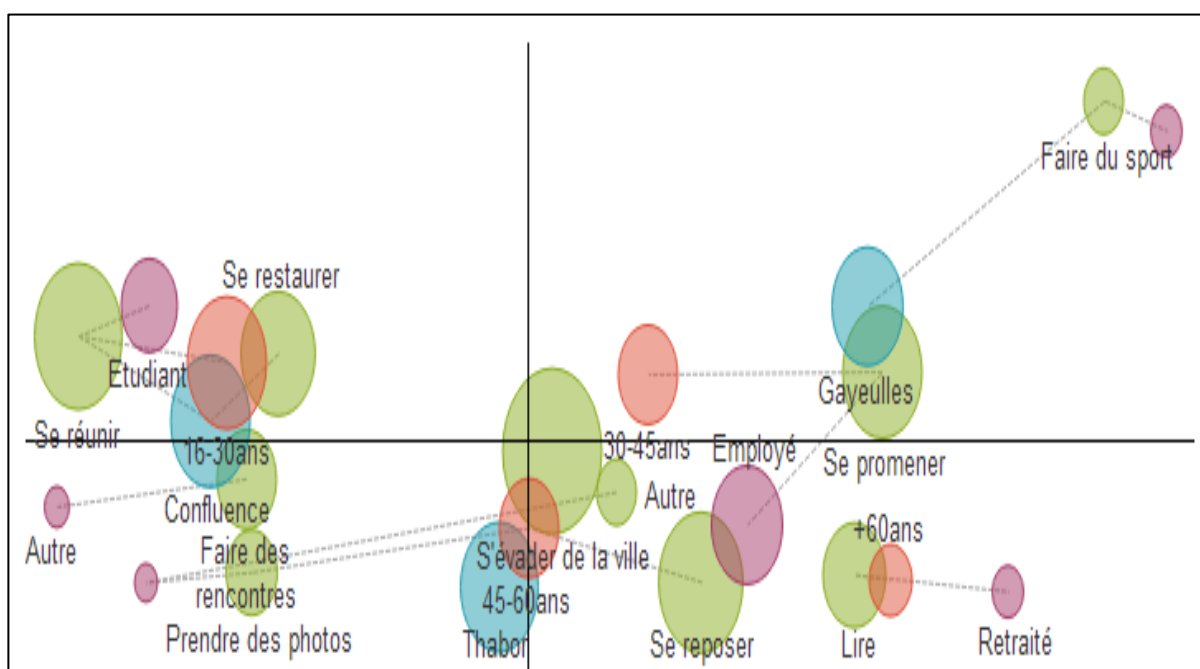


Figure 50 : AFC combinant le profil des enquêtés avec le besoin recherché selon le lieu

4. Les attraits des parcs et jardins

a. Le stimulus de la venue

Au-delà des besoins que les usagers recherchent dans la visite de l'espace vert, il existe un élément déclencheur au motif de la venue (figure 51).

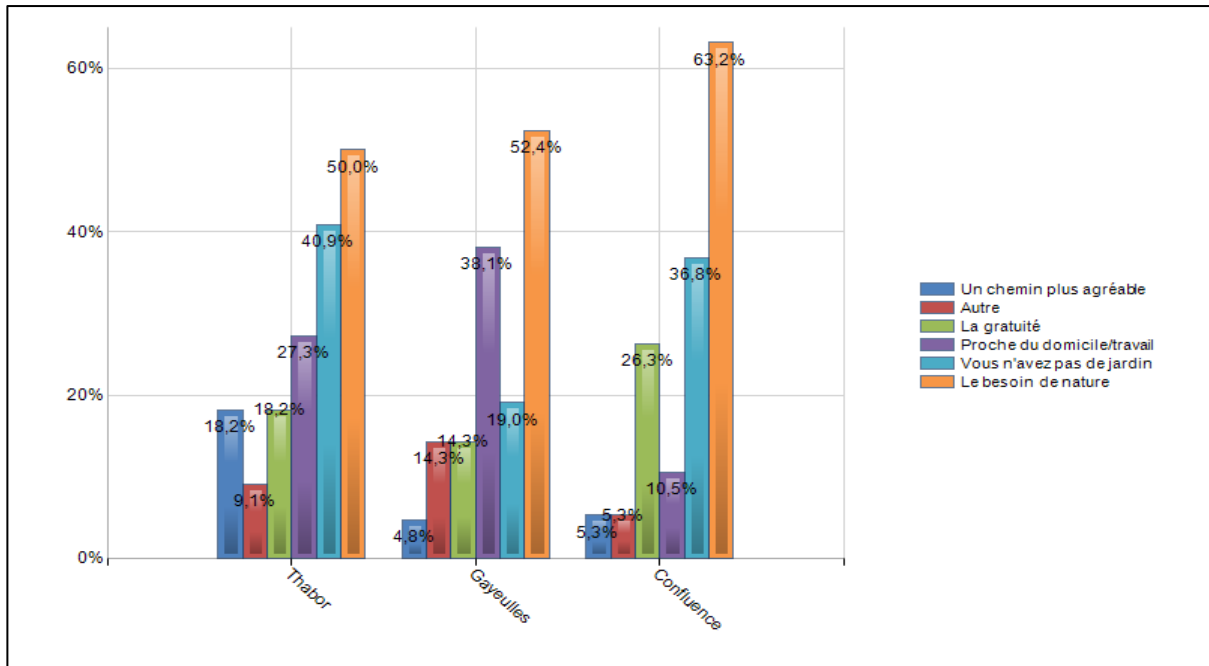


Figure 51 : Motif déclencheur de la visite en fonction du site

Quel que soit le lieu en question, le stimulus le plus évoqué est le besoin de nature (plus d'un usager sur deux le cite). La raison de l'absence d'un jardin privé est souvent évoquée, ainsi que celle de la proximité du domicile ou du lieu de travail. Cette raison de la proximité est particulièrement marquée aux Gayeulles (38%) où les visiteurs semblent habiter des domiciles proches du site mais surtout avec un jardin privé dans la majorité des cas (la raison du manque d'un espace vert privé est évoquée seulement à 19%). A noter que la gratuité du site est une raison indiquée par un quart des usagers de la Confluence. Cela s'explique probablement par sa fréquentation étudiante.

b. La perception de l'espace par les usagers

Nous avons listé les qualificatifs des espaces verts aux enquêtés. Ces derniers pouvaient relever autant d'adjectifs qu'ils le souhaitaient, afin de dégager les perceptions propres aux trois sites (figure 52).

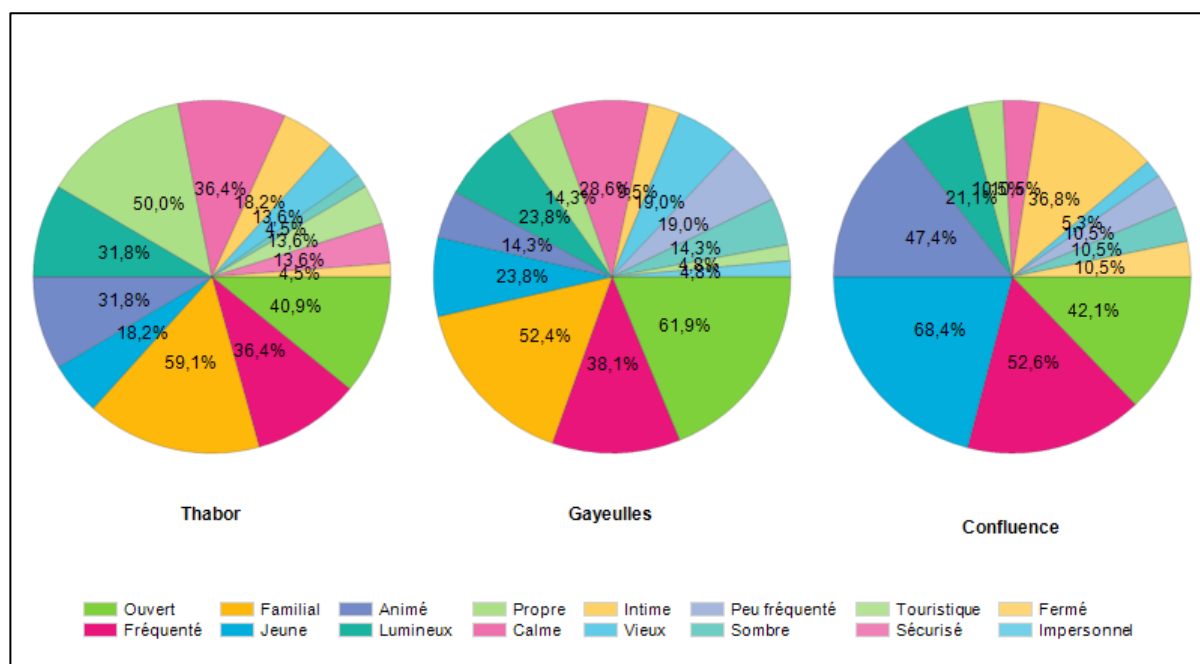


Figure 52 : Perception de l'espace par les usagers des trois sites

Nous pouvons retenir les trinômes de qualificatifs les plus cités pour chaque espace. Le parc du Thabor est perçu comme un site ouvert et propre. Son aspect familial est le plus cité (59%). Le parc des Gayeulles apparaît comme un site familial, fréquenté et surtout ouvert (62%). Enfin, le jardin de la Confluence se distingue pour ses usagers comme un lieu fréquenté et animé, très majoritairement jeune (68%). A noter que l'aspect de la sécurité a été cité seulement pour le Thabor, seul site avec des horaires réglementés.

Ensuite, on cherche à connaître ce qui rend l'espace attrayant pour les enquêtés. Ils ont relevé les éléments qui séduisaient leurs perceptions (figure 53)

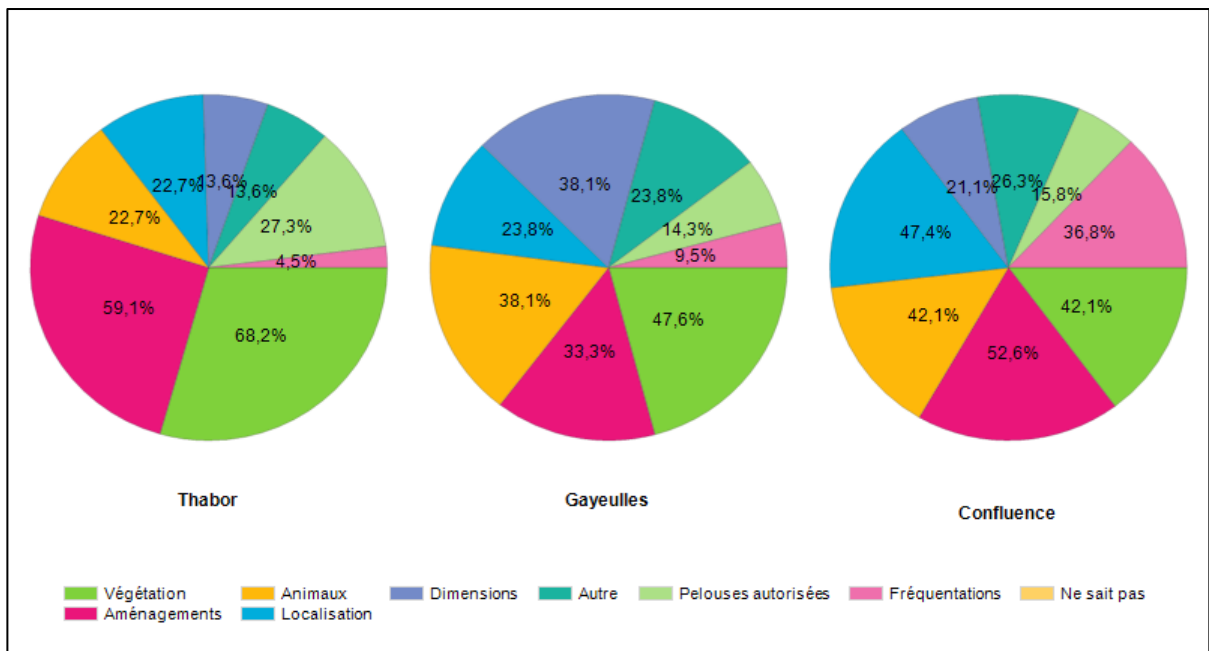


Figure 53 : Les aspects rendant l'espace attirant

On observe que le parc du Thabor attire ses visiteurs principalement grâce au binôme végétation - aménagements. Quant au parc des Gayeulles, c'est l'ensemble de ses caractéristiques (végétation, animaux, aménagements, dimensions) qui le rend attrayant. Néanmoins, sa végétation est l'élément le plus cité (48%). Le jardin de la Confluence s'inscrit également dans une autre dynamique. Les aménagements semblent primer sur le reste (53%). La flore et la faune suivent de près (42%). Mais contrairement aux deux parcs précédents, l'emplacement du jardin dans la ville est une spécificité qui attire particulièrement. Sa localisation non loin du centre-ville et jouxtant le mail F. Mitterrand séduit indéniablement.

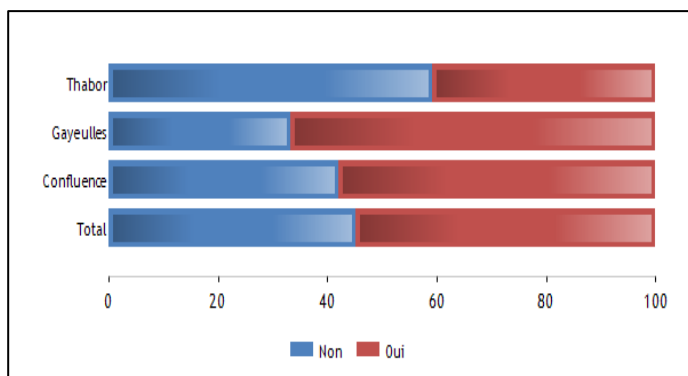


Figure 54 : Comparaison de l'aspect négatif des sites. "Relevez-vous des aspects négatifs à cet espace ?"

Par ailleurs, on a interrogé les visiteurs sur les éventuels aspects négatifs que possèdent les espaces verts. Pour ne pas leur imposer une obligation de trouver forcément un aspect négatif, nous n'avons pas proposé de liste. Fondamentalement, on peut dire que nos trois sites n'ont pas d'aspect négatif pour tout le monde (figure 54). Le parc du Thabor se

distingue comme étant le plus épargné par les critiques. Son défaut le plus cité étant les horaires de fermetures jugés trop prématurés.

Les Gayeulles et la Confluence sont moins bien perçus (environ deux tiers des visiteurs relèvent des défauts). Les usagers jugent la sécurité mauvaise au parc des Gayeulles et relèvent le manque de balisage, tandis que les visiteurs de la Confluence soulignent le manque d'éclairage en soirée (annexe 4).

c. L'impact de l'espace vert sur l'appartenance à la ville.

Pour cerner la dimension identitaire d'un espace vert, nous questionnons le sentiment d'appartenance des usagers à la ville via l'espace vert (figure 55). Contribue-t-il à ce sentiment ? Sans même le fréquenter, un espace peut nous procurer cette sensation d'appartenance à la ville qui l'héberge. Pour saisir le véritable aspect d'appartenance, nous avons décliné la réponse positive en deux choix : « plutôt oui » et « tout à fait ». C'est ce dernier qui nous intéresse, de par son caractère fort.

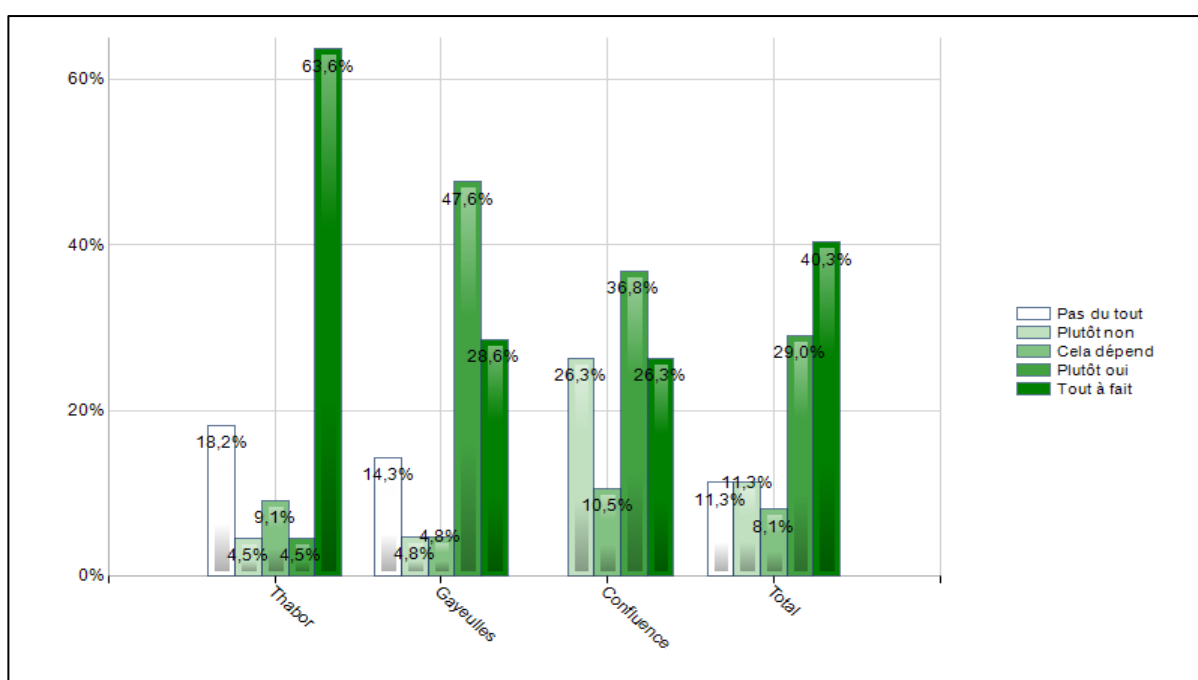


Figure 55 : La contribution potentielle de l'espace vert au sentiment d'appartenance à Rennes. "Cet espace contribue-t-il à votre sentiment d'appartenance à Rennes ?"

Au Thabor, le résultat est sans appel : deux tiers des enquêtés ont affirmé que ce parc contribuait pleinement à leur sentiment d'appartenance à la commune. Pour les Gayeulles et

la Confluence, le constat est plus mitigé. Moins d'un tiers des visiteurs soutiennent que l'espace vert visité possède réellement un impact sur leur sentiment d'appartenance à Rennes. Cependant il faut nuancer : la proportion d'utilisateur ayant répondu « plutôt oui » est très conséquente (48% aux Gayeulles, 37% à la Confluence), à l'inverse du Thabor où cette réponse est presque inexistante. Les usagers hésitent moins à affirmer le rôle du Thabor dans leur sentiment d'appartenance à Rennes, probablement grâce à sa facette historique et son rayonnement dans le domaine horticole national. Enfin, si l'on regarde les moyennes, 40% des individus interrogés déclarent que les espaces verts jouent totalement sur la question de leur appartenance à Rennes.

d. Quels rayonnements des parcs et jardins rennais ?

L'enquête menée a permis de visualiser quels étaient les espaces verts les plus célèbres et les moins célèbres. Nous avons demandé aux enquêtés de nous citer les deux premiers parcs ou jardins qui leur venaient à l'esprit, de manière spontanée (ils avaient le droit de citer l'espace dans lequel nous nous trouvons, mais cela n'était volontairement pas précisé au préalable)

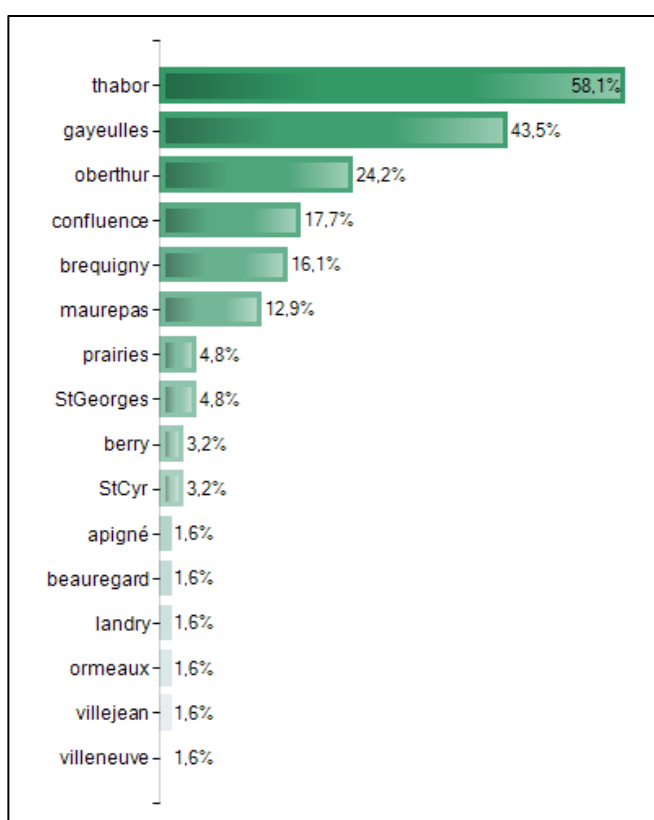


Figure 56 : Les parcs et jardins les plus connus des enquêtés. « Spontanément, pouvez-vous citer les deux premiers parcs ou jardins de Rennes qui vous viennent à l'esprit ? »

(figure 56). Il existe évidemment un biais en faveur de nos trois sites mais il n'entrave pas les résultats. Le Thabor est le plus mentionné : 58% des individus l'ont cité. Il précède les Gayeulles, nommées par 44% des usagers. Ce binôme de tête n'a rien d'étonnant. Ce sont les parcs les plus souvent utilisés dans la politique événementielle de la ville, sans compter la réputation régionale, voire nationale du Thabor. C'est là qu'il est intéressant de se pencher sur cette question: quels sont les parcs cachés par ce binôme puissant ? Déjà, on peut souligner l'écart entre le groupe de tête et ses poursuivants : 20% les séparent. C'est le parc Oberthür qui est le troisième parc le plus connu (24%).

Suivent la Confluence, le parc de Bréquigny et le parc de Maurepas (respectivement 24%, 17% et 16%). Les autres espaces verts sont cités trois fois ou moins, et certains n'apparaissent pas dans la liste, comme les Tanneurs, Sibiu, La Tauvrais ou encore les Hautes Ourmes par exemple. La politique de la ville peut influencer les fréquentations de ses espaces verts. De même, elle peut les dissimuler si certains nuisent à sa réputation.

5. Le rôle de la nature pour le bien-être des usagers

a. Quelle relation Homme-Nature pour les Rennais ?

Nous cherchons à mesurer le degré d'intégration de la nature dans le cœur des usagers des espaces verts rennais. Nous avons décliné cinq niveaux, afin de mieux dissocier les réponses (figure 57).

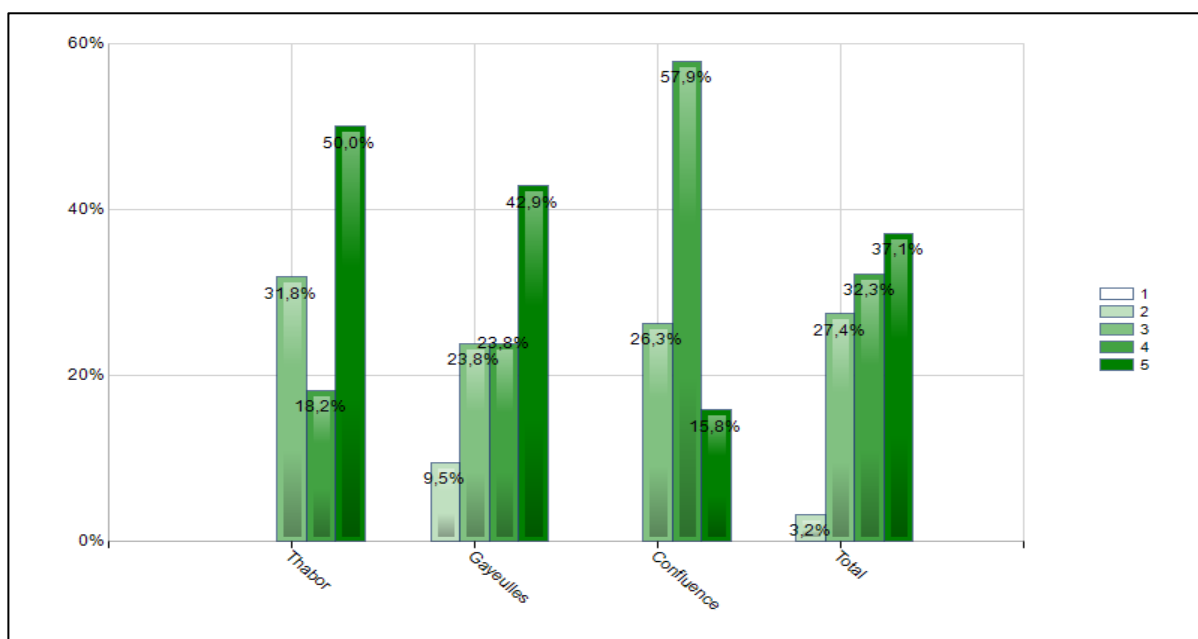


Figure 57 : La relation Homme-Nature des rennais. "A combien estimez-vous votre besoin d'être dans la nature ?"

Le niveau 5 correspond à un besoin primordial d'intégrer la nature, de vivre avec elle, au sein d'elle. C'est cette réponse qui a été donnée le plus de fois (37%). Certes, les usagers des parcs et jardins sont plus aptes à citer ce niveau 5 que ceux ne les fréquentant pas. Néanmoins, on relève que presque un tiers des répondants a mentionné le niveau 3 ou moins. Etant donné que le niveau 3 est le niveau médian, cela représente une part non négligeable d'usagers qui fréquentent les espaces verts sans s'y rendre dans le but de répondre à un besoin instinctif de nature. Le niveau 5 se dégage largement des autres au Thabor et aux

Gayeulles (50% et 42%), mais il est beaucoup moins conséquent à la Confluence, loin derrière le niveau 4 (58% contre 16%). On peut supposer que ce manque d'affirmation des usagers de ce site est dû à un autre besoin, doublant celui du « bain de nature », probablement un besoin récréatif.

On pourrait être tentés d'assimiler ces cinq degrés aux cinq niveaux de relations Homme-nature établis par Sally Gadow (de 1 à 5 : vulnérabilité, désengagement, dissection, holisme, inhérence), allant d'une intégration nulle de la nature à une compréhension totale (Gadow, 1992). La notion de SE, comprenant la somme des écosystèmes, est aux antipodes du réductionnisme. On dit qu'elle est holistique.

b. L'influence de paramètres naturels sur le bien-être humain

A présent nous questionnons l'apport des espaces verts rennais sur le bien-être des usagers. Concrètement, quel est ou quels sont les paramètres clés ? Nous avons construit une liste de seize éléments que nous avons pu recueillir lors de la phase exploratoire (figure 58), ainsi que ceux retranscrits par Pierre Sansot lors de ses « ballades de jardin » (Sansot, 1993).

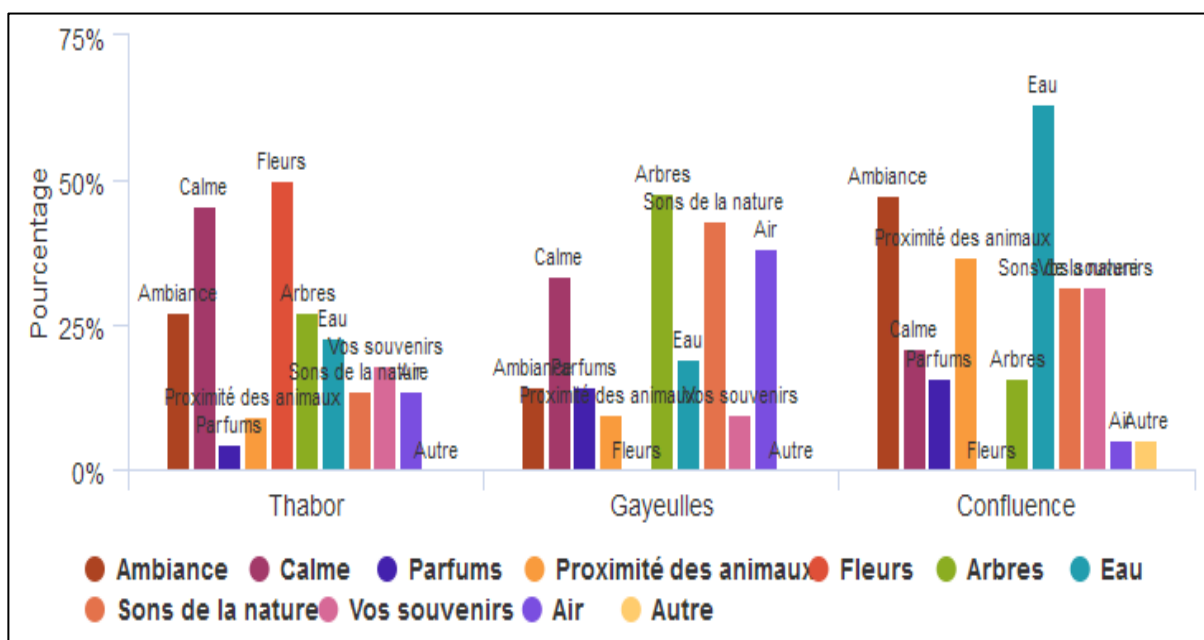


Figure 58 : Paramètres naturels influençant le bien-être

Deux paramètres sont cités par près de la moitié des usagers du Thabor : le calme et les fleurs. Ces deux éléments favorisent le repos, besoin recherché par certains usagers. Presque

un visiteur sur deux des Gayeulles déclare que les arbres et les sons de la nature (avifaune, vent dans les feuilles par exemple) sont des éléments participant à son bien-être. L'air y contribue également (cité à 38%). Les deux tiers des répondants de la Confluence mentionnent l'élément aquatique comme pilier de leur bien-être (il s'agit de l'ingrédient de l'apaisement et de la méditation des jardins asiatiques). En outre, l'ambiance qui y règne contribue également au bien-être des usagers (47%). Les parcs peuvent aussi invoquer notre mémoire. En effet, une promenade dans un espace vert peut nous évoquer des souvenirs, souvent agréables, et contribuer à notre bien-être. En revanche, la dimension historique ou encore les fréquentations ne jouent pas particulièrement en faveur de notre confort (ils font partie des cinq éléments qui n'apparaissent pas sur le graphique car ils ont été trop peu cités avec les éléments « pelouses », « biodiversité » et « dimensions »).

6. Les bénéfiques immatériels

a. La conscientisation des sociétés

Basée sur notre typologie personnelle des SE culturels (apaisement, activité physique, éducatif, inspiration, esthétique, évasion, patrimonial et sociabilité), qu'on appelle aussi les bienfaits verts ou encore bénéfiques immatériels, cette sous-partie tente de vérifier sa pertinence en accord avec le terrain.

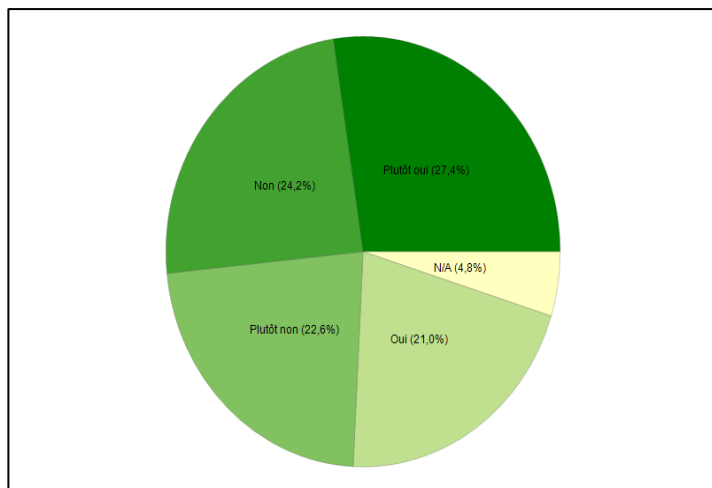


Figure 59 : Opinion des usagers sur la conscientisation de la société. "Pensez-vous que nos sociétés ont conscience de ces bénéfiques immatériels que nous apportent les espaces verts ?"

Pour tenter de comprendre si nos sociétés intègrent les bienfaits immatériels qu'apportent les espaces verts, nous avons demandé à chaque

répondant son opinion personnelle. En faisant la somme de ces opinions, nous obtenons les résultats ci-contre (figure 59). L'avis global semble équilibré, mais tend modestement pour le positif avec 27% de « plutôt oui » et 21% de « oui ». L'écart n'est pas suffisamment prononcé

pour en tirer un véritable constat ; cependant il prouve qu'une part des usagers est pessimiste, et que la conscientisation des « bienfaits verts » n'est pas aboutie.

b. L'impact visuel

L'approche visuelle semble la plus adéquate pour saisir les bienfaits immatériels. Le fait d'avoir un ou plusieurs éléments naturels dans son champ de vision peut apporter plusieurs bénéfices. Plusieurs chercheurs ont prouvé les bienfaits de la vision sur un espace vert pour la santé mentale. Elle favorise la concentration (Harting et al., 1991), détend, participe à la récupération d'un stress, accentue les émotions positives (Ulrich, 1984).

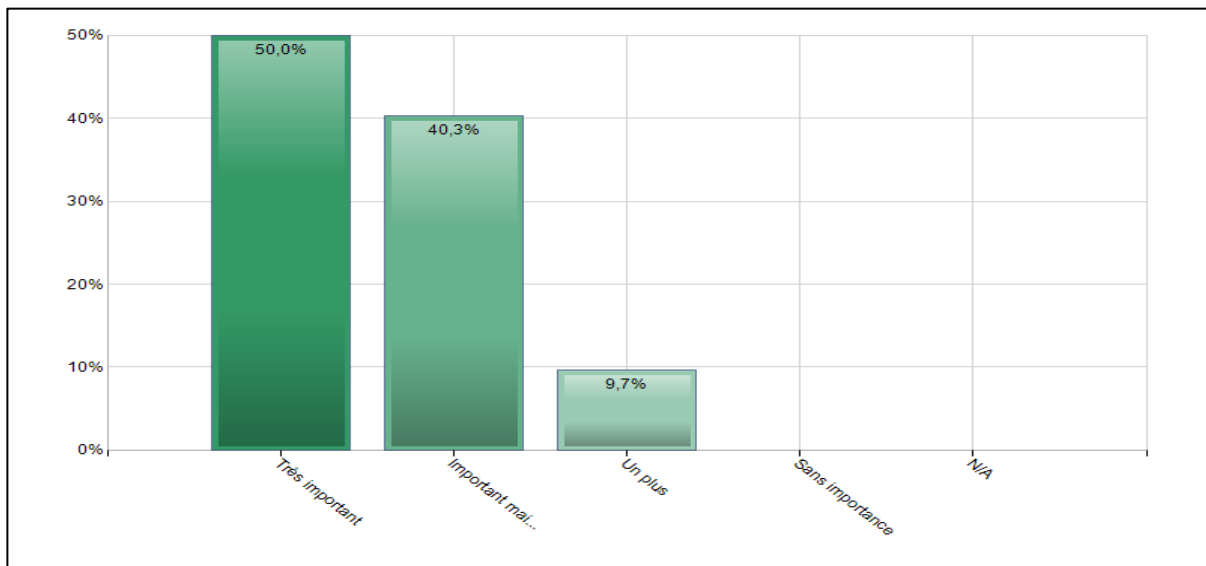


Figure 60 : L'importance visuelle de la verdure. "Avoir vue depuis votre domicile/lieu de travail sur un espace vert est pour vous :"

La vue sur la nature a des effets bénéfiques mais pas en tant que telle, mais en fonction des significations qu'elle a pour les individus. L'influence sur le bien-être dépend des perceptions. Les usagers des espaces verts en ont conscience indirectement. Ils attribuent une très grande importance à la vue sur des éléments naturels (figure 60).

En effet, neuf usagers sur dix affirment que la vue sur un espace vert est importante, et la moitié des personnes sondées a déclaré que c'était même très important. Puis, pour tenter de visualiser s'il y avait des éléments naturels plus décisifs que d'autres dans cette importance visuelle, nous avons soumis les répondants à un choix unique de la vue qu'ils préféreraient avoir, depuis leur domicile ou depuis leur lieu de travail (figure 61).

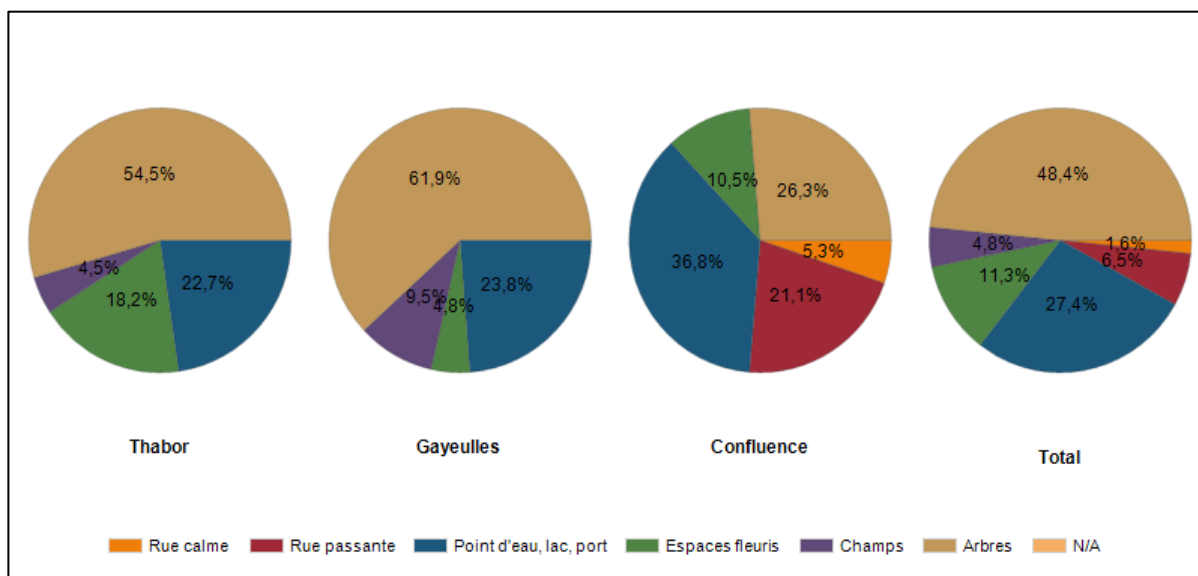


Figure 61 : Éléments naturels préférés pour la vision

Il apparaît que la vue sur des arbres est la vision favorite des usagers (48%). Il a un rôle clé car il est *“relié aux trois ordres du cosmos”*, il nous enseigne à prendre racines, à prendre forme et à nous reposer (Sansot, 1993 : 98). Il possède une *“sagesse allusive”* favorisant ainsi l'apaisement et la méditation. En effectuant un tri croisé en fonction du site visité, on découvre l'existence d'une corrélation. Le site le plus boisé des trois, à savoir le parc des Gayeulles, a vu ses usagers choisir l'élément « arbres » à 62%, soit le total le plus élevé des trois. Par ailleurs, cet élément arrive aussi en tête du classement au Thabor. Cependant, ce site, qui est le plus fleuri des trois, dévoile le plus haut score pour l'élément « espaces fleuris » (18%). Pareillement, le site de la Confluence est celui mettant le plus en valeur l'eau, et celui-ci qui affiche le plus haut total de l'élément « point d'eau » des trois sites (37%) ; mais aussi au sein de son propre site, devançant les arbres mentionnés à 26%. A noter qu'un usager sur quatre de la Confluence souhaiterait avoir une vue sur une rue. Il s'agit du site où le besoin de nature est présent mais égalé (ou dépassé) par un besoin de distraction. Cela explique pourquoi ces usagers ne souhaitent pas systématiquement une vision donnant sur un élément naturel.

Il existe donc une corrélation entre ce que les usagers fréquentent et ce que les usagers aimeraient avoir à leur fenêtre. Etant donné que la vue depuis son domicile ou lieu de travail

constitue une vue quotidienne, on y accorde inévitablement une certaine importance. Par conséquent, les usagers confortent leur santé mentale, en fréquentant des espaces qu'ils apprécient au moins visuellement. Ainsi, dans notre liste de SE culturels, l'approche visuelle permet de saisir le service de l'apaisement, correspondant à la santé psychologique de l'utilisateur.

c. Services rendus et perçus

Nous pouvons maintenant tenter d'appréhender quels sont les services culturels réellement assimilés par les usagers. D'abord, nous demandons à l'utilisateur de nous citer spontanément le premier bienfait que lui apporte l'espace vert (tableau 7), sans lui montrer de liste à choix. Les bienfaits relatifs à la relaxation sont les plus cités : « apaisant » et « calme » cités dix fois chacun, ainsi que la « tranquillité » (une fois). L'action de s'évader d'un lieu, probablement de la ville pour les usagers, est souvent citée (huit fois). Les bienfaits de la sociabilité sont peu relevés mais tout de même perçus par certains : « convivialité », « ambiance », « sociabilité ». L'air, bien qu'immatériel, n'est pas service culturel (service de régulation). Néanmoins, on peut noter que le service de la régulation de l'air est capté par les usagers des parcs et jardins (14%). Par ailleurs, si l'on associe la vue à l'esthétique, ce service est aussi perçu par les usagers (« esthétique » mentionné quatre fois et « vue » trois fois). En revanche, les services de l'inspiration, de l'éducation, de la patrimonialité et de l'activité physique n'ont pas été spécifiés. Bien qu'ils soient réellement rendus, ces services ne sont pas directement assimilés comme des bienfaits offerts par la nature. Ils ne sont donc pas directement captés par les usagers, à l'inverse des bienfaits de l'apaisement et du calme qui sont rendus et perçus. On dit que ces services sont conscientisés.

Tableau 7 : Services perçus spontanément par les usagers

	Nb Occurrences	% Obs.
Apaisant	10	16,1%
Calme	10	16,1%
Air	9	14,5%
Evasion	8	12,9%
Ressourcer	8	12,9%
Esthétique	4	6,5%
Convivialité	3	4,8%
Espace	3	4,8%
Vue	3	4,8%
Ambiance	1	1,6%
Sociabilité	1	1,6%
Sortie	1	1,6%
Tranquillité	1	1,6%

d. Services inconsidérés

A présent, nous pouvons soumettre notre liste de services conçue en amont de l'enquête aux usagers (figure 62).

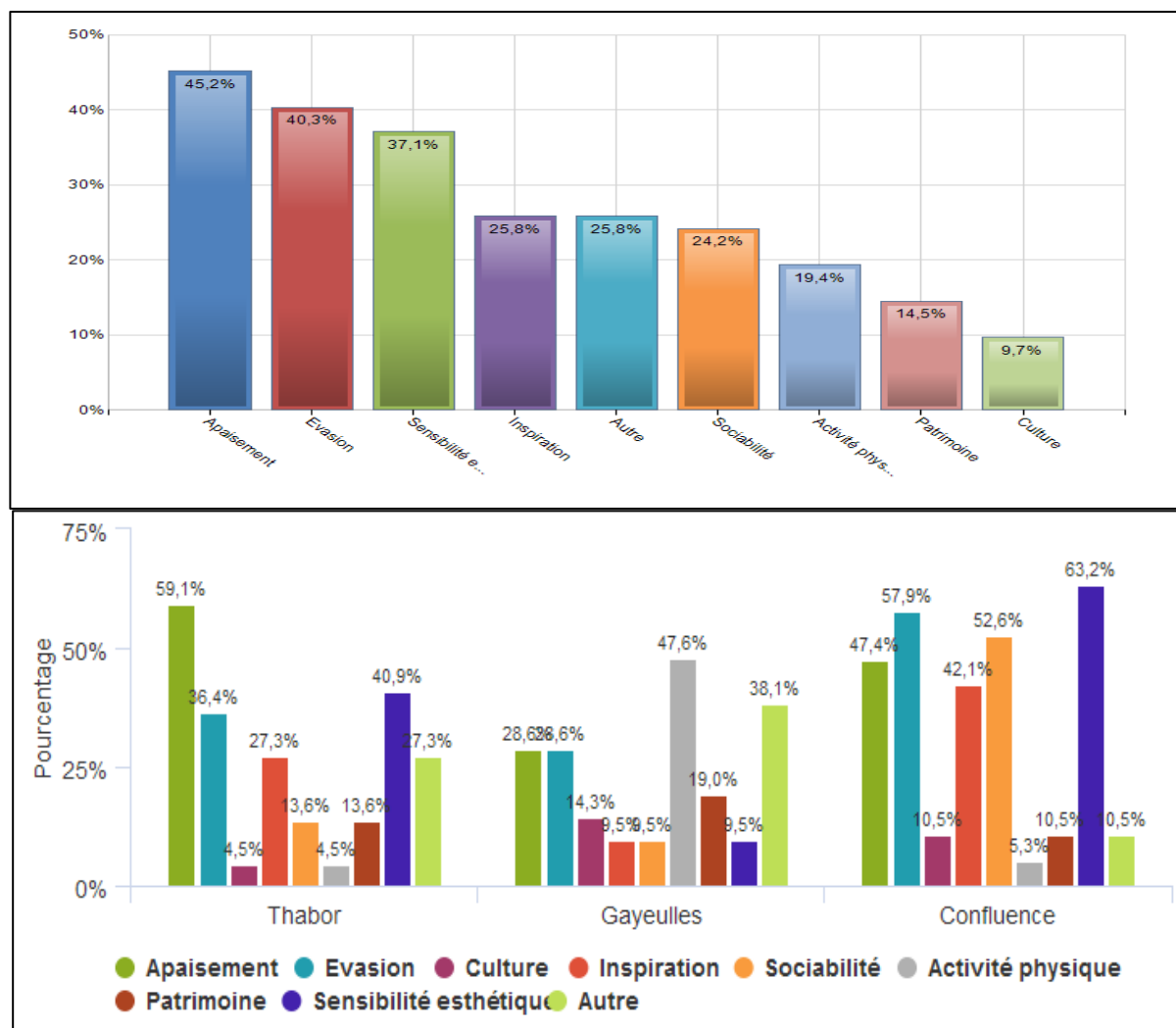


Figure 62 : Les bienfaits perçus par les usagers (total et différenciation par site)

Ce sont les bienfaits inconscients, inconsidérés. Les répondants suivent leur logique, c'est-à-dire qu'ils relèvent le même bienfait qu'ils ont cité spontanément à la question précédente, sous réserve qu'il soit dans la liste, à défaut ils l'ajoutent avec l'option « autre », comme le bienfait de l'air pur par exemple. Puis, l'énumération de la liste de bienfaits rendus par l'espace vert peut faire prendre conscience qu'ils en perçoivent d'autres, de manière inconsciente parfois

Le bienfait de l'apaisement, déjà supérieur au classement des services perçus de manière instinctive, se positionne logiquement en première position, cité par 45% des usagers. Le service de l'évasion est lui aussi très mentionné (40%). Ce qui est intéressant, c'est l'apparition du service de la sensibilité esthétique, mentionné par 37% des usagers. De plus, les bienfaits de l'inspiration et de la sociabilité sont évoqués par un quart des répondants. En revanche, les services de la patrimonialité, de l'activité physique, ou de la culture (service éducatif), restent peu perçus. Ils sont mentionnés par moins d'un usager sur cinq.

En effectuant un tri croisé en fonction du site, nous pouvons identifier quels services sont perçus dans quel type d'espace vert. Les trinômes de tête ne sont pas les mêmes pour les trois lieux :

Le parc du Thabor est perçu comme un lieu offrant de l'apaisement pour deux tiers de ses visiteurs. C'est aussi un site touchant la sensibilité esthétique des usagers, ainsi qu'un espace permettant de s'évader des maux de la ville (quatre usagers sur dix).

Le parc des Gayeulles est appréhendé par 47% de ses usagers comme un espace stimulant la santé par l'activité physique (marche, jogging et sports de balles observés pendant les explorations). C'est aussi un lieu offrant de l'air pur pour plus d'un tiers des répondants, ainsi que de l'apaisement et un sentiment d'évasion (29% ex-aequo).

Le jardin de la Confluence est un espace esthétique pour deux tiers de ses visiteurs. C'est aussi un lieu procurant un sentiment d'évasion pour 58% des individus questionnés. Cet espace est également considéré comme support de sociabilité pour 53% des usagers.

e. Des bienfaits monochromes ?

Pour appuyer la demande d'augmentation du nombre d'espaces verts urbains, on cherche à savoir si les bienfaits qu'ils nous apportent sont uniquement « verts ». C'est-à-dire, si les parcs et jardins sont les seuls espaces pouvant délivrer ces bienfaits. Le chercheur Pierre Sansot s'est déjà posé la question des autres lieux que les jardins pouvant nous permettre de « *nous absenter de la ville* » (Sansot, 1993 : 75). Pour lui, une salle de cinéma, dans la pénombre et loin des trottoirs, peut permettre de s'évader la ville. Nous avons demandé aux enquêtés si d'autres espaces leur offraient les bienfaits qu'ils venaient de citer à la question précédente, sans en proposer aucun (figure 63).

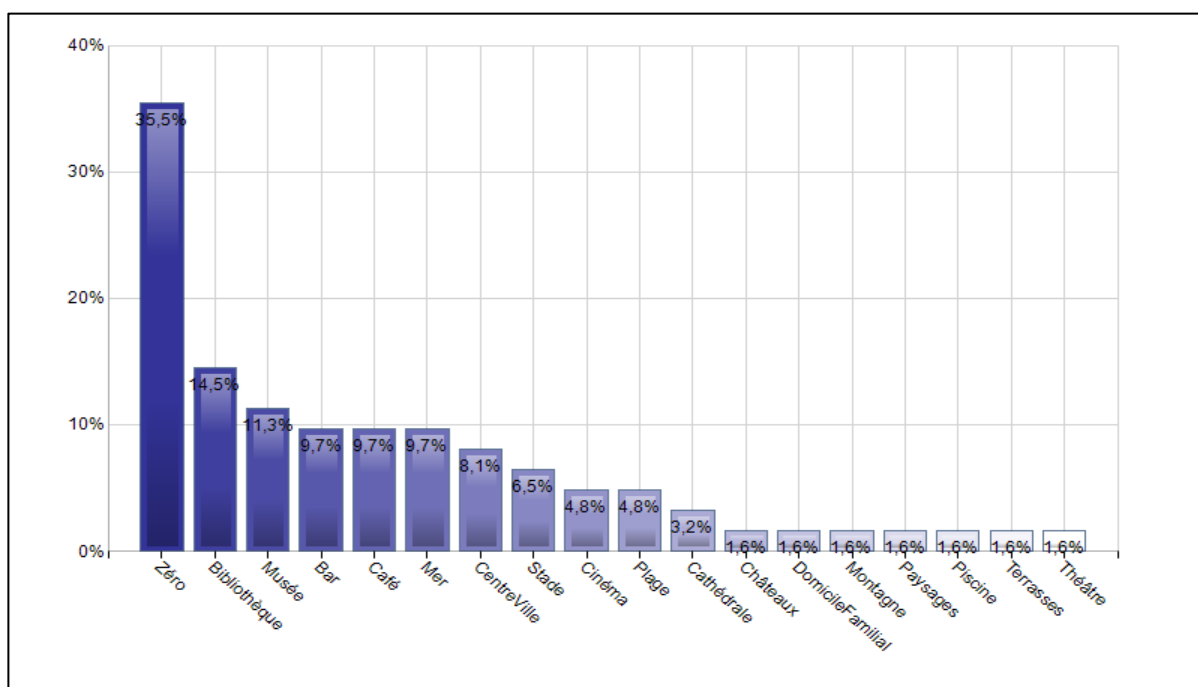


Figure 63 : « Quel(s) autre(s) espace(s) (hors espaces verts) peut vous apporter ces bienfaits ? »

Pour plus d'un tiers des usagers (35%), il n'existe pas d'autres espaces délivrant les bienfaits évoqués précédemment. Pour eux, les espaces verts sont les seuls espaces pourvoyeurs de bienfaits verts et seraient donc indispensables à leurs conditions de vie urbaines. En outre, les alternatives d'espaces verts sont diversifiées et classées en deux groupes : structures urbaines et structures naturelles. Le libellé de la question ne précisant pas s'il s'agit d'espaces urbains ou non, certains usagers ont répondu spontanément des espaces naturels comme la mer (10%), la plage (5%) ou encore la montagne (2%). Néanmoins, les espaces les plus cités sont des équipements urbains : les bibliothèques et les musées, ou encore les bars (respectivement 14%, 11% et 10%).

Afin d'analyser quel bienfait correspond à quel espace alternatif et en fonction de quel lieu visité, nous avons construit une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) (figure 64).

Les modalités partagées par une grande part des enquêtés, au centre de l'AFC, mettent en exergue plusieurs relations. D'une part, les bibliothèques seraient génératrices d'inspiration et d'esthétisme. D'autre part, les musées se présenteraient comme sources d'apaisement. Ces deux relations seraient inter-reliées. Également, on apprend que le bienfait de la sociabilité est corrélé aux espaces de bars et de cafés. De surcroît, l'on observe que ce rapport est lié aux usagers du jardin de la Confluence. Cet espace serait pourvoyeur des mêmes bienfaits qu'un

café ou qu'un bar, mais avec un fonctionnement et des propriétés différents. Pour nos deux autres sites, les relations sont moins significatives et n'apparaissent pas avec cette AFC des éléments significatifs. Néanmoins, les usagers du Thabor seraient enclins à l'assimiler à un musée de par sa propriété apaisante et esthétique, alors que les Gayeulles seraient plutôt source d'activité physique comme à la montagne ou à la mer, ou encore dans un stade (annexe 5). Le pourcentage de variance cumulé par les deux axes est satisfaisant (69,8% au total, 42,1% horizontalement et 27,8% verticalement).

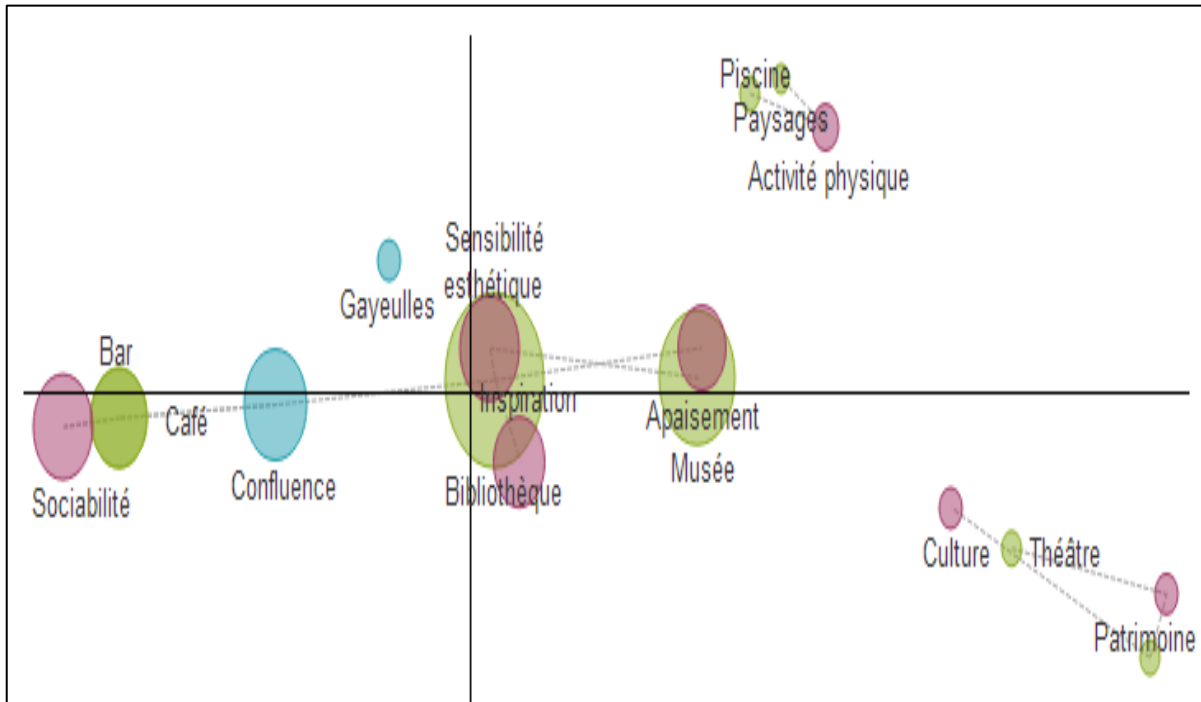


Figure 64 : AFC des espaces alternatifs pour fournir les bienfaits verts selon le lieu d'enquête

f. Le rôle du parc quant au jardin privé

Le fait de posséder un jardin privé peut traduire des différences de perception des bienfaits verts. Si des usagers possèdent un jardin et qu'ils se déplacent afin de fréquenter un jardin public, cela signifie que ce dernier apporte quelque chose d'autre que l'espace privé. En effectuant un tri croisant la possession ou non d'un jardin privé avec les bienfaits perçus, nous pouvons appréhender le rôle du jardin privé (figure 65).

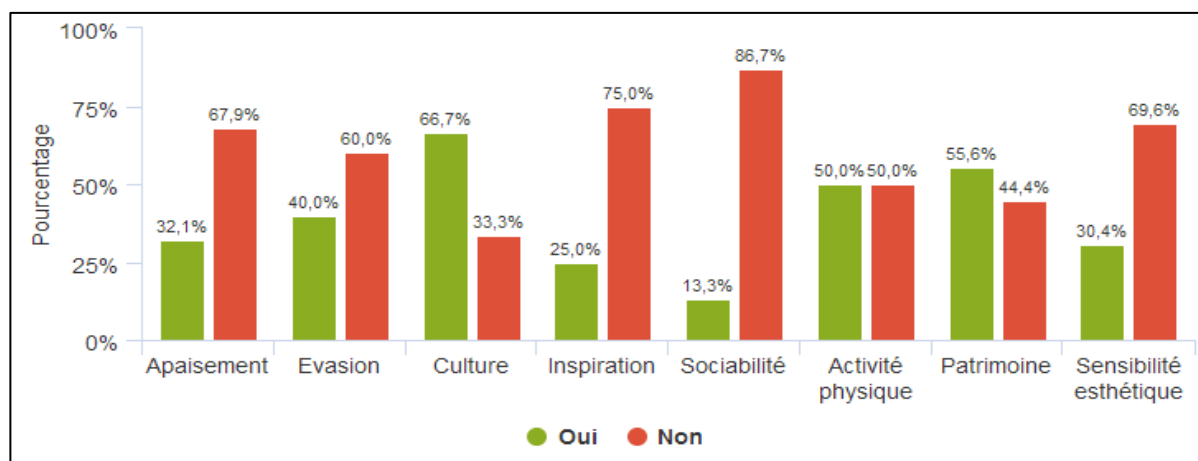


Figure 65 : Croisement de la possession d'un jardin privé et des bienfaits

On s'aperçoit que pour deux types de bienfaits l'espace vert urbain représente un apport supplémentaire que le jardin privé de l'utilisateur. En effet, 55% des individus ayant perçu le service de la patrimonialité lors de l'enquête, possèdent un jardin. Cela signifie que ce service est pratiquement réservé aux parcs publics. C'est encore plus marqué en ce qui concerne le service éducatif (67% des enquêtés qui l'ont relevé disposent d'un jardin).

E. Synthèse

Les résultats obtenus permettent de répondre ou du moins de vérifier la pertinence de nos hypothèses exposées au préalable.

La fréquentation témoigne de l'importance des espaces verts dans la vie urbaine des citadins. Elle s'avère être hebdomadaire et mensuelle pour les deux tiers des usagers. On a observé différents types de fréquentations. Néanmoins, un type se dégage (à 55%). Il s'agit de la fréquentation en groupe (l'utilisateur est soit accompagné de ses amis soit de sa famille). L'espace vert permet de se réunir et favorise les sociabilités connues et inconnues, c'est-à-dire que l'individu peut rencontrer l'ami d'un ami, incarnant ainsi une nouvelle rencontre. L'analyse a aussi permis de prouver l'absence d'une quelconque influence saisonnière. Cependant, elle a démontré que le beau temps était une condition non négligeable, surtout au jardin de la Confluence (plus de 60% des usagers l'affirment). Les résultats ont mis en exergue le fait qu'il existait une préférence de type de nature en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. La Confluence est majoritairement fréquentée par des étudiants, le Thabor principalement par des employés et les Gayeulles sont prisées par les cadres et les employés. Ce sont seulement des groupes dominants et cela ne constitue pas une règle systématique. En revanche, le choix du parc ne s'exprime pas à travers l'âge ou le dernier diplôme obtenu.

L'effet de parc de proximité est réel à Rennes. D'abord, un tiers des usagers des parcs et jardins habitent à moins de dix minutes à pied du site fréquenté. Ce phénomène est encore plus prononcé aux Gayeulles, où un visiteur sur deux réside à proximité du parc. Par conséquent, le mode de déplacement favorisé est le mode piéton. Les piétons, additionnés aux cyclistes, font que les mobilités douces concernent plus de la moitié des déplacements vers l'espace vert. De plus, cela contribue à la santé physique des usagers, car une simple marche ainsi que l'action de faire du vélo, peut aider à l'entretenir (Manusset, 2012). Par ailleurs, on découvre l'existence d'un potentiel monétaire pour les parcs de proximité. Les deux tiers des usagers se disent prêts à dépenser une certaine somme (moins de 30 euros) de façon mensuelle, comme pour un forfait mobile. Cela expliquerait également la valorisation du bien immobilier de grande proximité. L'implantation d'un parc ou d'un jardin à moins de cent

mètres d'une habitation peut représenter jusqu'à 10000 euros de plus-value pour celle-ci (Bouzou et Marques, 2016).

Les bienfaits immatériels sont par conséquent impalpables mais ils peuvent être visibles. L'esthétique, l'inspiration, l'évasion et l'apaisement, sont des bienfaits qui peuvent être captés par la vue. Cette dernière est donc très importante. Si les usagers devaient choisir un seul élément sur lequel ils pourraient avoir vue depuis leur domicile, ce serait un visuel sur des arbres (selon un répondant sur deux). Etant donné que la vue depuis l'habitat ou lieu de travail est importante pour notre santé mentale, on en déduit donc que l'aspect visuel des arbres est bénéfique pour notre bien-être psychologique. De plus, l'aspect visuel peut servir notre sensibilité esthétique et permettre notre rêverie, il en découle alors un potentiel sentiment d'évasion.

Ensuite, on a pu discerner deux types de bienfaits parmi les huit identifiés. Ceux qui sont conscientisés, ou encore instinctifs, et ceux qui sont inconscients. Les bienfaits instinctifs sont ceux qui sont rendus par les espaces verts et perçus par les usagers, et qu'ils ont été capables de relever de façon instinctive, à savoir les services de l'apaisement, de l'esthétisme et de la sociabilité. Les usagers ont conscience de les assimiler. En revanche, on trouve des services qui sont effectivement rendus aux individus mais qui ne sont pas directement perçus. Il s'agit des services de l'inspiration, de l'évasion, de la santé physique (cas particulier car certains viennent dans le but unique de pratiquer un sport comme un jogging par exemple). Enfin, il apparaît que certains services sont rendus mais demeurent très peu perçus par les usagers des parcs et jardins. Le bienfait éducatif et celui de la patrimonialité ne sont pratiquement pas perçus par les individus alors qu'ils sont réellement produits par les espaces verts. Les espaces verts publics apportent leurs propres bienfaits, puisque des usagers possédant un jardin viennent les visiter. Cela est particulièrement marqué pour les services de l'éducation et de la patrimonialité.

Les trois espaces verts de l'étude offrent les mêmes services. Cependant, à travers le prisme des usagers, les services livrés sont nuancés d'un espace à l'autre, que ce soit en qualité ou en quantité. Selon les usagers, le Thabor apporte de l'apaisement et nourrit la sensibilité esthétique. Les Gayeulles permettent d'améliorer la santé physique et contribuent à s'évader de la ville, le tout dans un air purifié. Même si la qualité de l'air dans un espace vert est considéré par les chercheurs comme un service de régulation et non comme un service culturel, il est à prendre en compte. En effet, les arbres d'une taille de trente mètres ou plus,

peuvent retenir plus de cinq tonnes de carbone par an (Bouzou et Marques, 2016). Enfin, la Confluence et son point de vue sur la convergence de deux cours d'eaux, offre un point de vue esthétique et permet aussi de s'évader de la ville, donc par là-même d'améliorer la santé mentale. De plus, ce site est propice aux sociabilités. Les trois types de parcs étudiés étant très différents, et appartenant chacun à un type de nature bien précis, on peut donc conclure qu'à chaque type de nature correspondent des bienfaits particuliers pour les usagers.

F. Limites et ouvertures

1. Les limites de la recherche

Lors de l'enquête, nous avons essuyé 75 refus. Or nous avons récolté 62 questionnaires, donc 45% des usagers acceptent de répondre. Le taux est relativement satisfaisant. Cela est probablement dû à l'apaisement des gens dans les parcs, ainsi, ils sont plus enclins à répondre. Une fois que les usagers ont accepté de répondre à l'enquête, ils n'éluent alors aucune question, nous obtenons donc 100% de réponse aux questionnaires. Cela nous a permis d'effectuer une enquête produisant des résultats interprétables. Toutefois, cette interprétation est à nuancer. En effet, l'enquête comporte plusieurs biais, par conséquent l'analyse des résultats peut être faussée. De ce fait, on peut se demander si l'extrapolation des résultats à l'ensemble des parcs et jardins de Rennes est légitime. Par exemple, le cas du Thabor peut-il s'appliquer à tous les parcs de type 1 ? Nous aurions pu questionner les personnes sur les autres parcs leur offrant les mêmes bienfaits. En ce qui concerne l'extrapolation aux autres communes de France, elle est difficilement envisageable car chaque ville possède sa propre urbanité.

Une catégorie d'usagers n'a pas pu être prise en compte par l'enquête. Etant donné qu'il faut entre dix et quinze minutes pour répondre au questionnaire, les usagers n'ayant pas ce temps à consacrer ne sont pas représentés dans les résultats. C'est aussi le cas des individus ayant un usage mobile et continu des lieux, comme les joggeurs par exemple. Par conséquent, le service de l'activité physique est sous-représenté.

Certains résultats n'étaient pas attendus. Nous ne pensions pas que la Confluence serait un site particulièrement mis en avant pour l'esthétisme qu'il apporte. En outre, nous n'envisagions pas de constater que le grand parc des Gayeulles pouvait fonctionner comme un square de proximité.

La tangibilité des conclusions tirées du service éducatif d'une part, et du service de la patrimonialité d'autre part, peut être remis en cause du fait qu'un nombre d'utilisateur relativement faible les relèvent.

Nos résultats quant au lieu d'habitation (rural, urbain, périurbain) n'étaient pas significatifs et ne permettaient pas de tirer de faire de relation. Dans la mesure où le bien-être est régi par le mode d'habiter, il aurait été pertinent de les prendre en compte dans l'enquête. Notamment en renseignant le quartier de résidence de l'utilisateur lors de son enfance, ainsi que l'actuel (possible notion d'ancrage).

Aussi, l'enquête effectuée était plus quantitative que qualitative. Un équilibre des deux formes permettrait d'affiner l'analyse, lors d'une prochaine enquête. Les perceptions des usagers sont davantage cernées par les questions qualitatives.

2. Les biais identifiés

Nous pouvons relever de manière concise les biais et les remarques que nous avons pu identifier après l'enquête (cf questionnaire en annexe 6) :

- Q4: Possible volonté de se valoriser pour un individu "seul" se proclamant "en couple".
- Q8: La proposition "seulement la saison estivale" peut se révéler réductrice. Proposer un choix en déclinant les saisons serait intéressant.
- Q10: Le lieu d'enquête influence la réponse. Par conséquent, il est surreprésenté.
- Q13: On peut se demander si la liste est totalement appropriée. Il manque peut-être certains termes à connotation négative comme "sale", "bruyant", "insécurité". Proposer plusieurs questions binaires (lumineux / sombre par ex.) pourrait être intéressant mais comporte le risque d'alourdir la liste
- Q17: Le sentiment d'appartenance uniquement au quartier serait intéressant à traiter.
- Q19: Le terme "bienfait" dans l'intitulé influence positivement le répondant. Retirer ce terme permettrait de voir si l'enquêté pense spontanément à un bienfait.
- Q20: Simplifier les termes "sensibilité esthétique" par "contemplatif" pour une meilleure reconnaissance de bienfait. De même, remplacer "culture" par "scientifique" pourrait faciliter la reconnaissance de ce service.
- Q21: Préciser "espace urbain (hors parcs)" pour cerner les espaces d'évasion en ville hormis les parcs et jardins.
- Q22: Proposer une question qualitative pour remplacer une liste peut-être trop longue.

3. Perspectives d'études

Au cours des analyses, nous avons régulièrement dressé un portrait positif de la nature. Mais existe-il un aspect négatif ? La nature peut-elle être perçue comme un objet repoussant ? Les milieux naturels peuvent être assimilés à des espaces d'isolement ou de solitude, notamment par les personnes âgées. Dans la littérature scientifique, on appelle ces aspects répulsifs les « disservices » par opposition aux « services ». Une fois identifiés, que faire des espaces présentant des « disservices » ?

Également, les fronts de gentrification existant dans les secteurs de la Confluence et du Thabor représentent un sujet à étudier dans le cadre ce travail. Ces fronts peuvent impacter les fréquentations ainsi que les représentations que les citoyens ont de ces deux espaces verts.

L'enquête a prouvé qu'il n'existait pas d'influence saisonnière sur la fréquentation des parcs et jardins (hormis la fréquentation touristique). Dès lors, une enquête hivernale serait intéressante. Cette saison « *restitue les parcs à la cité* » notamment grâce au ciel aux « *déliçates nuances* » différent du ciel « *lambda estival* » (Sansot, 1993 : 88). Le parc, délesté de ses touristes, procure la sensation d'être un individu privilégié. Une enquête pendant l'hiver pourrait mettre en lumière de nouvelles perceptions potentielles.

Cette enquête constitue une première approche. Par la suite, une étude approfondie pour chaque SE culturel serait intéressante. On pourrait chercher à construire des indicateurs des services. Par exemple, en relevant le nombre d'usagers qui sont en train d'écrire ou de dessiner (indicateur du service de l'inspiration). Également, la méthodologie pourrait évoluer. La méthode du parcours commenté serait utile car elle permet de recueillir des comptes rendus de perception en mouvement en accédant à la dimension du sensible. Le cheminement de l'enquêté permet de penser le lien entre la description et la perception (Thibaud, 2002 ; Audas 2010). En outre, une autre perspective aurait pu être exploitée : l'aspect monétaire, seulement introduit ici. Bien que la démarche de donner une valeur monétaire à la nature semble contestable voire litigieuse. En fonction de l'échelle, il pourrait être intéressant de relever la valeur que chaque citoyen donnerait à un élément naturel. Quelle est la valeur d'un chêne, d'une rose, ou encore d'un hectare de forêt ou de pelouse par exemple. Cela pourrait conforter la reconnaissance des espaces verts dans la planification urbaine. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que cette démarche reste un outil dont le but final est de discuter de la protection des espaces verts, et non pas de penser la nature comme une marchandise (Maris, 2014).

Cela dit, certains chercheurs se sont essayés à chiffrer non pas la nature en elle-même mais ses apports. Elle permettrait de diminuer nos dépenses pour la santé car elle agit en prévention

de l'asthme ou encore de l'hypertension artérielle (Bouzou et Marques, 2016). De plus, la nature dynamise l'économie locale. Le secteur des espaces verts créerait trois fois plus d'emplois que les autres secteurs de l'économie (pour 200000 euros investis par une collectivité) (ibidem).

Par ailleurs, les rapports à l'argent ne sont pas évidents à questionner et les réponses peuvent être faussées. Il y a possiblement un biais pour notre questionnement sur la valeur monétaire potentielle de l'espace vert de proximité. Les personnes sondées pourraient répondre qu'ils accepteraient de payer étant donné que la question est hypothétique et n'engage en rien.

Enfin on pourrait reproduire cette démarche pour les autres espaces verts ? En effet, nous avons étudié le cas des parcs et jardins, correspondant au premier échelon de la typologie des espaces verts utilisée dans ce mémoire. Par conséquent, on pourrait s'interroger sur les SE culturels perçus par les citoyens dans un cimetière (échelon 8) ou pour un alignement d'arbre (échelon 13). En revanche, certains échelons sont délicats à étudier comme les campings (échelon 9) et les jardins familiaux partagés (échelon 10). Les premiers étant presque exclusivement récréatifs et les seconds possédant un aspect nourricier pouvant dissimuler les autres services.

CONCLUSION GENERALE

Aujourd'hui, la végétation en ville est un support de dynamiques sociales. En effet, 60% des français souhaiteraient que les investissements des municipalités soient en priorité pour les espaces verts (Bouzou et Marques, 2016). Mais ce désir n'est pas nouveau (Bourdeau-Lepage, 2012). Même si son apparition est due à une vision hygiéniste, elle répond en partie à la demande de nature exprimée par les populations urbaines actuelles. Les parcs et jardins sont le reflet de la nature et parfois d'une certaine philosophie. Ils ne se limitent pas à un spectacle à vocation esthétique, c'est un havre de paix, une oasis au milieu du charivari des grandes villes. Cependant, la « *promenade à visée tristement hygiéniste* » pourrait prendre le pas sur ces refuges (Sansot, 1993 : 112).

Cette étude avait pour but de mettre en exergue les SE culturels rendus par les espaces verts urbains et en particulier ceux perçus par les usagers de ces espaces. La fréquentation des espaces verts urbains compense un contexte pas toujours accommodant dans nos vies urbaines quotidiennes. En effet, les citoyens sont surexposés à des stress environnementaux. Ils recherchent, pas systématiquement de manière consciente, un contact avec la nature (Moser, 2003). En ville, elle est notamment représentée par les parcs et les jardins publics.

L'enquête a permis de montrer que les parcs et jardins représentaient des réponses pour les attentes des usagers. Quatre solutions se dégagent. Ici, par ordre décroissant de visibilité :

La première réponse est la quête de quiétude. Les usagers recherchent le calme, le repos, l'apaisement. Le jardin apparaît agréable, apporte de la sérénité et permet de s'évader de la turbulence de la ville en restant à l'intérieur de celle-ci. Il possède la faculté de nous éloigner de nos préoccupations, de la routine, des contraintes, nous protège de certains événements quotidiens, des pressions et autres surcharges. De plus, ces espaces délivrent un air sain par opposition aux autres espaces urbains.

La deuxième logique est contemplative. Venir dans le but d'apprécier un espace que nous jugeons beau représente une des motivations des usagers. L'esthétique n'est pas forcément relié à un parterre fleuri, cela peut être n'importe quelle forme de nature. La beauté de la nature dépend des significations que l'on y trouve.

La troisième est une réponse sociale. Les citoyens profitent du tissu affectif de l'espace vert pour se réunir entre amis ou en famille, mais également pour faire de nouvelles rencontres éventuelles. Le jardin, encore plus s'il est de petite dimension, est perçu comme un lieu de

convivialité. Le parc participe également à développer le sentiment d'appartenance à sa ville et à son quartier. On fréquente ce parc parce qu'on habite à proximité mais c'est aussi parce que l'on habite ici que l'on peut le fréquenter. Le parc possède un statut de marqueur identitaire.

Il existe aussi une réponse hygiéniste. Des usagers se rendent dans un espace vert afin de sortir de chez eux. D'autres y vont pratiquer une activité physique. Le site offre un espace permettant la pratique de cette activité, le tout accompagné d'un air pur.

En revanche, la logique naturaliste se distingue très peu à travers l'étude. Hormis deux usagers passionnés d'ornithologie et un de mycologie, les citoyens ne semblent pas visiter un parc pour observer la nature, ou du moins ce n'est pas leur but premier.

Toutes les logiques sont étroitement liées à une recherche de bien-être. Nous élaborons une relation cognitive avec le végétal et nos rapports à la nature sont subjectifs. La relation à la nature est individuelle. Chaque logique peut être identifiée dans chaque espace vert. Cependant, cette première étude a permis de nuancer qu'elles peuvent être modulées par les caractéristiques de l'espace, mais le type de nature ne joue pas un rôle déterminant. Cela dit, le type influence la perception et donc la fréquentation de l'espace. Les bienfaits sont effectivement rendus, mais pas toujours assimilés par les usagers. En comparant avec les autres études menées, notre étude semble en accord avec la recherche déjà effectuée (Long & Tonini, 2012 ; Cosquer, 2014 ; Launay, 2014). Notre approche distingue les SE culturels les plus significatifs pour les citoyens dans l'objectif d'une meilleure distribution et prise en compte dans les politiques locales.

Nous insistons sur le fait que la moitié de la population mondiale est urbaine. La végétation en ville représente donc un enjeu primordial de par sa proximité avec les citoyens. Puisqu'introduire un objet dans la balance économique mondiale permet son appréciation, il est impératif de cerner les bénéfices monétaires que peuvent apporter les espaces verts en ville. Néanmoins, les SE culturels étant immatériels, la mission s'annonce délicate.



Figure 66 : Parc Oberthür - Etienne André ©

BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages, articles et travaux universitaires :

ALQUIÉ, Ferdinand. Science et métaphysique chez Malebranche et chez Kant. *Revue philosophique de Louvain*, 1972, p. 5-42.

AUDAS, Nathalie. Dossier « Approches urbaines insolites » – La dimension affective du rapport au lieu des individus : techniques d'enquêtes comparées. *Natures Sciences Sociétés*, 2010, vol. 18, no 2, p. 195-201.

BAILLY, Antoine S. *La perception de l'espace urbain*. Centre de recherche d'urbanisme, 1977.

BAILLY, A. S. *La géographie du bien-être*, Paris : Presses Universitaires de France, *Google Scholar*, 1981.

BAILLY, Antoine et BOURDEAU-LEPAGE, Lise. Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France. *Géographie, économie, société*, 2011, vol. 13, no 1, p. 27-43.

BARRAQUÉ, Bernard. Les espaces verts de Rennes. In : *Les Annales de la Recherche Urbaine*. Centre de Recherche d'Urbanisme, 1986. p. 71-82.

BAUD, Pascal, BOURGEAT, Serge, et BRAS, Catherine. *Initial-Dictionnaire de Géographie*. Hatier, 2008

BLANC, Nathalie. 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature. *L'Espace géographique*, 1998, p. 289-299.

BLANC Nathalie. Les services écosystémiques culturels : état de l'art et expérimentation en milieu urbain. Colloque international Services écosystémiques : apports et pertinence dans les milieux urbains, Tours, 2016, 7 p.

BOUTEFEU, Emmanuel. *La demande sociale de la nature en ville. Enquête auprès de l'agglomération Lyonnaise*, 2005.

BOUTEFEU, Emmanuel. *La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux. Géoconfluences* <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>, 2007. [Consulté le 20/06/18]

BOUZOU, Nicolas, MARQUES, Christophe. Les espaces verts urbains - Lieux de santé publique, vecteurs d'activité économique. Rapport ASTERES, UNEP, 2016.

CADIOU, Stéphane et FOUCHIER, Vincent. La présence végétale dans la ville nouvelle d'Evry: Des usages et appropriations diversifiés. In : *Les Annales de la Recherche Urbaine*. Centre de Recherche d'Urbanisme, 1997. p. 94-102.

CHEVASSUS-AU-LOUIS, Bernard, SALLES, Jean-Michel, PUJOL, Jean-Luc, *et al.* *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique*. Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, 2009

CLERGEAU, Philippe. Une écologie du paysage urbain. Apogée, 2007.

COLLIGNON, Béatrice. L'éthique et le terrain. *L'information géographique*, 2010, vol. 74, no 1, p. 63-83.

COSQUER, Marie. Dimensions sociales des services écosystémiques culturels, appliqués aux écosystèmes « espaces verts » en milieu urbain, Université Paris-Diderot, 2014, 99 p

Costanza, R., d'Arge R., de Groot, R., Farberk, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Neill, R., Paruelo, J., Raskin, R., Suttonkk, P., van den Belt, M. The value of the world's ecosystem services and natural capital, *Nature*, vol. 387, 1997, p. 253-260.

DA CUNHA, A. Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. *La ville entre artifice et nature, Urbia: urbanisme végétal et agriurbanisme*, [En ligne] URL: http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/URBIA/urbia_08/urbia_08_complet.pdf#page, 2009, vol. 46. [Consulté le 22/06/18]

Daily G.C., Alexander S., Ehrlich P.R., Goulder L., Lubchenco J., Matson P.A., Mooney H.A., Postel S., Schneider S.H., Tilman D. (1997). « Ecosystem services: benefits supplied to human societies by natural ecosystems », *Issue of ecology*, no 2, p. 2-18

Direction générale des services techniques, ville de Rennes, L'espace Public : Cahier des Prescriptions Générales, Livret A, espaces verts : Typologie et prescriptions communes, 2008, 50pp.

FISHER, Brendan, TURNER, R. Kerry, et MORLING, Paul. Defining and classifying ecosystem services for decision making. *Ecological economics*, 2009, vol. 68, no 3, p. 643-653.

GADOW, Sally. Existential ecology: the human/natural world. *Social Science & Medicine*, 1992, vol. 35, no 4, p. 597-602.

GIROUD, Matthieu. *Résister en habitant?: renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*. 2007. Thèse de doctorat. Poitiers.

HARTIG, Terry, MANG, Marlis, et EVANS, Gary W. Restorative effects of natural environment experiences. *Environment and behavior*, 1991, vol. 23, no 1, p. 3-26.

LARRÈRE, Catherine. Les philosophies de l'environnement. FeniXX, 1996

LAUNAY, Marion. La valeur des espaces verts urbains à travers la perception des usagers. Université François Rabelais, 2014, 140 p

LECLERC, Bénédicte (ed.). Jean Claude Nicolas Forestier, 1861-1930 : du jardin au paysage urbain : actes du Colloque international sur JCN Forestier, Paris, 1990. Editions A&J Picard, 1994.

LE DANTEC, Denise et LE DANTEC, Jean-Pierre. *Le roman des jardins de France : leur histoire*. Paris : Plon, 1987.

LÉVI-STRAUSS, Claude et CHARBONNIER, Georges. *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*. Union générale d'éditions, 1969.

LONG, Nathalie et TONINI, Brice. Les espaces verts urbains: étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012, vol. 12, no 2.

LUGINBUHL, Yves. *Mise en scène du monde. Construction du paysage européen (La): Construction du paysage européen*. Cnrs, 2012.

MANUSSET, Sandrine. Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains. *Développement durable et territoires. Economie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2012, vol. 3, no 3.

MARIS, Virginie. *Philosophie de la biodiversité: Petite éthique pour une nature en péril*. Buchet/Chastel, 2016.

MEHDI, Lotfi. Structure verte et biodiversité urbaine.: l'espace vert: analyse d'un écosystème anthropisé. 2010. Thèse de doctorat. Tours.

MEHDI, Lotfi, WEBER, Christiane, DI PIETRO, Francesca, et al. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012, vol. 12, no 2. [Consulté le 29/06/18]

MERLIN Pierre, CHOAY Françoise. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse Universitaires de France, Paris, 2015, 839 p

Millenium Ecosystem Assessment (MEA) (2005). Ecosystems and Human well-being : current states and trends, Washington, DC, Island press, 155 p.

MOSER, Gabriel et UZZELL, David. Environmental psychology. *Handbook of psychology*, 2003, p. 419-445.

NOVARINA, Gilles. Ville diffuse et système du vert/Edge cities and green spaces. *Revue de géographie alpine*, 2003, vol. 91, no 4, p. 9-17.

RAVAISSON, Félix. *Essai sur la métaphysique d'Aristote*. J. Vrin, 1837.

SANSOT, Pierre. Jardins publics. Payot, 1993.

SERPANTIÉ, Georges, MÉRAL, Philippe, et BIDAUD, Cécile. Des bienfaits de la nature aux services écosystémiques : Éléments pour l'histoire et l'interprétation d'une idée écologique. [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2012, vol. 12, no 3.

STAUB, C., OTT, W., HEUSI, F., *et al.* Indicateurs pour les biens et services écosystémiques. *Office fédéral de l'environnement (OFEV)*, 16p, 2011

TAYLOR, Andrea Faber, KUO, Frances E., et SULLIVAN, William C. Coping with ADD: The surprising connection to green play settings. *Environment and behavior*, 2001, vol. 33, no 1, p. 54-77.

TEEB, L. 'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : intégration de l'économie de la nature. *Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB*, 2010.

THIBAUD, Jean-Paul. L'horizon des ambiances urbaines. *Communications*, 2002, no 73, p. 185-201.

ULRICH, Roger S. View through a window may influence recovery from surgery. *Science*, 1984, vol. 224, no 4647, p. 420-421.

WILSON, Edward O. Biophilia and the conservation ethic. In : *Evolutionary perspectives on environmental problems*. Routledge, 2017. p. 263-272.

YENGUÉ, Jean Louis. Introduction au dossier « Les espaces verts urbains : éclairages sur les services écosystémiques culturels ». *Environnement Urbain/Urban Environment*, 2017, no Volume 11.

- Webographie :

Site internet du CNRTL pour les définitions littéraires :

<http://www.cnrtl.fr/>

Site internet de la FAO, portail des services écosystémiques culturels :

<http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/background/culturalservices/fr/>

Site internet de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

Dernière version du code de l'urbanisme sur le site officiel de Legifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075>

Le site internet des parcs et jardins de Rennes métropole :

<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/espaces-verts-environnement/parcs-et-jardins/>

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Jardin arabe de l'Alhambra à Grenade © Jose Ignacio Soto - Adobe Stock	16
Figure 2 : Jardins à la française du château de Vaux-le-Vicomte	18
Figure 3 : Potentiel socioéconomique des services par rapport aux constituants du bien-être humain d'après le MEA (2005)	27
Figure 4 : Source: Audiar 2016, réalisation Marc Chaillet	38
Figure 5 : Le jardin français et l'orangerie du parc du Thabor (Marc Chaillet) - Juillet 2018	39
Figure 6 : Photo oblique du parc de Beauregard (David Adémas ©)	39
Figure 7 : Le parc du Berry (Marc Chaillet) – Juillet 2018	41
Figure 8 : L'étang du parc Oberthür (Etienne André ©)	42
Figure 9 : Jardin des Ormeaux (Rennes Metropole)	43
Figure 10 : Jardin du Palais Saint -Georges (Mypouss ©)	43
Figure 11 : Carte des différents espaces du parc du Thabor - Réalisation Marc Chaillet	57
Figure 12 : Carte des différents jardins du parc du Thabor - Réalisation Marc Chaillet	58
Figure 13 : Les conifères du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018	60
Figure 14 : La cascade du Thabor (Trizek ©)	61
Figure 15 : La cascade du Thabor vue depuis le pont (Marc Chaillet) – Juillet 2018	61
Figure 16 : Carte des différents espaces du jardin de la Confluence - Réalisation Marc Chaillet	62
Figure 17: Jardin de la confluence (Marc Chaillet) – Mars 2018	63
Figure 18 : Les différents revêtements du sol de la Confluence (Marc Chaillet) - Juillet 2018	64
Figure 19 : Jardin de la Confluence (Marc Chaillet) – Mars 2018	64
Figure 20 : Projection de la Confluence (Mutabilis Paysage ©)	65
Figure 21 : Carte des différents espaces du parc des Gayeulles - Réalisation Marc Chaillet	66
Figure 22 : Terrains de football (Marc Chaillet) - Juillet 2018	67
Figure 23 : Une des clairières des Gayeulles (Marc Chaillet) – Juillet 2018	68
Figure 24 : Sous-bois des Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018	68
Figure 25 : Un des étangs des Gayeulles et sa plage (Marc Chaillet) – Juillet 2018	69
Figure 26 : La roseraie du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018	72
Figure 27 : Volière du Thabor (Marc Chaillet) – Juillet 2018	72
Figure 28 : L'enlèvement d'Eurydice (Marc Chaillet) – Juillet 2018	73
Figure 29 : Collections du jardin botanique (Marc Chaillet) - Juillet 2018	74
Figure 30 : Ombrière par Stéphanie Buttier (Marc Chaillet) - Juillet 2018	76
Figure 31 : Installation des panneaux d'informations. (Cyrille Morel ©)	77
Figure 32 : Activité sportive pratiqué aux Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018	78
Figure 33 : Sentier des Gayeulles (Marc Chaillet) - Juillet 2018	79
Figure 34 : "Avez-vous un jardin ?"	85
Figure 35 : Représentation de l'échantillon par classe d'âge	85
Figure 36 : Représentation de l'échantillon par sexe	85
Figure 37 : Représentation de l'échantillon par parc	85
Figure 38 : Représentation de l'échantillon par niveaux d'études	86
Figure 39 : Répartition de l'échantillon par CSP	86
Figure 40 : Fréquence de visite totale et en fonction de chaque site	87
Figure 41 : Modes de déplacements en fonction des sites	87

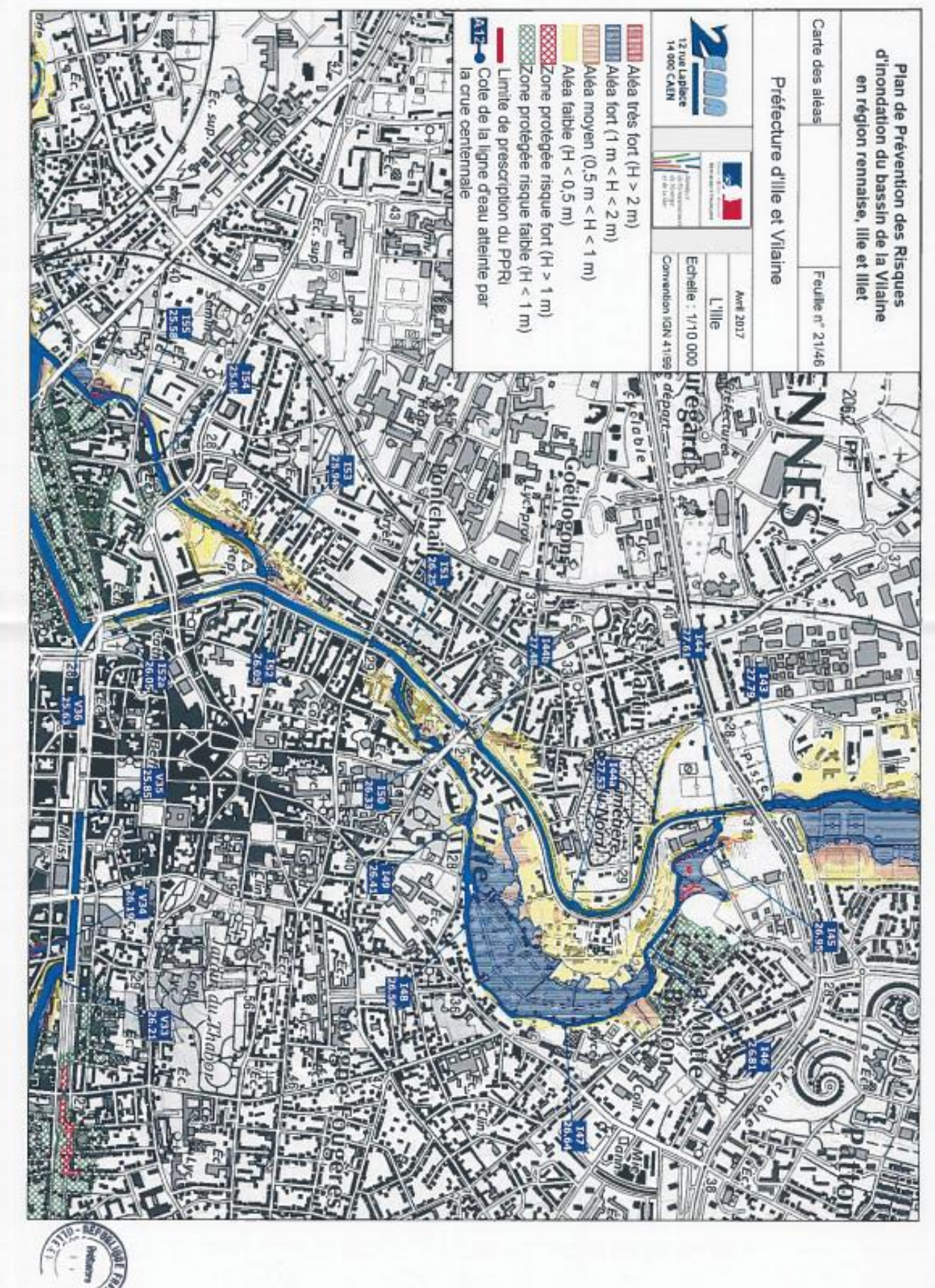
Figure 42 : Accompagnement du visiteur en fonction des sites	88
Figure 43 : Influence de la saison. « Fréquentez-vous l'espace à d'autres saisons que l'été ? »	89
Figure 44 : Influence de la météo. "Vous fréquentez l'espace par quel temps ?"	89
Figure 45 : La fréquentation de parc de proximité. "Habitez-vous dans les alentours (1km) ?"	90
Figure 46 : La nouvelle prise en compte de l'espace vert de proximité. "Lors d'un nouvel emménagement, le fait de disposer d'un parc ou jardin à proximité est :"	91
Figure 47 : La valeur monétaire. « Dans l'hypothèse où vous n'avez pas de parc/jardin à proximité de votre domicile (10 minutes à pieds environ) seriez-vous prêt à investir une somme mensuelle pour pouvoir en disposer ? »	91
Figure 48 : Fréquentations du site en fonction de la CSP	92
Figure 49 : Besoins recherchés en fonction de la CSP	93
Figure 50 : AFC combinant le profil des enquêtés avec le besoin recherché selon le lieu	94
Figure 51 : Motif déclencheur de la visite en fonction du site	95
Figure 52 : Perception de l'espace par les usagers des trois sites	96
Figure 53 : Les aspects rendant l'espace attirant	97
Figure 54 : Comparaison de l'aspect négatif des sites. "Relevez-vous des aspects négatifs à cet espace ?"	97
Figure 55 : La contribution potentielle de l'espace vert au sentiment d'appartenance à Rennes. "Cet espace contribue-t-il à votre sentiment d'appartenance à Rennes ?"	98
Figure 56 : Les parcs et jardins les plus connus des enquêtés. « Spontanément, pouvez-vous citer les deux premiers parcs ou jardins de Rennes qui vous viennent à l'esprit ? »	99
Figure 57 : La relation Homme-Nature des rennais. "A combien estimez-vous votre besoin d'être dans la nature ?"	100
Figure 58 : Paramètres naturels influençant le bien-être	101
Figure 59 : Opinion des usagers sur la conscientisation de la société. "Pensez-vous que nos sociétés ont conscience de ces bénéfices immatériels que nous apportent les espaces verts ?"	102
Figure 60 : L'importance visuelle de la verdure. "Avoir vue depuis votre domicile/lieu de travail sur un espace vert est pour vous :"	103
Figure 61 : Eléments naturels préférés pour la vision	104
Figure 62 : Les bienfaits perçus par les usagers (total et différenciation par site)	107
Figure 63 : « Quel(s) autre(s) espace(s) (hors espaces verts) peut vous apporter ces bienfaits ? »	109
Figure 64 : AFC des espaces alternatifs pour fournir les bienfaits verts selon le lieu d'enquête	110
Figure 65 : Croisement de la possession d'un jardin privé et des bienfaits	111
Figure 66 : Parc Oberthür - Etienne André ©	121

LISTE DES TABLEAUX

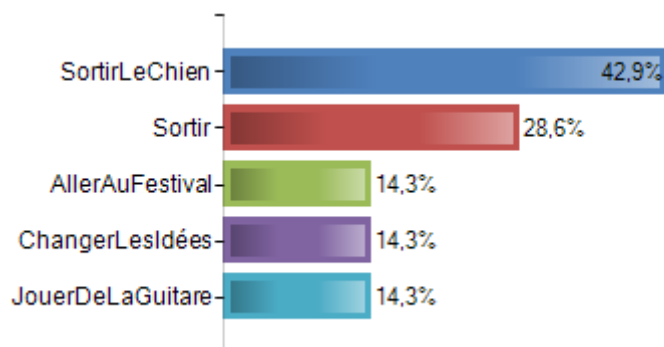
Tableau 1 : Les quatre grandes classes de services écosystémiques d'après le MEA	28
Tableau 2 : Les différentes typologies de services écosystémiques culturels	31
Tableau 3 : Recensement des espaces verts à Rennes (source: audiar 2016)	36
Tableau 4 : Caractéristiques principales des grands parcs de Rennes (source: rennes métropole)	46
Tableau 5 : Classification des parcs de Rennes	49
Tableau 6 : Analogie des 3 sites de l'enquête	53
Tableau 7 : Services perçus spontanément par les usagers	106

Les figures et tableaux sont des réalisations personnelles, sauf mention précisée dans le cas contraire

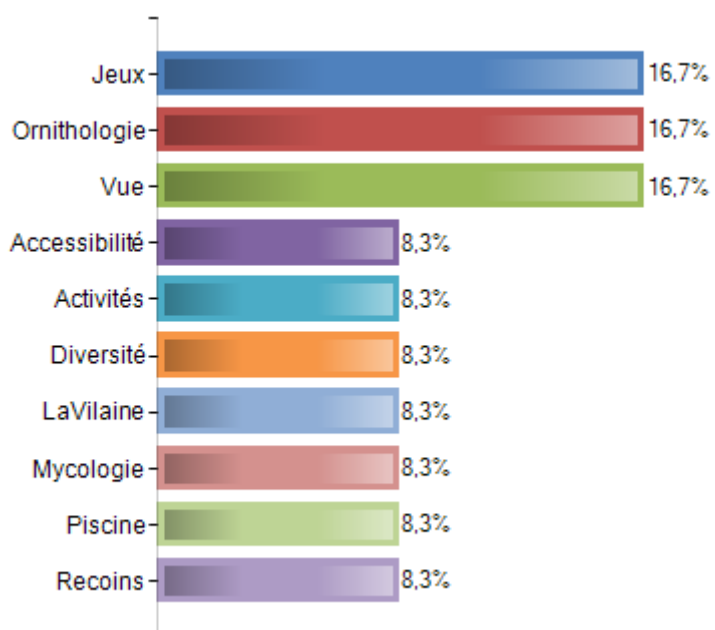
ANNEXE 1



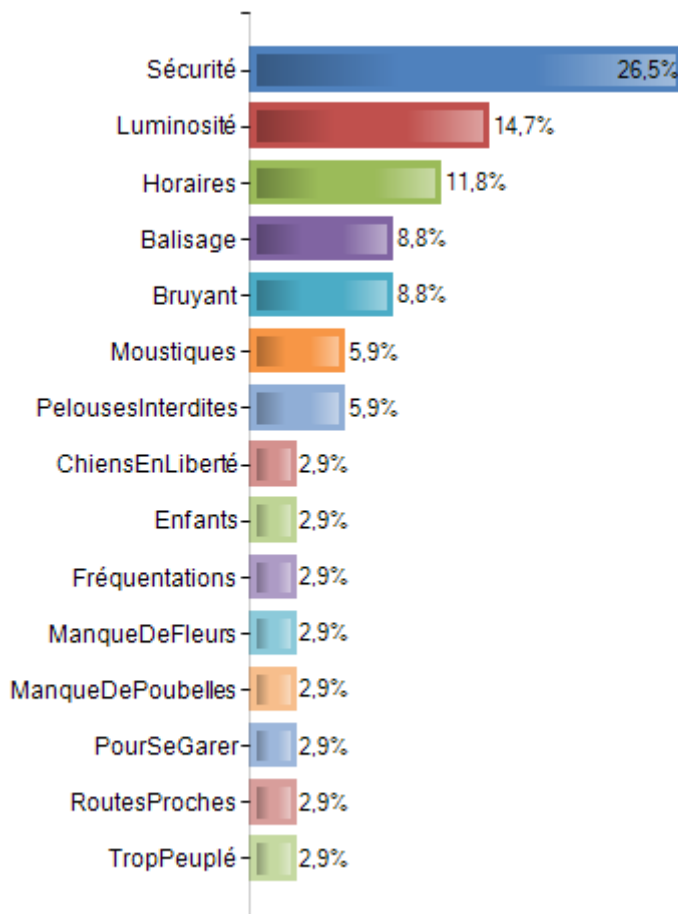
ANNEXE 2 : II. D. 4a. Motif déclencheur de la visite : autre



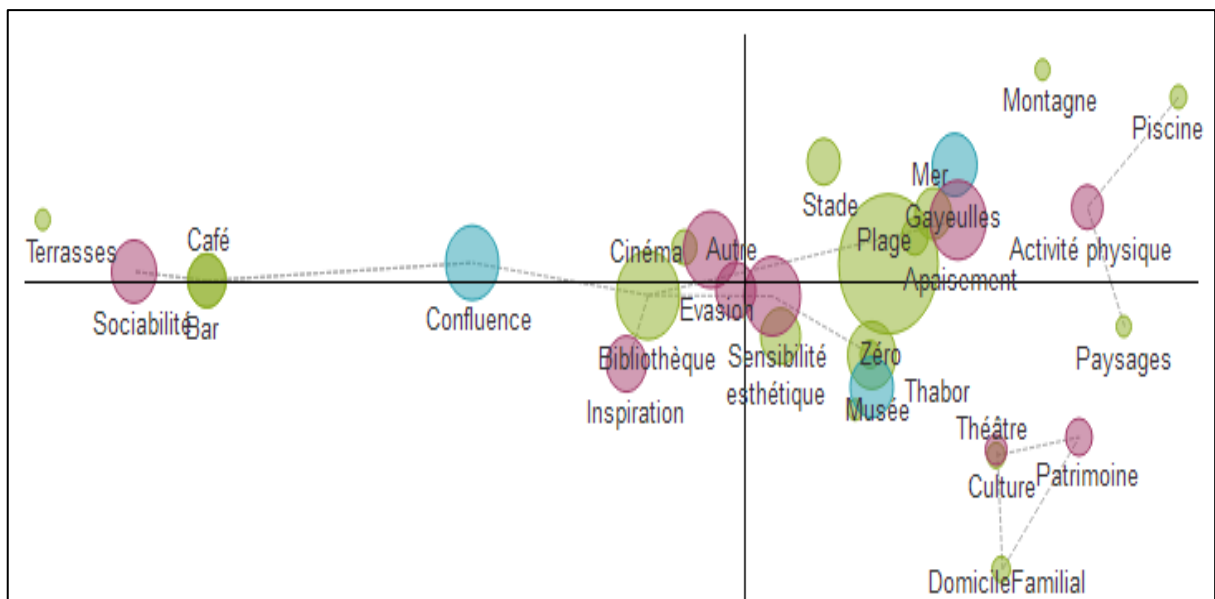
ANNEXE 3 : II.D. 4b. Aspects rendant l'espace attirant : autre



ANNEXE 4 : II. D. 4b. Aspects négatifs cités :



ANNEXE 5 : II. D. 6e. AFC complémentaire des espaces alternatifs aux bienfaits verts selon le lieu d'enquête



ANNEXE 6: Enquête - Les bienfaits des parcs et jardins de Rennes

Date :

Lieu :

- Thabor
- Gayeulles
- Confluence

Conditions météo :

- Soleil
- Soleil-Nuageux
- Nuageux

Plage horaire :

- Matinée / Midi
- Après-midi
- Fin d'après-midi / soirée

Fréquentations

1- Vous fréquentez cet espace :

- Plusieurs fois par semaine
- Une ou deux fois par mois
- Une fois par semaine
- Rarement

2- Généralement vous venez :

- Le matin
- L'après-midi
- La soirée

3- Par quel moyen venez-vous ici ?

- A pieds
- Voiture
- Vélo
- Transport en commun

4- Généralement vous venez :

- Seul En couple Avec des amis
 Avec la famille Avec le chien

5- Habitez-vous dans les alentours ? (Environ 10 minutes à pieds, soit 1km)

- Oui Non

6- Habitez-vous à proximité d'un espace vert ?

- Oui Non Ne sait pas

7- Cet espace où nous nous trouvons a-t-il joué dans le choix de votre emménagement ?

- Oui Non Sans opinion

8- Le fréquentez-vous à d'autres saisons que l'été ?

- Oui Non, période estivale seulement

9- Par quelle météo ?

- Quand il y a du soleil Peu importe le temps Autre

10- Citez les 2 premiers parcs et/ou jardins de Rennes qui vous viennent à l'esprit :

11- Les fréquentez-vous ?

- Oui Non (précisez pourquoi)

Les attraits de cet espace

12- Cet espace vous permet de :

- | | | | |
|---------------------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Se réunir | <input type="checkbox"/> Faire du sport | <input type="checkbox"/> Lire | <input type="checkbox"/> Faire des rencontres |
| <input type="checkbox"/> Rêver | <input type="checkbox"/> Se cultiver | <input type="checkbox"/> S'évader de la ville | <input type="checkbox"/> Se promener |
| <input type="checkbox"/> Se restaurer | <input type="checkbox"/> Se reposer | <input type="checkbox"/> Prendre des photos | <input type="checkbox"/> Autre |

13- Vous diriez que cet espace est :

- | | | | |
|------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ouvert | <input type="checkbox"/> Fermé | <input type="checkbox"/> Jeune | <input type="checkbox"/> Vieux |
| <input type="checkbox"/> Fréquenté | <input type="checkbox"/> Peu fréquenté | <input type="checkbox"/> Lumineux | <input type="checkbox"/> Sombre |
| <input type="checkbox"/> Familial | <input type="checkbox"/> Touristique | <input type="checkbox"/> Propre | <input type="checkbox"/> Animé |
| <input type="checkbox"/> Calme | <input type="checkbox"/> Sécurisé | <input type="checkbox"/> Intime | <input type="checkbox"/> Impersonnel |

14- Quelle motivation vous amène ici ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Le besoin de nature | <input type="checkbox"/> Un chemin plus agréable |
| <input type="checkbox"/> Proche du domicile/travail | <input type="checkbox"/> Vous n'avez pas de jardin |
| <input type="checkbox"/> La gratuité | <input type="checkbox"/> Autre |

15- Qu'est-ce qui rend attrayant cet espace ?

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Localisation | <input type="checkbox"/> Végétation | <input type="checkbox"/> Dimensions |
| <input type="checkbox"/> Aménagements | <input type="checkbox"/> Animaux | <input type="checkbox"/> Fréquentations |
| <input type="checkbox"/> Pelouses autorisées | <input type="checkbox"/> Sans opinion | <input type="checkbox"/> Autre |

16- Cet espace a-t-il des aspects négatifs ? Si oui, lesquels ?

- Non Oui

17- Cet espace contribue-t-il a votre sentiment d'appartenance à Rennes ?

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> Pas du tout | <input type="radio"/> Plutôt non |
| <input type="radio"/> Cela dépend | <input type="radio"/> Plutôt oui |
| <input type="radio"/> Tout à fait | <input type="radio"/> Sans opinion |

Bienfaits, bien-être, sensations

18- Sur une échelle de 1 à 5, à combien estimez-vous votre besoin d'être dans la nature ? (Note de 1 à 5, 1 étant la note minimale et 5 la note maximale)

1 5

19- De manière spontanée, quel(s) bienfait(s) vous apporte cet espace ?

20- Que vous apporte cet espace parmi les éléments de cette liste ?

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Apaisement | <input type="checkbox"/> Evasion | <input type="checkbox"/> Culture |
| <input type="checkbox"/> Inspiration | <input type="checkbox"/> Sociabilité | <input type="checkbox"/> Activité physique |
| <input type="checkbox"/> Patrimoine | <input type="checkbox"/> Sensibilité esthétique | <input type="checkbox"/> Autre |

21- Quel(s) autre(s) espace(s) (hors espace vert) peut vous apporter ces bienfaits ?

22- Lesquels de ces paramètres participent à votre bien-être : (3 max)

- | | | | |
|--|-----------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ambiance | <input type="checkbox"/> Calme | <input type="checkbox"/> Parfums | <input type="checkbox"/> Pelouses |
| <input type="checkbox"/> Proximité des animaux | <input type="checkbox"/> Histoire | <input type="checkbox"/> Dimensions | <input type="checkbox"/> Fleurs |
| <input type="checkbox"/> Arbres | <input type="checkbox"/> Eau | <input type="checkbox"/> Fréquentations | <input type="checkbox"/> Sons de la nature |
| <input type="checkbox"/> Vos souvenirs | <input type="checkbox"/> Air | <input type="checkbox"/> Biodiversité | <input type="checkbox"/> Autre |

Vision de la nature

23- Pour vous, quel est l'aspect le plus important que le végétal possède :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> un aspect esthétique | <input type="radio"/> un aspect apaisant | <input type="radio"/> un aspect hygiénique |
| <input type="radio"/> un rôle de régulateur climatique | <input type="radio"/> un rôle pour la biodiversité | <input type="radio"/> Sans opinion |
| <input type="radio"/> Autre | | |

24- Pensez-vous que nous avons conscience de ces bénéfiques invisibles que ces espaces peuvent nous apporter ?

- | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Plutôt non | <input type="radio"/> Sans opinion |
| <input type="radio"/> Plutôt oui | <input type="radio"/> Non | |

25- Avoir vue (depuis son domicile/lieu de travail) sur un espace vert est pour vous:

- Très important
- Important mais pas capital
- Un plus
- Sans importance
- Sans opinion

26- Quelle vue vous appréciez le plus pour votre domicile :

- Rue calme
- Rue passante
- Point d'eau, lac, port
- Espaces fleuris
- Champs
- Arbres
- Sans opinion

27- Lors de la décision pour un nouvel emménagement, le fait de disposer d'un parc/jardin à proximité est :

- Très important
- Important mais pas capital
- Un plus
- Sans importance
- Sans opinion

28- Dans l'hypothèse où vous n'avez pas de parc/jardin à proximité de votre domicile (10 minutes à pieds), seriez-vous prêt à investir pour en disposer (mensuellement, comme pour un forfait mobile) ? Si oui, quelle somme environ :

- Moins de 10€
- Entre 10€ et 30€
- 30€ ou +
- Je n'investis pas
- Sans opinion

Données générales sur l'enquête

29- Genre

- Homme
- Femme

30- Vous habitez en :

- Ville
- Péri-urbain
- Campagne

31- Possédez-vous un jardin ?

- Oui
- Non
- N/A

32- Dans quelle classe d'âge vous situez-vous ?

- 16-30ans
- 30-45ans
- 45-60ans
- +60ans
- N/A

33- Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

- Agriculteur
- Commerçant, artisan, chef d'entreprise
- Cadre, profession intellectuelle supérieure
- Employé
- Ouvrier
- Chômeur
- Etudiant
- Retraité
- Ne souhaite pas répondre
- Autre

34- Quel est votre niveau d'étude ?

- Niveau 1 : Bac +5 ou plus
- Niveau 2 : Bac +3
- Niveau 3 : Bac +2
- Niveau 4 : Bac
- Niveau 5 : CAP/BEP
- Ne souhaite pas répondre
- Autre